JOSEPH II,

EMPEREUR D'ALLEMAGNE,

PEINT PAR LUI-MÊME.

DE L'IMPRIMERIE DE G. PICARD, RUE DE BERLAIMONT,
Son 6, No 1131.

1610



JOSEPH II.

JOSEPH II,

EMPEREUR D'ALLEMAGNE,

PEINT PAR LUI-MÊME.

AVEC UN PRÉCIS HISTORIQUE SUR LA VIE DE CE PRINCE.

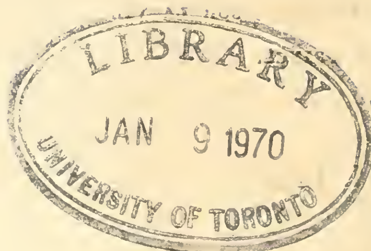
Par M. Rioust.

SECONDE ÉDITION.

A BRUXELLES,

CHEZ TARLIER, LIBRAIRE, RUE DE L'EMPEREUR, Nº 815.

1823.


LIBRARY
JAN 9 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR

JOSEPH II.

Les Rois, comme le reste des hommes, sont placés sur la terre par un heureux ou un malheureux hasard : ils parcourent le cercle de la vie avec honneur ou sans gloire; ils sont le bienfait ou le courroux du ciel, l'objet de l'amour ou de la haine des peuples, et souvent tour à tour de l'un et de l'autre : la reconnaissance les accompagne, ou l'ingratitude les poursuit.

Nés dans le faste et l'indépendance, nourris dans les délices, entourés de flatteurs, tentés sans cesse de se méconnaître, de s'attribuer au dedans l'encens qu'au dehors on leur prodigue, on les voit souvent prêts à tomber dans les piéges tendus sous leurs pas. Eh! ne sont-ils pas moins coupables qu'à plaindre? N'est-il pas en effet bien difficile de ne vouloir que ce que l'on doit, quand on peut impunément tout ce que l'on veut; quand on est regardé comme des dieux sur la terre, de se ressouvenir encore que l'on est homme?

Joseph II parut sur un des théâtres les plus élevés du monde, au milieu de ces écueils.

La nature avait pris soin de l'élever au-dessus des faiblesses du vulgaire. En le produisant, elle étala si magnifiquement sa toute puissance, qu'on eût pu craindre que cet effort sublime ne présageât son épuisement ou son inaction pour plusieurs siècles.

Pourquoi, à côté des qualités précieuses dont elle le doua, ne plaça-t-elle pas le bonheur, qui aurait dû en être la récompense! Capricieuse, bizarre jusque dans une de ses plus belles productions, elle prodigua à sa naissance tous les dons qui devaient rendre grands et heureux les peuples dont il fut le chef, et elle lui refusa, pendant tout le cours, au terme même de sa vie, jusqu'à la moindre des consolations qui auraient adouci ses peines, et calmé ses regrets.

Elle pesait surtout bien douloureusement sur son cœur, l'ingratitude de ceux au bonheur desquels il avait consacré son existence entière. Il touchait déjà à sa destruction, et le souvenir de cette ingratitude le poursuivait encore; il était oppressé par cette idée importune.

Dans le dernier entretien qu'il eut avec un de ses ministres, il cita ce vers :

« Et du trône au cercueil le passage est terrible.

» Mais, ajouta-t-il aussitôt, ce n'est qu'une

» vérité générale ; je ne regrette pas le trône ;
» je suis tranquille : un seul souvenir pèse sur
» mon cœur, c'est qu'après toutes les peines que
» je me suis données, j'ai fait peu d'heureux,
» et beaucoup d'ingrats. »

L'histoire a marqué dans l'avenir la place de Joseph II. Cette place sera mémorable entre tous les princes de sa maison. Le temps, plus juste que ses contemporains, qui, alternativement, l'admirèrent ou le calomnièrent, le présentera à tous les siècles, assuré de leur respect et de leur étonnement.

Le zèle de la chose publique fut sa passion. L'amour du travail, l'application, l'activité, l'étendue des connaissances, tout en lui soutint ce zèle et l'alimenta : aucune vie n'a été plus occupée que la sienne. Né avec le courage personnel, il avait étudié la guerre dans tous ses détails. Sous son règne, l'armée autrichienne changea de face, et prit rang parmi les meilleures troupes de l'Europe.

L'opération la plus importante de son administration fut la réforme du régime ecclésiastique : elle fut aussi pour lui la source des pluspénibles chagrins. Mise, trop brusquement peut-être, à exécution, elle éprouva de la résistance. Les obstacles opposés aux grandes vues de Joseph II, par les préjugés de l'éducation et de l'habitude,

plus encore par une piété moins vraie que superstitieuse, le forcèrent d'agrandir, d'outrer les mesures : mais s'il fit une faute, en usant de son pouvoir absolu pour introduire de grandes innovations sans y avoir préparé l'opinion publique, il lui restera la gloire d'avoir, le premier, donné l'exemple de frapper les abus dans leur racine, en laissant au temps à achever l'ouvrage de sa prévoyance, contre lequel nul homme raisonnable ne s'est élevé.

Dans le nombre des nouveautés qui se pressaient, qui s'accumulaient sous ses ordres, nouveautés trop légèrement blâmées, il en est de si heureuses, que leur influence n'a pas été équivoque; et quand inconsidérément on l'accusait d'inconstance, il eût été plus juste de lui adresser le reproche d'impétuosité. Dans l'ardeur de ses hautes conceptions, il aurait voulu que l'exécution de ses projets fût aussi rapide que la pensée qui, tous ensemble, venait de les embrasser; mais on ne refait pas des hommes comme des décrets. Personne n'a éprouvé plus que Joseph II les conséquences de cette vérité : son ardent amour pour le bien n'en fut pas ralenti et tout, jusqu'aux plus petites circonstances de sa vie, en eut le vigoureux caractère. Il m'a paru utile d'en placer le tableau dans un même cadre; Joseph II y brille de l'éclat et de la sagesse de ses actions : IL Y EST PEINT PAR LUI-MÊME.

INTRODUCTION.

Le savant Thomassius *a fait* un *savant* traité sur le plagiat; Crenius a écrit un livre sur les écumeurs ou corsaires en littérature, et Jean Albert Fabricius a donné une *centurie de plagiaires;* il pouvait facilement en recueillir des myriades. Il y a en effet une immense distance entre l'art de faire des livres et le talent d'en composer. C'est ce qui sépare Barbin de Racine, M. Villemain de M. Raoul Rochette, M. Vervier de Bilderdyk. Si la plupart des auteurs restituaient à leurs devanciers tous les *honteux larcins* dont ils se sont rendus coupables, ils ressembleraient au marquis de Mascarille et au vicomte de Jodelet qui ayant volé les habits de leurs maîtres, sont dépouillés de cette parure au dénouement des *Précieuses Ridicules.*

Cette réflexion m'a été inspirée par la lecture d'un livre publié, il y a un an, à Paris, sous le titre de lettres inédites de Joseph II, précédées d'une notice historique sur ce prince, suivie de détails sur ses derniers momens, traduit de l'allemand par M. V., imprimé par *Gueffier* en 1822, et dont M. Persan et compagnie sont éditeurs.

Cet ouvrage qui se fait lire avec intérêt est extrait textuellement d'un autre publié en 1816, et

intitulé : *Joseph II Empereur d'Allemagne, peint par lui-même, avec un précis historique sur la vie de ce prince, par M. R...., Paris, Plancher, et Béchet, libraires*, 2 *vol. in*-12.

La *Biographie des Contemporains* par MM. Arnault, Jay, Jouy et Norvins, à l'article de Joseph II, trahit l'incognito que j'avais voulu garder; ils m'ont nommé en toutes lettres, et prétendu mal à propos qu'on doit se défier des anecdotes que je rapporte; cette assertion n'est pas fondée; j'ai puisé aux sources les anecdotes dont il s'agit et, n'ayant rien de commun avec les mensonges biographiques reproduits chaque jour sous tant de formes différentes, je mérite une confiance entière.

M. V. a été moins difficile puisqu'il se les est appropriées et qu'il n'a pas même pris la peine d'en changer la rédaction. Il a poussé la fidélité jusqu'à copier le nombre de points qui suivent les signes d'exclamation, tant il a craint, sans doute, d'altérer la vérité historique.

M. V. savait vraisemblablement que l'édition du livre qu'il a pillé est épuisée. Malheureusement pour lui, j'en possède un exemplaire et la réimpression m'en est demandée, parce que, outre le mérite de renfermer des détails curieux exprimés avec franchise et indépendance, il a encore celui de contenir le panégyrique d'un prince qui a plus

d'un trait de ressemblance avec Joseph II. Comme lui, le monarque qui gouverne le royaume des Pays-Bas veut fortement anéantir les préjugés nuisibles au bonheur des peuples; comme lui, il travaille à les accoutumer à une liberté sage fondée sur le respect du pouvoir et l'égalité des droits ; comme lui, il est simple dans sa grandeur, bienfaisant, infatigable ; mais il a plus de prudence et de longanimité; en corrigeant l'erreur, il ne montre point cette dérision philosophique dont Joseph ne savait pas se défendre ; il pardonne à des opinions consacrées par le tems et ne lance point ses peuples dans le mieux, sans qu'ils aient le tems de se reconnaître. Ne dirait-on pas que les lignes suivantes ont été écrites exprès pour lui : « La nature avait pris soin de l'élever au-dessus des faiblesses du vulgaire...... Le zèle de la chose publique fut sa passion. L'amour du travail, l'application, l'activité, l'étendue de ses connaissances, tout en lui soutint ce zèle et l'alimenta : aucune vie n'a été plus occupée que la sienne. »

La réimpression *de Joseph II peint par lui-même* doit, comme on voit, fixer l'attention des Belges dont ce prince moins heureux que celui qu'on lui compare, n'éprouva, s'il est permis de le dire, que l'ingratitude. Des corrections faites avec soin rendent cette édition supérieure à la première.

JOSEPH II,

EMPEREUR D'ALLEMAGNE,

PEINT PAR LUI-MÊME.

L'Empereur d'Allemagne, Joseph II, mérita par les qualités de son cœur, par ses actions, plus encore que par la dignité suprême dont il fut revêtu, d'être considéré par les Allemands comme le premier des hommes. Les pauvres l'avaient surnommé leur père, et ce fut son plus beau titre. Il doit être placé au nombre des princes que la calomnie attaqua, et que la mort a ravis avant qu'ils aient pu assurer leur gloire. Il fut moissonné par une maladie longue et douloureuse, au milieu de la carrière de bienfaisance qu'il s'était tracée. Sa vie s'est écoulée; mais le souvenir de son existence remplit le cœur des vrais patriotes de l'Allemagne; son nom sera transmis à la postérité pour servir d'instruction, et comme un des exemples de l'adversité la plus cruelle et la moins méritée; son infatigable constance dans le travail, le sacrifice qu'il fit de ses forces et de ses derniers momens au bien général de tous ses sujets, n'ont même pu lui concilier leur affection. Ses meilleures vues ont été contrariées, ont été mal interprétées et calomniées lâchement : l'amer-

tume a été répandue à grands flots sur ses jours languissans, et a accéléré la fin de ce prince, si recommandable par ses vertus.

Occupé sans relâche des intérêts de plusieurs millions d'hommes, il n'a rien fait, rien voulu faire pour son bonheur personnel. Les efforts redoublés qu'il tenta pendant si long-temps pour propager l'esprit de tolérance qui l'animait. sans qu'aucun intérêt personnel l'y obligeât, n'ont servi qu'à alimenter la hideuse calomnie : de même son amour pour la justice, sa condescendance pour les moindres de ses sujets, son affabilité, son éloignement pour le faste, son penchant pour la simplicité, n'ont pu lui procurer l'amour, ni la reconnaissance de ses peuples. Grand entre les potentats, grand entre les hommes, il vécut et mourut malheureux.

Cependant, fortifié par le témoignage de son cœur, par les consolations que procure la religion à qui il rendit toujours un hommage véritablement digne d'elle, il sut mettre à profit ses souffrances. On remarqua en lui ce courage noble et cette fermeté tranquille, connus seulement des grandes âmes, lorsqu'à la fin de sa carrière la fatalité qui l'avait si long-temps poursuivi, l'atteignit avec toute sa rage. Joseph le *tolérant* expira avec le calme, la résignation qui caractérisent le juste.

La vie entière de ce prince ne fut, depuis son berceau jusqu'à son dernier moment, qu'une chaîne de revers. Projets échoués, affections maladives, malheurs publics et personnels, tel fut contre lui

l'arrêt du destin. Si, quelquefois ce destin permit que la coupe du bonheur semblât s'approcher de ses lèvres, ce ne fut qu'afin de lui redonner assez de force pour supporter l'amertume qui devait ensuite l'assaillir presque sans relâche.

Joseph naquit le 13 mars 1741, pendant la guerre que sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse, soutenait contre les deux tiers de l'Europe qui lui disputaient la possession du riche héritage de l'empereur Charles VI. Les finances de cette princesse étaient épuisées ; on la pressait de tous côtés. La profonde détresse de la maison d'Autriche-Lorraine est tracée au vrai dans la lettre que Marie-Thérèse écrivit au commencement de cette même année 1741, à sa belle-mère la duchesse de Lorraine. « J'ignore, lui mandait-elle, s'il me restera une ville où je puisse tranquillement faire mes couches. »

Ne se croyant pas en sûreté à Vienne, elle en sortit très-peu accompagnée pour se rendre à Presbourg et se jeter dans les bras de ses fidèles Hongrois. Là, s'assemblèrent les quatre ordres du royaume, le 11 septembre 1741. Elle s'y présenta portant dans ses bras Joseph à peine âgé de six mois, et tenant par la main une des princesses ses filles qui avait environ trois ans. Je ne peux me refuser à rapporter le discours qu'elle prononça en langue latine dans cette occasion solennelle, où son sort, ainsi que celui de sa naissante et déjà nombreuse famille, dépendait du parti qu'allaient prendre les États de Hongrie.

« Abandonnée de mes amis, dit cette auguste et malheureuse princesse, persécutée par mes ennemis,

par ceux-mêmes que les relations de parenté, et les bons offices reçus, auraient dû naturellement lier à ma cause, mon espoir unique est maintenant concentré dans votre fidélité, dans votre courage et dans ma constance à soutenir l'adversité. Je mets aujourd'hui en vos mains la fille et le fils de vos rois; ils n'attendent que de vous seuls un secours qui leur est devenu nécessaire. »

Jamais la maison d'Autriche ne s'était trouvée dans une position si effrayante. La dignité impériale qui, depuis trois siècles, n'était point sortie de ses mains, venait de lui être arrachée; et l'électeur de Bavière avait été couronné empereur sous le nom de Charles VII : Frédéric-le-Grand s'était emparé de la Silésie; les ressources intérieures étaient épuisées et le reste des possessions autrichiennes près d'être envahi sans retour, lorsque quelques succès, les efforts des Hongrois et la mort de l'empereur Charles VII, réveillèrent les partisans de Marie-Thérèse, et lui en procurèrent de nouveaux. Des négociations heureuses secondèrent si bien son attente, que François de Lorraine, son époux et père de Joseph, fut élu Empereur le 13 septembre 1745. Le traité de paix qui rendit à l'Europe la tranquillité, vœu général de tous les peuples, ne fut cependant définitivement conclu qu'en 1748.

Ce fut pendant la longue durée de cet orage politique, au milieu d'une guerre sanglante, et souvent désastreuse, ce fut au bruit des combats, des retrai-

tes, des victoires et des défaites, que s'écoulèrent les premières années de Joseph. S'il est vrai que les impressions réitérées que l'on reçoit dans l'enfance influent sur le caractère et décident du sort de chaque individu, on sera porté facilement à attribuer le penchant de ce prince pour les armes et le tumulte des camps, à l'habitude qu'il en contracta dans sa première jeunesse. Ce penchant que l'âge fortifia n'était pas ignoré de Marie-Thérèse. Deux jours avant sa mort elle lui dit :

« Vos vertus, mon cher fils, adoucissent l'amertume de mes derniers momens. Elles environnent cette couche de douleurs ; elles y font pénétrer l'espoir et la consolation, la satisfaction même. Un seul désir me reste à former, c'est que vous préfériez la paix et le repos aux palmes de la victoire. » Elle écrivit aussi à sa fille la reine de France, de le porter à entretenir la paix dans ses vastes États.

Joseph eut pour gouverneur le comte Bathiani ; mais quel que fût le mérite de ce gouverneur, une éducation aussi importante ne fut pas totalement confiée à ses soins. L'Empereur François et son auguste épouse voulurent remplir un devoir dont se débarrassent ordinairement les parens d'une fortune un peu aisée. Ils savaient que le précepte n'est rien sans l'exemple, que ce dernier est tout-puissant sur l'esprit et sur le cœur des enfans toujours enclins à l'imitation, et que pour eux il est le germe des vices ou des vertus.

Deux fois le bonheur sourit à Joseph : mais il

fut de courte durée et une longue amertume lui succéda. La première fois, ce fut lorsqu'il épousa Marie, fille aînée de l'Infant d'Espagne, duc de Parme, et de la princesse de France, fille de Louis XV. Ce mariage fut célébré le 8 octobre 1760 ; mais en 1763, le 27 novembre, il perdit cette épouse. Elle expira en donnant le jour à une princesse, sa vivante image, enlevée à la tendresse de son père peu d'années après. Le second mariage de ce prince fut moins heureux, parce qu'il fut le résultat de combinaisons politiques presque toujours en opposition avec le cœur. Ces liens formés en 1765, ne durèrent que deux années ; et Joseph ne voulut plus entendre parler de mariage.

La guerre dite de Sept Ans occupa sa jeunesse. Comme une circonstance de l'entrevue qui suivit le traité de Teschen peut influer sur le jugement que l'on portera du caractère et des actions de ce prince, il faut que je lui donne place ici.

Le roi de Prusse, Frédéric-le-Grand, dans toute l'acception de ce mot, ce modèle des souverains de son temps, dont le bonheur et la gloire couronnèrent à l'envi presque toutes les entreprises, avait excité dans l'âme de l'Empereur une émulation qui le portait à l'imiter, à l'égaler en toutes choses. Assez instruit pour apprécier le mérite réel, Joseph proclama hautement celui de Frédéric, et même sa supériorité. La majeure partie de l'Europe était attentive à l'entrevue de ces deux monarques. Lorsque Frédéric voulut céder le pas à Joseph, en sa

qualité de chef de l'empire, il répondit avec cette simplicité modeste qui lui était naturelle : *L'honneur du pas appartient à l'aîné ; le fils ne l'usurpera point sur un père de qui il lui reste tant de choses à apprendre.*

Devenu capable de tenir les rênes de l'empire, par les soins qu'il avait constamment pris de s'instruire dans l'art de gouverner, il fut élu roi des Romains, le 27 mars 1764, et couronné en cette qualité à Francfort quelques jours après, en présence de l'Empereur François, que la mort enleva l'année suivante à Inspruck. Marie-Thérèse le nomma peu après co-régent des pays héréditaires. Dès-lors il annonça des connaissances si étendues, des vues si profondes et si bien conçues, que l'impératrice-reine pensa à lui abandonner entièrement le fardeau de l'administration. Il justifia cette opinion et l'honora par sa conduite. Les bornes de cet ouvrage ne me permettant point d'empiéter sur les droits de l'histoire, je me borne au plus simple exposé.

A la mort de Marie-Thérèse, son auguste mère, le 29 novembre 1780, son âme éprouva une impression douloureuse qui n'en a jamais été totalement effacée. L'économie, la véritable économie fut introduite à la cour impériale. Toutes les tables secondaires furent supprimées. Les comédiens étrangers furent renvoyés ; mais, juste dans sa réforme, le jeune monarque fit donner à chacun d'eux une somme équivalente à leur année d'engagement. Les jours de gala furent restreints à un seul par année. Les pensions excessives, accordées sous prétexte de services ren-

dus, furent supprimées ou réduites, d'après l'examen sévère, mais impartial, des motifs allégués pour leur obtention. La police devint aussi exacte que vigilante, et le désordre cessa absolument dans cette importante partie du gouvernement. Joseph qui s'était accoutumé à estimer les hommes selon leur mérite, et non point selon le rang qu'ils tenaient à la cour, employa ceux de ses serviteurs qu'il jugea dignes de sa confiance, pour connaître par leur moyen, les abus qui s'étaient glissés dans les bureaux, afin de couper le mal jusque dans sa racine. Instruit de ce qu'il voulait savoir, il donna des ordres pour qu'aucun de ces mandats que savent si bien extorquer les sangsues des cours, ne fût payé sans avoir été préalablement soumis à l'examen le plus sévère, afin que les graces et les faveurs devinssent réellement la récompense du vrai mérite et l'encourageassent à se produire. Dans la suite, il fixa un jour de la semaine pour entendre les demandes et les réclamations de ses sujets. Chacun était admis à cette audience sans distinction de rang, ou d'état; et chacun recevait de sa bouche une réponse convenable. Le travail de ce prince dans chaque ministère excédait de beaucoup celui des employés..... Alors on applaudissait à cette activité que l'on a depuis si âcrement censurée.

Son caractère et ses vues d'améliorations le portèrent à entreprendre la plupart des voyages qu'on lui a reprochés. Sans doute il voyagea beaucoup, tant dans ses états que chez l'étranger; mais il est démontré par les faits, qu'il voulut joindre l'expérience à la théorie; qu'il

n'entreprit pas ses voyages pour satisfaire une curiosité oisive, pour promener l'ennui, maladie incurable qui a quelquefois tourmenté plus d'un potentat, ou bien pour se procurer des plaisirs qu'un signe de sa volonté eût fait accourir près de lui; mais pour apprendre à connaître les devoirs d'un souverain à l'égard des diverses classes de la société, ainsi que les meilleurs moyens de donner l'essor à l'industrie. Les tournées qu'il fit dans ses états héréditaires eurent aussi pour but d'examiner le sol, les différentes productions, la manière de vivre des habitans, dont les mœurs, les lois et les coutumes diffèrent tellement, que cela introduit dans le gouvernement un mélange et une complication qui en ralentissent les ressorts et parviennent à entraver ses rouages. Il voulut encore s'assurer par lui-même de la nécessité et de l'urgence plus ou moins grande des réformes, de la nature des encouragemens, afin de travailler efficacement à l'avantage de ses sujets qu'il regardait comme ses enfans.

Ce fut dans cette vue qu'il parcourut la Hongrie en 1767 et en 1773. Rien n'échappa à son œil scrutateur. Il visita les forteresses, se fit amener les prisonniers qui y étaient détenus, et reçut avec une humanité dénuée d'ostentation tous les placets qui lui furent présentés par une foule de gens de toutes conditions. Soit qu'il s'arrêtât, soit que son plan le forçât de poursuivre sa route, il lisait les placets et y avait égard. Qu'on se figure quelle dut être l'impression que fit sur lui l'écrit énergique que je vais rapporter, et qui lui fut remis en Hongrie! Que l'on

juge de l'état du peuple hongrois en 1767, et du soulagement qu'il reçut de Joseph !

Très-clément Empereur,

« Emploi de la semaine. Quatre jours de corvée. Le cinquième est destiné à la pêche, le sixième à la chasse, le tout au profit du seigneur. Le septième appartient à Dieu. Jugez, empereur très-juste, si je peux payer la taille et les autres impositions ! »

Joseph qui savait que l'homme n'est pas né pour devenir l'esclave d'un autre homme, souleva les fers de cette classe de Hongrois, et s'occupa du moyen de les briser. Il n'ignorait pas que le système féodal a dû son existence aux malheurs des temps, à l'ignorance et à la superstition des peuples, et qu'il doit son maintien à l'intérêt personnel, ainsi qu'à celui des préjugés. Il n'avait pu voir sans une horreur secrète, des hommes attelés à la charrue seigneuriale, comme des bêtes de somme : il les rétablit dans leur franchise primitive, et, par cette action juste et généreuse, autant que bienfaisante, il s'attira l'animadversion des nobles.

Les nobles cependant n'avaient jamais eu à lui reprocher aucun trait d'injustice à leur égard; mais la popularité de l'Empereur leur semblait un outrage fait à leurs prérogatives.

Depuis cent cinquante ans, et même davantage, les provinces belgiques n'avaient point eu de gouverneurs qui eussent constamment résidé chez elles. En 1781 l'Empereur se décida à les visiter. Le temps qu'il

employa pour atteindre ce but n'eût pas été perdu si. ... achevons, et disons sans crainte, comme sans intérêt, que si les Belges eussent voulu voir dans la conduite de leur souverain l'affection qu'il leur portait; si, d'une part, l'audace, et de l'autre la rouille des préjugés ne s'étaient unis pour engendrer le fanatisme, ces peuples n'auraientpas été plongés dans les horreurs d'une guerre civile (1).

Près d'arriver dans les Pays-Bas, Joseph ne défendit point, mais il essaya de faire supprimer toute réception fastueuse, toute dépense tenant à l'ostentation, et menaça souvent de s'éloigner s'il s'apercevait que sa présence en fût la cause ou le prétexte. Il répondit au comte de ***, qui le suppliait d'accepter un souper et un bal:

« Mon cher comte, je ne suis pas venu en Flandre pour me livrer aux divers plaisirs que vous m'offrez, mais pour m'occuper de choses très-sérieuses. Pour jouir de la reconnaissance de mon peuple, il faut qu'auparavant je l'aie méritée. »

Il porta ses regards sur tous les objets, descen-

---

(1) Il faut se rappeler que cet ouvrage fut composé et traduit en 1790; qu'il parut en 1791 : que l'auteur allemand a peint, en plus d'un endroit, l'égarement des Belges, dont Joseph se plaignit jusque dans ses derniers momens, avec l'amertume qui inondait son cœur. Il faut donc, en se transportant au temps de la révolte des Brabançons, ne pas se permettre de blâmer des expressions que je n'aurais pu tenter d'altérer sans dénaturer les faits.

dit aux plus minces détails, visita tout ce qui concernait l'équipement des soldats.

A Luxembourg, il se fit conduire dans les hôpitaux, militaires et autres. Il entra dans une chambre, découvrit les lits, retourna les matelas pour s'assurer qu'ils étaient en bon état. Un soldat convalescent, témoin de cette attention paternelle, s'écria: « La nuit prochaine je jouirai du sommeil, car mon lit a été fait par mon empereur. »

Chacun des pas de Joseph était marqué par des bienfaits, par des preuves touchantes de cette humanité qui part du cœur et n'est point née du froid calcul de l'intérêt personnel. Lorsqu'il s'éloignait, il laissait dans les yeux et dans le cœur, l'attendrissement de la reconnaissance.

Avant son départ de Luxembourg, il dit aux magistrats de cette ville qui étaient à son audience: « Messieurs, je désirerais que vous pussiez lire dans mon cœur, vous y verriez combien je suis peiné de ne pouvoir rendre tout le monde heureux. Soyez donc assurés que j'emploierai toutes mes facultés pour approcher de ce but désirable. »

Certainement il n'a pas dépendu de Joseph qu'un désir si noble n'ait eu son entier accomplissement.

Il voyagea dans les pays étrangers, et cela à différentes reprises. Il alla en France, en Italie, en Hollande et jusques en Russie. Quel fut son but? Il est bon de le dire. Son but unique fut de s'instruire, de parvenir à rendre son pays florissant en prenant

de chacune de ces nations ce qui pouvait convenir au régime de la sienne et lui procurer des avantages réels. Partout il porta l'œil du connaisseur. Partout il chercha l'entretien des savans, des hommes célèbres, et employa quelques heures de suite à discuter avec eux sur les moyens les plus efficaces de réaliser le plan qu'il s'était prescrit.

Il dut à son mérite personnel, plus qu'à la politique, l'avantage de former des alliances utiles à ses états, parce qu'il sut se faire aimer dans les pays qu'il visita. Pour se dérober au faste qu'il n'aimait pas et dont il sentait plus que jamais l'incommode inutilité, il voyagea simplement et presque toujours sous le nom de comte de Falkenstein; et quoique le secret de ce nom n'en fût un pour personne, il servit à bannir toute espèce d'étiquette. C'était ce qu'il voulait.

Une preuve de l'éloignement qu'il avait pour tout ce qui tient à la mollesse, c'est que, pendant ses voyages, son lit n'était composé que de quelques bottes de paille jetées sur le plancher sur lesquelles on étendait une peau de cerf, ce qui servait de matelas, d'un coussin et d'une couverture de laine.

Il ne prit point dans les caisses de l'état les sommes nécessaires à sa dépense pendant ses voyages; cependant, grâces à son discernement, à l'usage judicieux qu'il fit des fonds destinés par lui à cet emploi, il sut se faire respecter de l'étranger, et revint chez lui, bien riche des connaissances qu'il avait acquises.

Depuis long-temps il supportait seul le fardeau du gouvernement; et depuis cette époque, le sort s'acharna sur lui, le tourmenta sans relâche. Le repos et la paix intérieure cessèrent de se faire sentir à son cœur; l'inquiétude et l'amertume devinrent le salaire de ses travaux; la contradiction et l'esprit de révolte, le fruit de son amour pour ses peuples.

Ainsi a vécu, pendant près de dix années, un prince si grand dans ses projets, si actif dans le travail; si ardent à vaincre les difficultés, à porter le flambeau de la raison au milieu des ténèbres de l'ignorance, de la ténacité de l'habitude, un prince enfin malheureux dans l'exécution des plans qu'il avait médités.

La fatalité le poursuivit avec tant d'activité, que non-seulement on se faisait une gloire de faire échouer ses projets, mais qu'encore on s'attachait à empoisonner ses vues bienfaisantes. Avec quelle constance il combattit les préjugés enfans de l'ignorance, et les abus qu'elle entraîne, sans pouvoir parvenir à les détruire! semblable à l'hydre de la fable, la superstition devenait plus formidable, en proportion des efforts qu'il faisait pour la terrasser.

Etroitement allié de l'impératrice de Russie, il entreprit une guerre contre les Turcs. Cette expédition ne fut pas heureuse. Il vit ses pays dévastés, ses sujets égorgés ou réduits en servitude, leurs foyers détruits, sans qu'il pût, quels que fussent ses efforts, en tirer vengeance. Enfin il confia le sort de ses

armes au brave général Laudon ; et la fortune le favorisa. Des forteresses furent emportées ; on eut un avantage marqué dans tous les combats ou rencontres ; l'aigle triompha du croissant. Mais alors aussi, diverses contrées soumises au pouvoir de Joseph, celles surtout qu'il voulait unir de mœurs et d'esprit pour les mieux gouverner, se prévalant de ses pertes, annoncèrent l'intention de se soustraire à son autorité. La Flandre se révolta ouvertement et voulut se détacher de sa domination (1) ; les Hongrois dont il avait blessé l'orgueil et froissé l'intérêt, en leur ôtant le pouvoir d'appesantir à volonté le joug sur leurs serfs, firent entendre des clameurs, et redemandèrent hautement la restitution de leurs anciens priviléges, ou, pour dire mieux, l'exercice libre des abus les plus vexatoires. Le Tyrol et quelques autres cantons manifestèrent de la mauvaise volonté ; et Joseph, profondément affecté de ces contre-temps multipliés, revint dans l'empire avec un corps affaibli,

---

(1) Est-ce bien aux habitans de la Belgique seuls qu'on doit attribuer la révolte qui éclata alors? Ne pourrait-on pas voir dans cette rébellion la main d'une politique tortueuse qui voulait rompre l'alliance établie entre de hautes puissances? D'ailleurs, le prétexte dont on se servit pour soulever les peuples, était les réformes que Joseph voulait faire dans toute l'administration. Ces réformes avaient cependant été demandées et sollicitées par ces mêmes Belges pendant le séjour de l'Empereur à Bruxelles. Joseph ne voulait les établir que peu à peu. On lui persuada qu'étant fortement désirées, elles n'éprouveraient que peu ou point de résistance. On pourrait peut-être accuser ceux qui avaient conseillé les réformes d'avoir été les instigateurs du soulèvement. Que les souverains sont à plaindre, puisqu'ils sont

une santé altérée et le germe de la mort dans ses veines.

C'est ainsi que le plus malheureux des souverains vit les fruits qu'il avait cultivés avec tant de soins et de constance, saccagés par l'*orage politique* dans le moment où la perspective de leur maturité lui promettait une heureuss récolte. S'il en resta quelques-uns épars çà et là, leur aspect ne servit qu'à lui faire regretter ceux qui venaient d'être détruits.

Pendant son dernier séjour à Luxembourg, une société bien choisie se rendait à son cercle. Un soir que la conversation avait été très-sérieuse, Joseph dit : Si l'on veut orner ma tombe d'une épitaphe, ce doit être de celle-ci :

Ci gît Joseph II,
Qui fut malheureux dans toutes ses entreprises.

Infortuné Joseph, tu t'exprimais ainsi, et cependant la mesure de tes maux n'était pas encore comblée ! ce n'était pas seulement comme souverain que tu devais ressentir de la douleur, c'était comme homme, et comme homme sensible !

Vers la fin de l'année 1789, la santé de l'Empereur n'offrait au petit nombre de personnes qui lui étaient attachées que de funestes pronostics. Les avis étaient partagés sur la nature et l'espèce de sa maladie, mais leur unanimité était pour la mort..... Enfin, on s'accorda, et il fut généralement connu que

---

condamnés à devoir sans cesse se défier de ceux qui les entourent !

c'était une hydropisie de poitrine, mal incurable, douloureux et long qui venait d'enlever Frédéric-le-Grand à la Prusse, et qui devait aussi faire descendre Joseph à pas lents dans la tombe. En janvier 1790, un mieux apparent vint ranimer l'espoir ; mais l'arrêt était porté, il fallait qu'il s'accomplît.

Eh ! comment osait-on se flatter...... Comment une maladie qui, jusqu'à présent, s'est montrée rebelle à tout l'art médical, ne serait-elle pas devenue incurable en Joseph, tandis que son cœur était continuellement oppressé, comprimé par des nouvelles affligeantes ? Que l'on conçoive, s'il est possible, ce que ce monarque qui aimait ses sujets, et dont les vues ne tendaient qu'à leur donner des preuves de cet amour, dut souffrir lorsqu'il dit :

« On a ordonné des prières publiques pour le rétablissement de ma santé ; je le sais, mais je sais aussi que la plus grande partie de mes sujets ne m'aime pas. A quoi donc peuvent servir des prières que le cœur ne dicte point, et qu'il dément même ? »

Inquiet et tourmenté, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur, ses forces diminuaient chaque jour ; le courage seul y suppléait.

Il continuait de travailler et d'étendre ses soins paternels pour ses peuples, avec la constance d'un héros et toute la netteté d'esprit qui semble réservée aux jours de la santé, lorsque, vers le milieu de février, sentant approcher le moment de sa dissolution, il voulut connaître le temps qui lui restait à vivre, as-

surant ses médecins qu'il était préparé à tout ce qui devait arriver. M. de Quarin lui avoua franchement qu'on ne connaissait point de médicamens qui pussent lui rendre la santé, et que, selon toutes apparences, il ne lui restait que quelques jours à souffrir.

A cette réponse, il se tourna vers le prince de Kaunitz, à qui il dit : *Vous l'avez entendu, n'est-ce pas ?* Ensuite, renvoyant les autres médecins, il ne garda que le même M. de Quarin, qui reçut dans le jour le diplôme de baron avec une somme d'argent très-considérable, et son confesseur. Il dit adieu au prince de Kaunitz, à MM. de Laudon, de Lascy, de Haddick, ainsi qu'à d'autres personnes qu'il traita de la manière la plus affectueuse. Il leur recommanda son armée, ses sujets et son frère l'archiduc Léopold. Il pria le prince de Kaunitz de prendre tous les papiers qu'il trouverait dans son cabinet. On se retira enfin ; mais ce fut pour pouvoir plus librement exhaler la douleur dont chacun était pénétré.

Joseph voulut voir encore une fois l'archiduchesse Elisabeth, pour laquelle il réunissait la tendresse active d'un père et la bienveillance d'un ami ; il l'envoya chercher.

Ce fut une triste entrevue pour le monarque expirant ; mais elle devint bien terrible pour la jeune princesse qui répondait si parfaitement aux sentimens qu'il avait pour elle.

« Au moins, avait-elle dit plusieurs fois au curé de Laxembourg, qui l'exhortait à la résignation, au moins, si j'étais assurée de le précéder dans le tombeau ! J'avoue que, depuis sa maladie, je demande

au ciel de me retirer de ce monde avant qu'il le quitte. »

Ce fut à l'occasion de cette triste entrevue, que l'Empereur donna une preuve de la prévoyance qu'inspire l'amitié. Craignant que la pâleur de son visage et sa maigreur excessive ne fissent trop d'impression sur la jeune princesse, il fit tout fermer avant qu'elle entrât, et ne voulut être éclairé que par une seule bougie de nuit, placée dans l'angle le plus éloigné du lit; précaution délicate, mais inutile, et qui même, par son excès, servit à augmenter l'émotion profonde dont elle était agitée.

A peine eut-elle posé le pied dans cette chambre funèbre, à peine les sons de la voix affaiblie et tremblante de son oncle eurent frappé son oreille, que ses forces l'abandonnèrent. Elle tomba sans connaissance, et l'on fut obligé de l'emporter. Mais ce moment de faiblesse étant passé, elle rentra. Le monarque l'exhorta à la patience, à la résignation, la conjura de se ménager et de surmonter un accablement dangereux pour le fruit qu'elle portait dans son sein; gage précieux d'une union fortunée. Lui-même était rempli de cette résignation et de cette fermeté qu'il cherchait à lui inspirer. Il ajouta : *La seule chose qui me rende mon état actuel bien pénible, c'est que vous approchez du terme de votre grossesse.*

Il la bénit et se sépara d'elle.... pour la revoir bientôt dans un séjour plus heureux.

C'était par des discours également affectueux qu'il s'occupait, qu'il s'efforçait de consoler tous ceux qui

l'entouraient. Quant à lui, en se rappelant le but où avaient tendu toutes ses actions, et se confiant en la justice du juge suprême à qui rien ne peut être caché, il voyait, sans frayeur, s'entr'ouvrir pour lui les portes de l'éternité.

Rien de plus touchant et de plus édifiant que le moment où il reçut les derniers secours de la religion. Toute la cour accompagna le viatique, jusqu'à la salle qui précédait la chambre où il était. La tristesse et l'abattement régnaient sur tous les visages, et des larmes amères coulaient des yeux mêmes de ces vieux guerriers, ses fidèles compagnons dans les champs de l'honneur.

Ce même jour, 17 février, Joseph écrivit, de sa main, à ses deux sœurs. Le 18, il écrivit aussi au prince Potemkin, pour lui recommander les intérêts de l'Autriche, et l'inviter à traiter de la paix, même en son nom, s'il y avait lieu. Il le priait de dire les choses les plus tendres à l'Impératrice, sa souveraine, et de recommander à son amitié, son successeur aux états héréditaires.

Il fut toujours impossible à cet esprit actif de se priver de toute occupation. Peu de jours avant sa mort, son médecin, l'ayant trouvé travaillant à l'avancement de plusieurs officiers, qu'il voulait élever à des grades supérieurs, lui représenta qu'il devait ménager davantage ses forces.

« Mon cher Quarin, répondit-il, ne m'avez-vous pas, vous-même, annoncé qu'il ne me reste que quelques jours à vivre, et encore qu'un moment

peut terminer ma vie? hé bien, d'un moment aussi dépend le bien-être de ces braves militaires, qui ont si bien mérité le grade auquel je les élève. Mon frère n'a pas eu, ainsi que moi, l'occasion d'apprendre à les connaître. »

Le jour de sa mort, il donna encore quatre-vingts signatures. A la quatorzième il s'arrêta, et chargea M. le maréchal de Lascy de faire savoir de sa part, à tous ceux qui composaient son armée, depuis les chefs jusqu'aux derniers des soldats, qu'approchant du terme de sa vie, sa majesté se croirait ingrate, si elle ne leur témoignait, dans cet instant solennel, la satisfaction qu'elle avait ressentie des preuves multipliées de leur bravoure, de leur ponctualité et de leur affection pour sa personne, et il lui écrivit la lettre suivante :

« Mon cher maréchal Lascy, l'impossibilité seule qui m'empêche de tracer ce peu de lignes de ma main tremblante, m'engage à me servir d'une main étrangère. Je vois approcher à grands pas le moment qui doit nous séparer. Je serais bien ingrat si je sortais de ce monde sans vous réitérer ici, mon cher ami, tous les sentimens de reconnaissance que je vous dois à tant de titres, et que j'ai eu le plaisir de faire valoir vis-à-vis de toute la terre. Oui, si je suis devenu quelque chose, je vous le dois, car vous m'avez formé, vous m'avez éclairé, vous m'avez fait connaître les hommes, et, outre cela, toute l'armée vous doit sa formation, son crédit, sa considération.

» La sûreté de vos conseils dans toutes les cir

constances, cet attachement personnel pour moi qui ne s'est jamais démenti dans aucune occasion, petite ou grande, tout cela fait, mon cher maréchal, que je ne peux assez vous réitérer mes remercîmens. J'ai vu couler vos larmes pour moi; celles d'un grand homme et d'un sage sont une belle apologie. Recevez mes adieux. Je vous embrasse tendrement. La seule chose que je regrette de quitter dans ce monde, c'est le petit nombre d'amis dont certainement vous êtes le premier. Souvenez-vous de moi, de votre plus sincère ami Joseph. »

Le même jour il fit appeler ceux qui composaient sa maison domestique; et, quoiqu'il se fût souvenu de chacun d'eux, dans son testament, il les gratifia l'un après l'autre, de cent ducats, en les remerciant de leurs services.

Ce ne fut pas encore assez pour ce monarque infortuné, d'avoir à supporter les douleurs poignantes et graduelles de la mort, il fallut encore qu'il bût toute la coupe amère qui lui avait été réservée; et si jamais sa constance et sa résignation ont paru dignes d'être admirées, ce fut dans l'occasion suivante.

Pendant toute la nuit du 18 février, il avait envoyé, d'heure en heure, savoir des nouvelles de l'archiduchesse Elisabeth, dont on n'avait pu se dispenser de lui annoncer l'accouchement comme très-prochain. Ces nouvelles n'étaient point rassurantes; mais la nature des circonstances n'admettait que

très-peu de dissimulation. Enfin, le 19, à sept heures et demie du matin, il fallut lui annoncer, avec la naissance d'une princesse, la mort prématurée de la mère qui venait d'expirer au milieu des plus cruelles souffrances.

N'osant, et ne devant point même lui cacher cet événement, son confesseur se chargea de le lui apprendre. Terrassé par ce dernier coup, Joseph garda le silence, et détourna son visage pour dérober, s'il était possible, les larmes, les dernières larmes qu'il devait répandre. Un profond soupir sortit enfin de sa poitrine oppressée. Il éleva, vers le ciel, ses yeux encore humides, et dit avec ferveur : *Seigneur, ta volonté soit faite.* Lorsque, tout-à-fait revenu à lui-même, il aperçut le comte de Rosemberg, il lui fit signe d'approcher. « Hélas! dit-il, avec un accent si déchirant qu'on ne peut essayer d'en donner une idée juste, ce que je souffre est incroyable! Je me croyais préparé à supporter toutes les angoisses qu'il plairait au ciel de m'envoyer; mais cet affreux malheur surpasse tout ce que j'ai jamais enduré. »

Loin que ce surcroît de douleur achevât, ainsi qu'on l'avait craint, de rompre le fil de sa vie, il sembla se ranimer. Par son ordre, une estafette fut envoyée au prince de Hohenlohe, afin qu'il se rendît de suite à Bucharest, pour remplir, en cas d'accident, la place du prince de Cobourg, alors malade. Il voulut que l'on doublât la paye du soldat pendant quatorze jours, à compter de celui où il cesserait de vivre. Il ordonna les préparatifs de la pompe fu-

nèbre de l'archiduchesse, ainsi que ceux de la sienne. Il recommanda expressément qu'on l'enterrât près de sa mère, l'auguste Marie-Thérèse. Dans ces momens, étendant ses soins jusqu'à la conservation d'autrui, il voulut que l'on fît, sur-le-champ, l'ouverture du caveau où son cercueil devait être déposé, afin, ajouta-t-il, que lors des funérailles, personne ne fût incommodé de l'air insalubre de ce souterrain qui ne s'ouvrait que dans ces tristes et importantes occasions. Il remit au chancelier d'état un écrit de sa main pour tirer, de son trésor particulier, la somme d'un million de florins, avec ordre de le placer à intérêt au profit de l'institut, formé par lui, pour la subsistance des braves militaires qui avaient acquis de l'honneur dans les camps.

La veille de sa mort, il reçut encore ses ministres, et leur dit de nouveau le dernier adieu. « Je meurs, dit-il, en s'adressant au brave général Laudon; je meurs avec la certitude consolante que vous serez le protecteur de mon armée. Donnez-moi votre main : bientôt je ne jouirai plus du plaisir de la presser dans la mienne. »

Le cardinal Miggazzi reçut de lui des *excuses* du déplaisir qu'il lui avait causé. Cette éminence répondit : *Je ne puis en ressentir d'autre que celui de la situation où se trouve votre majesté.*

Le comte d'Haddick, très-âgé, fut si ému de l'adieu de l'Empereur, qu'on le rapporta chez lui sans connaissance. Depuis ce moment il ne quitta point

son lit, et mourut peu de jours après son souverain.

Joseph s'étant fait apporter la princesse nouvellement née, la prit dans ses bras défaillans, la baisa, la bénit et dit : « Chère, chère enfant! vrai portrait de ton aimable, de ta vertueuse mère..... Qu'on l'emporte, car ma dernière heure est venue. »

Ensuite il fit appeler son confesseur qui commença la prière : Dieu, nous te louons.... Aussitôt, l'interrompant, il s'écria : « Seigneur! toi qui, seul, as connu mon cœur, c'est toi que je prends à témoin que toutes mes entreprises n'ont eu pour but que le bien et l'avantage des sujets dont tu m'avais confié le soin, que ta volonté soit faite! » Il laissa ensuite achever la prière. Le feld-maréchal de Lascy, le prince de Dietricht, le comte de Rosemberg, le baron de Storck et le confessenr restèrent toute la nuit dans sa chambre. A quatre heures du matin l'Empereur s'éveilla; son sommeil avait été léger et court. Ils entourèrent son lit. Vous êtes encore ici? leur dit-il... Après avoir pris un peu de bouillon, que lui présenta le baron de Storck, il demanda son confesseur, qui, s'approchant du lit, lut encore des prières. Parvenu à ces mots : *Nous nous reposons sur la foi*, *l'espérance et l'amour*, l'Empereur répéta le mot *foi* très-haut, celui d'*espérance* plus posément, mais bien articulé, et celui d'*amour* avec la plus grande ferveur.

« Arrêtons-nous là, dit-il ensuite, ce livre ne me servira plus, je vous en fais présent; conservez-le pour l'amour de moi. »

Peu de momens après, on l'entendit encore dire :

Comme homme et comme souverain, je crois avoir rempli mes devoirs.

Alors, se tournant sur le côté, il respira fortement, à plusieurs reprises, et... mourut.

EXTRAIT *de l'Oraison funèbre, prononcée lors des funérailles de* JOSEPH II, *Empereur des Romains.*

Il est venu parmi les siens, ils ne l'ont point compris.

« Le plus grand d'entre les Allemands, JOSEPH II... est mort. Il est décédé le 20 février 1790, vers six heures du matin, et son âme est montée au ciel. Mécontens! envieux! rebelles! réjouissez-vous, vos désirs sont remplis, ou doivent l'être! Vous en resterait-il encore à former? Je le crois. Portez vos pas vers cette tombe... Contemplez-y Joseph... Il y repose. Il fut votre bienfaiteur... Maintenant couché dans la poussière... Détracteurs! allez, courez, dis-je, à cette tombe et priez... non point pour celui qu'elle renferme, mais pour vous... pour vous qui n'avez pas su le connaître, pour vous qui, l'ayant connu, l'avez calomnié! Tremblez!... Joseph vit dans l'éternité; il est heureux pour l'éternité... et vous tous... vous mourrez! »

Les jugemens que l'on porte sur les hommes élevés aux dignités, mais surtout sur les souverains, pendant l'exercice de leur pouvoir, sont toujours hasardés, sont toujours susceptibles d'erreurs et de préventions. Le vil intérêt, l'ambition, la cupidité, font les flatteurs; ils font aussi les détracteurs. Quel châtiment ne méritent pas ceux qui se servent de la trompette mensongère, pour répandre au loin des calom-

nies qu'ils ont ourdies dans le secret de leur cœur corrompu? Les yeux de l'homme puissant sont à peine fermés, que l'ambition, l'intérêt personnel, ou la crainte changent d'objet; à peine la main glacée de la mort a-t-elle accompli l'ordre du destin, que le style change avec l'espoir. L'idole est-elle renversée, on court à d'autres autels; ou bien, cessant de craindre l'œil vigilant, naguères si redouté, on cesse des manœuvres sourdes qui ne peuvent plus faire atteindre le but désiré.

La louange doit être méritée ainsi que la censure. La premiere est fille de la justice; c'est le tribut de la reconnaissance, de cet élan du cœur si rarement senti, et pourtant si délicieux à sentir ainsi qu'à exprimer. La censure doit être le fruit de la profonde réflexion, de l'impartialité bien caractérisée. Il n'appartient pas à tout le monde de l'exercer, et bien moins encore en matière de gouvernement.

Cette louange née de la reconnaissance, Joseph la mérita et la reçut quelquefois. Combien il fut honoré, estimé par le grand Frédéric!... et l'on sait que Frédéric ne prodigua jamais l'estime ni la louange. Ce n'était pas comme chef de l'empire d'Allemagne, qu'il estimait Joseph; mais parce qu'en lui, il voyait l'un des plus grands souverains qui eussent occupé le trône impérial d'Allemagne. Lors de leur entrevue, à Neiss, en Silésie, dans l'année 1769, le roi de Prusse dit hautement : *Ce jour est le plus heureux de ma vie!*

Le marquis de*** étant allé faire sa cour au roi de Prusse, qui était alors à *Sans-Souci*, ce prince se fit

un amusement de le conduire lui-même partout. Le marquis, trouvant dans chaque appartement, dans chaque pièce, le portrait de l'Empereur, ne put s'empêcher d'en faire la remarque. *Cessez d'être surpris*, lui répondit Frédéric, *l'Empereur est du petit nombre de ces hommes actifs qu'on ne peut avoir trop sous les yeux*. Ce mot, dans la bouche de Frédéric, faisait honneur à Joseph.

Cependant, aux yeux de ce prince qui, jusqu'à son dernier moment, fut embrasé de l'amour de son peuple, les louanges que lui décernaient les potentats, le jugement qu'ils portaient de lui, n'avaient pas autant de charmes que les preuves d'affection, d'estime, et les expressions touchantes et naïves des cœurs reconnaissans, qu'il rencontra quelquefois parmi ses sujets. J'ai du plaisir à citer deux traits de ce genre, à l'appui de cette assertion; le lecteur impartial m'en s'aura peut-être gré.

Joseph alla en France dans l'année 1777. Arrivé à Kehl, il descendit hors la porte afin d'examiner les ouvrages dont ce fort, alors abandonné, était revêtu. Parmi la foule qui se pressait pour le voir était un jeune tanneur. Lorsque cet homme aperçut que l'Empereur était près de quitter le sol allemand, il s'élança vers la chaise de poste où ce prince allait remonter pour continuer sa route, et la détourna. Surpris de cette hardiesse, l'Empereur lui demanda : *Qui es-tu ?*

— Sujet de votre majesté, né à Vienne.

— Que fais-tu ici?

— J'y suis venu apprendre le métier de tanneur, ou du moins m'y perfectionner. Je retournerai dans ma patrie avec quelques connaissances de plus.

Touché du motif qui avait fait agir cet homme, l'Empereur lui donna de l'argent et lui dit de retourner à Vienne dès que ses vues seraient remplies, et lui promit de contribuer à son avancement.

En 1773, pendant son voyage en Hongrie et dans la Transylvanie, un paysan de Kerz entend dire que l'Empereur va passer : aussitôt il quitte son travail, selle son meilleur cheval, l'accommode le plus proprement qu'il peut, le prend par la bride et va sur la grande route guetter l'Empereur à son passage, pour le lui offrir comme relais. L'Empereur paraît bientôt, mais seul, mais à pied, et demande au paysan ce qu'il fait là.

— J'attends notre souverain : on dit qu'il voyage pour nous, je veux lui offrir ce cheval, afin qu'il continue sa route avec moins de fatigue; un cheval frais délasse.

— C'est fort bien, répond Joseph, mais j'ai aussi besoin d'un cheval, prête-moi celui-ci.

— Oh! non, monsieur, non; je n'en ferai rien : c'est une superbe bête, et il n'y aura que l'Empereur qui la montera.

Joseph lui offrit deux ducats s'il consentait à lui prêter ce cheval.

— C'est tout de même... et quand vous m'en donneriez cent, vous ne l'auriez pas.

— Eh bien, brave homme, je suis l'Empereur ; regardez-moi bien.

— A tout prendre, cela pourrait bien être; mais je ne suis pas assez simple pour croire à la parole d'un inconnu. Je voudrais obliger tout le monde; mais si l'Empereur venait par ici, tandis que le cheval serait au loin, j'aurais bien du chagrin. Il y a si longtemps que je me réjouis en pensant qu'il montera ce cheval !

— Bonhomme, regardez ceci, répliqua l'Empereur, en lui montrant la plaque qu'il portait sous son vêtement de dessus.

— Tout cela ne m'enjôlera pas. A la ville, j'ai souvent vu de ces marques-là, et pourtant, ceux qui les portaient n'étaient pas l'Empereur.

Enfin parut la suite de Joseph. Alors le paysan, bien convaincu qu'il était *l'Empereur*, lui présenta son cheval en lui demandant pardon d'avoir *si longuement* contesté sur une chose qu'il avait si ardemment désirée. Il reçut une poignée de ducats, vit Joseph s'élancer sur sa *forte bête*, et se retira plus joyeux de ce succès que de la récompense à laquelle il n'avait nullement songé.

Les preuves de bienveillance et d'amour, qui affectèrent le plus vivement le cœur de Joseph, lui furent données pendant son séjour dans le Brabant en 1781. La foule qui le suivait d'un lieu à un autre, ou qui

l'attendait à son passage, était immense. On courait dans les rues, on s'y pressait, on y restait des heures entières, le corps gêné, la tête haute, le cou tendu et les yeux en l'air, pour voir le *bon Joseph*. C'était alors la qualification qu'on lui donnait... et que jamais il ne mérita de perdre.

Se promenant une fois parmi cette foule, seul et à pied, coudoyé, pressé et *viré* çà et là, selon le plus ou le moins d'ondulation, il vit une jeune fille qui, accourant de toutes ses forces, cherchait à pénétrer jusqu'au premier rang.

« Où va donc tout ce monde, lui demanda-t-il, en s'apercevant que l'on se précipitait sur un autre point ?

» Est-ce que vous n'avez pas entendu dire, répondit-elle d'un ton aussi empressé que satisfait, que l'Empereur va venir par la grande rue ? Laissez-moi passer, je vous en prie.

» Ne vous pressez pas, dit Joseph, je vous certifie qu'il ne passera point par là, et que tous ceux qui courent par ce chemin ne le verront pas aujourd'hui.

» Je suis donc bien malheureuse, repartit cette fille d'un air consterné, puisque je ne verrai pas ce prince dont on dit tant de bien. On m'a permis de sortir aujourd'hui pour cela, et mon but est manqué.

» Il est possible que vous l'ayez vu sans le connaître. Au reste, regardez-le... le voici. » Ces mots furent accompagnés d'un signe de tête obligeant, et d'une pièce d'or qui portait son empreinte. Il s'éloi-

gna promptement, laissant cette fille dans un étonnement qui ne pouvait être comparé qu'à sa joie.

Son cœur, porté vers le bien général, ne laissait échapper aucune occasion d'y concourir et aussi d'alléger en particulier les souffrances des indigens. Il les cherchait, les épiait pour adoucir leur misère : et récompensait le mérite partout où il pouvait le découvrir. Une foule de traits authentiques prouvent avec évidence cette vérité et j'en rapporterai plusieurs sous leur date, avec l'unique précaution d'y jeter le plus de variété possible. Par cette lecture, on pourra juger si les détracteurs de Joseph ne méritent pas, au moins, le mépris de toutes les âmes justes et sensibles.

Lorsque ce prince arriva à Namur, on lui présenta une garde d'honneur. Il parut sensible à cette attention; mais il refusa, disant à celui qui la commandait : « Mes véritables gardes sont tous mes sujets. L'amour de mon peuple fait ma sûreté. »

Pendant le tremblement de terre qui se fit sentir à Vienne au mois de février de l'année 1768, et qui porta l'effroi parmi les habitans de cette ville, par la crue subite des eaux du Danube qui engloutirent les faubourgs et les plaines riantes d'alentour, l'Empereur s'occupa sans relâche des moyens de secourir les malheureuses victimes de ce fléau. On le vit s'élancer dans une barque légère, s'exposer au plus grand danger pour porter de la consolation, des vivres et de l'argent aux submergés. Plusieurs nuits de suite furent employées à ce pieux office. On dit alors

que la frêle nacelle portait *César et la fortune de l'Empire.*

Dans la disette de 1770, il fit tirer des magasins impériaux une grande quantité de blés, et les envoya aux divers marchés, où tout le monde, sans distinction, eut la liberté de s'en pourvoir à un prix très-médiocre.

L'anecdote que je vais raconter est généralement connue, mais elle est si touchante et si singulière que je ne peux m'empêcher d'y consacrer quelques pages dans cet ouvrage. C'est une plante indigène qu'on aime à voir multiplier autour de soi.

L'Empereur allant à la promenade, un enfant de huit à neuf ans accourut au-devant du carrosse, les mains jointes et élevées, et s'écria d'une voix étouffée : Hélas ! mon bon Monsieur, un florin.... je vous prie; donnez-moi seulement un florin! Les cris de l'infortuné, quel qu'il fût, retentissaient toujours dans le cœur de Joseph. Il fait arrêter sa voiture et demande doucement à l'enfant ce qu'il veut faire de ce florin.

— En effet, Monsieur, c'est beaucoup; mais il faut que j'obtienne cette somme, fût-elle encore plus considérable... Ma mère... Ma mère est bien pauvre, bien malade; elle m'avait envoyé chercher le médecin. J'ai déjà été chez deux; mais aucun n'a voulu venir sans être payé d'avance. Vous voyez bien qu'il me faut un florin.... C'est le prix d'une visite, et je ne l'ai pas..... et cependant ma pauvre mère se meurt faute de secours. Ah ! Mon

sieur, un florin, seulement un, et je ne demanderai plus jamais rien.

Touché de cette piété filiale, l'Empereur se fit indiquer par l'enfant, le logement de sa mère, et lui donna en retour ce florin tant désiré. A peine l'a-t-il reçu, à peine a-t-il pressé entre ses doigts ce talisman qui, selon lui, devait rendre la santé à sa mère, qu'il s'échappe sans penser à remercier, pas même à regarder quel était son bienfaiteur. Au lieu d'aller à la promenade, le bienfaisant Joseph se fait conduire chez cette femme et monte dans son humble réduit, bien enveloppé afin de n'être pas reconnu. Il entre dans la chambre indiquée, et trouve la malade étendue sur un mauvais lit. Tout sur elle et autour d'elle, attestait la misère; et cependant un air de propreté s'y faisait remarquer. Cette femme prenant Joseph pour un médecin, paraît fort aise de le voir. Elle l'invite à s'asseoir, et lui fait longuement le détail de ses maux, détail qu'il paraît écouter avec autant d'attention que de patience. Ensuite il demande une plume et de l'encre.

« Veuillez prendre l'écritoire de mon fils, Monsieur. »

L'Empereur cherche, trouve ce qu'il faut, s'assied sur une escabelle, et après avoir écrit, il recommande à la malade d'envoyer promptement cette note chez l'apothicaire qui y était nommé, et sort en l'assurant qu'elle recouvrera bientôt la santé.

Peu après revient l'enfant accompagné d'un vrai

médecin, que la vue du florin avait enfin décidé à se déplacer. Le petit bonhomme rempli d'une joie qui annonçait la bonté de son âme, jointe à la candeur de l'enfance, ne peut garder son secret plus longtemps. Il raconte l'histoire du florin, se rappelle qu'il n'a point remercié *ce bon monsieur*, et souhaite le retrouver pour réparer sa faute. Il le cherchera tant! tant! qu'il le trouvera. La malade mit fin à cette effusion, en parlant de la visite qu'elle avait reçue, et le docteur un peu confus, veut examiner l'ordonnance. Un cri de surprise s'échappe. Bonne femme, dit-il, en rougissant, ce médecin est plus habile que moi. C'est l'Empereur.

— L'Empereur! ah monsieur le docteur, ne vous trompez-vous pas?

— Non. C'est l'Empereur lui-même; et ce que vous croyez une ordonnance, est un mandat de cinquante ducats, à toucher de suite sur le trésor impérial. Vous pouvez y envoyer même cet enfant. Quant à moi, j'aurai soin de votre santé.

Qui pourra exprimer la joie de cette femme, surtout en réfléchissant qu'elle doit ce secours inattendu à son souverain compatissant, et que son jeune enfant en est la cause première.

La cure ne fut pas difficile; le médecin n'eut pas longtemps à exercer sa générosité; mais on assure, que frappé de ce trait, et croyant rencontrer l'Empereur partout où la pauvreté réclamait ses soins, il ne les refusa plus à personne.

Le trait suivant prouve que l'Empereur se livrait volontiers à des amusemens innocens et de préférence à ceux que la bienfaisance accompagnait. Lors de son voyage en France, il arriva à une poste beaucoup plus tôt qu'on ne l'y attendait, et ne trouva point de relais prêts. Le maître de poste qui, ne le connaissant pas, le prenait pour un voyageur ordinaire, le pria d'attendre un peu, parce qu'ayant invité quelques amis au repas du baptême de l'enfant dont sa femme venait d'accoucher, il leur avait envoyé ses meilleurs chevaux. L'Empereur, ou si l'on veut le comte de Falkenstein, y consentit volontiers, et même offrit d'être le parrain du nouveau né; ce que le maître de poste accepta du consentement d'un sien cousin, fermier des environs, qui céda volontiers ses prétentions au voyageur, en faveur de sa bonne mine.

Arrivés à l'église, on demanda, selon l'usage, quel nom avait le parrain.

—Joseph, répondit l'Empereur.

—Bien, mais ceci est un prénom; vous avez un nom de famille? quel est-il?

—On m'appelle Joseph, cela ne suffit-il pas?

—Non, non, vous dis-je.

—Hé bien donc, écrivez *Joseph Second.*

—Joseph second? Soit. Vos qualités, votre profession? Vous avez un métier, peut-être?

—*Empereur.*

On conçoit aisément quelle fut la surprise des assistans, celle du maître de poste, et sa joie. Il se jeta aux pieds de l'Empereur, et le supplia de lui pardonner une liberté que son ignorance pouvait seule excuser. Joseph le releva, acheva la cérémonie, fit des présens à toute la famille, et promit de se souvenir de son filleul.

Lorsqu'il visita les casernes de Luxembourg, il vit un grenadier qui nettoyait les bottes d'un de ses officiers; il lui dit d'approcher et de prendre les siennes. (1) Le grenadier obéit; mais encouragé par l'air de bonté du souverain, il osa dire : Sire, j'aurais une grande grâce à demander à votre majesté. Je désire épouser une très-jolie fille...

—Mais, interrompit l'Empereur, que ferez-vous quand vous l'aurez épousée ?

—Des soldats qui répandront, avec joie, leur sang pour le service de votre majesté.

L'Empereur accorda la faveur demandée, et donna vingt-cinq ducats pour les frais des noces.

Joseph examinait avec soin le pain de munition; il le rompait, le goûtait, et lorsqu'il remarquait un défaut de cuisson, une pâte mal faite, ou une qualité moindre que celle voulue par l'ordonnance, il mandait l'inspecteur et lui enjoignait de veiller sur les ouvriers avec plus d'exactitude.

(1) C'était une des habitudes de Joseph de faire nettoyer ses uniformes par un soldat de la garnison dans les forteresses qu'il visitait.

Ces détails, quelque futiles qu'ils puissent paraître, sont rappelés ici pour prouver jusqu'où s'étendait la sollicitude de Joseph pour ses sujets, qu'il regardait tous comme ses enfans. Cette sollicitude, il la leur continua jusqu'à son dernier soupir.

J'ai déjà parlé de l'ordre qu'il donna pour que l'ouverture du caveau, où il devait être déposé, précédât sa mort, afin que l'exhalaison ne devînt nuisible à personne. Je dois ajouter et prouver que la bonté de son cœur ne prévalait pas sur sa justice. En effet, justice et bonté sont des devoirs qui doivent être remplis d'une manière distincte, qu'il ne faut pas confondre, parce qu'il est des cas où la bonté, quand elle est portée à l'excès, touche à la cruauté. Cette vertu ou, si l'on veut, cette qualité, ne dégénéra point en faiblesse chez Joseph; il sut même devenir inflexible lorsque le devoir l'exigea ; il sut punir les coupables sans exception de rang, de personnes ; et jamais sa fermeté ne céda à l'importunité, non plus qu'à ces considérations nées de l'intrigue des courtisans qui, trop souvent, ont motivé des actions décorées du beau nom de clémence, lorsqu'elles n'étaient que l'effet du triomphe de l'intrigue sur la faiblesse,

En se promenant dans l'un des faubourg de Vienne, il vit beaucoup de monde attroupé autour d'une charrette remplie de bois de chauffage. Curieux d'en connaître la cause, il interroge un des spectateurs et apprend que l'inspecteur de la barrière avait retenu le paysan qui conduisait cette voiture, sous prétexte qu'il y avait caché du tabac, et qu'il voulait le contraindre à

décharger tout son bois sur la place. Le paysan, pour qui ce travail était une perte de temps et une corvée pénible, l'avait supplié avec instance de le faire conduire dans la ville où il pourrait justifier de son innocence; mais le commis s'étant refusé à ses supplications, persistait encore dans l'ordre de vider la voiture. L'Empereur, caché dans la foule, resta témoin de ce débat pendant un peu de temps, après quoi il fit venir du corps-de-garde le plus voisin, un bas-officier et quelques soldats à qui il ordonna de rester en cet endroit jusqu'à ce que le bois eût été totalement déchargé. Cette expédition achevée, il leur était enjoint, en cas que le paysan fût coupable de fraude, de lui appliquer cinquante coups de fouet sur les épaules; mais aussi il voulut que, s'il était prouvé qu'il fût innocent, le récalcitrant commis subît sur-le-champ la même peine, et de plus qu'on le contraignît à recharger, seul, tout le bois. L'ordre fut exécuté. On ne trouva point de tabac, et l'inspecteur, après avoir replacé le bois dans la charrette du pauvre paysan qui, d'ailleurs, fut indemnisé de la perte de son temps, reçut les cinquante coups de fouet.

La veuve d'un officier, jouissant d'une pension de cinq cents florins, s'était établie en Hongrie, où la rareté du numéraire et l'abondance des vivres donnent plus de facilités que partout ailleurs, elle s'avisa de se présenter devant l'Empereur, vêtue magnifiquement et le supplia d'augmenter sa pension, prétendant ne pouvoir subsister avec un revenu aussi modique.

« Eh quoi! s'écria l'Empereur qui, dédaignant toute

superfluité, donnait à ses sujets l'exemple de la plus grande simplicité, eh quoi? vous ne pouvez vivre, en Hongrie, avec un revenu de cinq cents florins? votre parure dément cette assertion : *elle annonce même, qu'à l'avenir, trois cents florins vous suffiront.* » En même temps il tourna le dos à cette femme indiscrète, et demeura ferme dans la résolution qu'il venait d'exprimer.

Le commandant d'une forteresse, située en Hongrie, fit passer à Vienne un mémoire détaillé du mauvais état où il avait trouvé cette place, et présenta un compte fort étendu des réparations qu'il avait été forcé d'y faire. La cour de Vienne envoya, sur les lieux, un expert aussi connu par sa probité que par sa capacité. Cet homme examina les travaux et les évalua à un prix fort au-dessous de l'estimation produite. Le commandant n'oublia ni promesses, ni menaces pour en obtenir une composition telle qu'il le désirait. Voyant qu'il ne pouvait y parvenir, et redoutant son rapport, il le fit arrêter et resserrer étroitement; et pour s'assurer l'impunité de cette action atroce, il écrivit à la femme de cet infortuné que son mari était mort.

Quelque temps après, cette veuve présumée se remaria. Déjà elle avait trois enfans de son second mari, lorsque l'Empereur, se trouvant en Hongrie, visita cette forteresse et voulut qu'on lui présentât tous les prisonniers qui y étaient détenus. L'expert fut du nombre, et reconnu de Joseph, malgré l'état pitoyable où il se trouvait. Joseph le fit mettre en liberté, et le renvoya honorablement à Vienne, où il le dédommagea, autant que cela fut possible, de la longue, de l'injuste

et cruelle détention qu'il avait soufferte. Le commandant fut aussi conduit dans la capitale de l'Autriche, mais chargé de fers. Il y subit un châtiment proportionné à son délit, et que nulle sollicitation ne put alléger.

Cet amour de la justice, cette générosité qui honorent le trône, qui en relèvent l'éclat, environnèrent Joseph dès ses plus jeunes années.

Tout philosophe qu'était Frédéric, il ne sut pas, ainsi que Joseph, se dépouiller entièrement des préjugés d'une *éducation royale*. De quelle expression se sert-il en parlant du comte de *Struensée*, lorsqu'il décrit la cause de la révolution du Danemarck? Ce n'est pas sur la nature du crime de cet homme qu'il s'appesantit, c'est sur sa naissance. Il dit : *L'accès que le médecin eut à la cour, lui fit gagner imperceptiblement plus d'ascendant sur l'esprit de la reine qu'il n'était convenable à un homme de cette* EXTRACTION.

Tels étaient, et tels sont encore ceux d'entre les grands, en qui la réflexion n'a pas atténué l'orgueil qui s'élève dans leur jeune cœur, en recevant, dès leur enfance, les hommages serviles que l'intérêt a inventés, qu'il entretient et qu'il propage comme la source d'où découleront un jour les grâces, les bienfaits et les honneurs.

Je veux prouver, et toujours par des faits, quelle était, à cet égard, la pensée de Joseph. Accoutumé, dès son enfance, à voir dans ses sujets des hommes, il faisait plus de cas du vrai mérite que des titres fastueux. Devenu empereur, il put donner l'essor à son

opinion. Jusqu'à son avénement au trône impérial, les portes de l'Augarten, promenade superbe qu'il avait pris soin d'embellir, ne s'ouvraient que pour les personnes de distinction. Il voulut qu'elles fussent et restassent ouvertes pour tout le monde, et fit graver ces mots sur le frontispice : LIEU D'AMUSEMENT, TRÉSOR DESTINÉ POUR TOUS LES HOMMES.

Bientôt accourut, vers lui, la haute noblesse, pour lui représenter que cette promenade serait profanée et qu'il ne serait plus possible d'en jouir s'il était permis à des *gens de néant* de s'y rassembler, de l'obstruer, etc., etc.

« Messieurs, répondit Joseph, si j'avait la manie de ne vouloir me trouver qu'avec mes *égaux*, il faudrait que je me transportasse dans les souterrains du monastère des Augustins où reposent mes ancêtres, et que j'y vécusse. J'aime les hommes parce qu'ils sont hommes; je ne fais entr'eux d'autre distinction, et n'ai pour eux d'autre préférence que celle due à leurs œuvres. Quiconque pense bien et agit honorablement, a droit à mon estime. Elle ne peut être exclusivement réservée cette estime, pour ceux qui ne comptent que des princes parmi leurs aïeux. »

A Luxembourg, il entendit la grande messe dans l'église paroissiale, et ne voulut point se placer sous le dais préparé pour lui. Il s'agenouilla au milieu du peuple, en disant : « Devant l'Être Suprême nous sommes tous égaux. »

Pendant son séjour à Mons, il assista, un matin,

à l'exercice des dragons. S'apercevant qu'on traitait durement un soldat :

« Monsieur, dit-il à l'officier, je ne veux point qu'on maltraite ceux de mes sujets qui se sont voués au service de la patrie. Si cet homme a failli, reprenez-le doucement; c'est le moyen de lui faire sentir sa faute et de l'obliger à se corriger. »

L'anecdote suivante a été mise sur le théâtre, sous le nom de *Prince équitable* (1). Ce trait, peu dramatique par son sujet, *dit-on*, a cependant fait répandre bien des larmes, surtout par les détails et les accessoires qui en ont assuré le succès. Je le donne ici dépouillé du charme de la diction, et je crois que, malgré son extrême simplicité, il satisfera les âmes sensibles et délicates.

L'Empereur, accompagné du grand-duc de Toscane (Léopold, père de l'Empereur François II, aujourd'hui régnant), possesseur actuel de ses états, visitait, en 1776, les hôpitaux de Vienne et les prisons.

Dans une des maisons de force et de correction, se trouvait une femme qui, depuis plusieurs années, y était détenue pour *cause de déréglemens*, et, par conséquent, soumise, chaque jour, à la peine du fouet. Encouragée par la fille du concierge de cette

(1) Cette pièce est de M. Engelsohn. Le traducteur de ces anecdotes se l'est en quelque sorte appropriée, l'a traduite et arrangée pour la scène française. Elle a été représentée à Paris, avec succès. On la trouvera à la fin de cette nouvelle édition.

maison, qui l'avait prise en amitié, et saisissait toutes les occasions d'adoucir son sort, elle parut devant l'Empereur, se jeta à ses pieds, et le supplia, les yeux pleins de larmes et presque suffoquée par les sanglots, de daigner entendre un secret qu'elle ne voulait révéler qu'à lui. Joseph ému, à la vue d'une douleur si vive, la releva et l'écouta.

« Je suis issue de parens nobles, dit cette infortunée; la mort me les a ravis dans ma plus tendre enfance. A peine avais-je vingt ans, lorsque j'eus le malheur de plaire au baron de ***, qui employa tous ses soins à me rendre sensible. Il y parvint. Notre mariage, que je regardais comme le plus haut point de ma félicité, s'accomplit, de l'aveu de ma famille. Nous vînmes nous établir à Vienne, et notre bonheur mutuel fut encore accru par la naissance de trois enfans, que je mis successivement au jour. Tout-à-coup, on vient arracher de mes bras cet époux que j'adorais.... que j'aime encore.... on le jette dans une prison, séjour ordinaire des plus insignes criminels. Revenue de mon saisissement, je vole chez les magistrats, je m'informe de la cause de cette violence. J'apprends, enfin, que mon mari est en prison à la requête et sur la dénonciation d'une femme, qu'il avait épousée en Moravie avant que je le connusse. J'apprends encore que la loi le condamne à un supplice infâme....

» Oubliant mon ressentiment, guidée par mon amour et d'épouse et de mère, je me détermine au sacrifice le plus cruel.... à celui de mon honneur, afin de sau-

ver de l'ignominie l'homme qui me fut si cher. Exaltée, même, par la grandeur du sacrifice, je me présente devant le tribunal, et, là, devant ma rivale, dont je ne pouvais, en aucun cas, usurper les droits, je me dénonce comme étant une concubine, qui, pour jouir, aux yeux du public, d'une considération qu'elle n'a pas méritée, a pris un nom et une qualité qu'elle savait ne pouvoir lui appartenir. Ma rivale parut étonnée; pouvait-elle ne pas l'être, puisque la vérité lui était connue? N'importe; elle consentit à cesser les poursuites commencées contre le baron, elle se raccommoda même avec lui, mais ce fut à condition que mes enfans me seraient enlevés, et qu'enfermée ici pour toujours, j'y subirais la peine infligée aux créatures impudiques.

» Je ne sais ce que sont devenus mes enfans. J'ignore également si le coupable baron se souvient de sa triste victime.... Non seulement je lui pardonne, mais je supporterais, sans me plaindre, le sort horrible que j'éprouve, puisqu'il a servi et sert encore à le dérober au supplice, si, seulement, je pouvais avoir des nouvelles de mes enfans, les voir une fois, une seule et unique fois! les presser contre mon sein.... »

L'infortunée n'acheva point, parce que la violence de ses sanglots ne lui en laissa pas le pouvoir.

L'Empereur, profondément ému par ce récit, ne chercha point à dissimuler son attendrissement. Des larmes de compassion humectaient ses paupières. Il releva l'infortunée, de nouveau abattue à ses pieds.

Enfin il lui demanda, avec cet intérêt si vrai que lui inspirait l'innocence malheureuse, ce qu'elle comptait devenir, lorsqu'après les informations qu'il ferait prendre, elle se trouverait rendue à la liberté.

« Me retirer dans un cloître, répondit-elle, si votre majesté, jugeant que le châtiment que j'ai subi et le mensonge officieux qui m'y a soumise, ne m'ont rendu indigne d'y être reçue, daigne m'en faire ouvrir les portes; j'y consacrerai les restes d'une vie bien infortunée, au service du Dieu de paix et de miséricorde. »

L'Empereur exauça les vœux de l'infortunée. Il fit prendre des informations qui l'assurèrent de la vérité. Il fit chercher les enfans de cette femme sublime, de cette mère si tendre, et lui donna, avec la consolation de les embrasser, celle de les savoir sous sa protection immédiate. En effet, il en fit prendre soin, et les deux aînés furent reçus au service, et avancés graduellement.

Qu'ils sont élevés les sentimens de l'homme vertueux, qui ne se sert de sa puissance que pour protéger l'opprimé! Qu'il est grand, celui qui n'emploie le pouvoir suprême, qu'à remplir les nombreux, et souvent pénibles devoirs attachés à sa haute dignité!

Les détracteurs de la mémoire de Joseph ont également tort de lui imputer la première guerre où il a eu part. Elle fut l'effet des circonstances.

A peine de retour de son voyage de France, en 1777, l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, mourut sans enfans. Ses héritiers vinrent en armes, pour

recueillir sa succession. Le plus proche parent, Charles-Théodore, électeur Palatin, s'empara de la Bavière, et s'en fit reconnaître souverain. Mais Frédéric-Auguste, électeur, duc de Saxe, réclama, du chef de sa femme, dont la mère était la plus proche parente de l'électeur décédé, les biens maternels et allodiaux, formant une partie considérable de cette riche succession. L'Impératrice Marie-Thérèse et l'Empereur Joseph, firent aussi leurs réclamations à main armée. Des troupes autrichiennes entrèrent dans la Basse-Bavière, et s'emparèrent des fiefs relevant de la Bohême et de l'Empire. Charles-Théodore se hâta de conclure avec l'Impératrice-reine, un traité secret par lequel il lui cédait la Basse-Bavière.

Ce traité, contraire à celui de Westphalie, où il avait été stipulé que la Bavière ne pourrait être démembrée, déplut aux états de ce pays, ainsi qu'à l'héritier présomptif, Charles, duc de Deux-Ponts. D'autre côté, le comte Palatin, l'électeur de Saxe et le prince de Mecklembourg, qui avaient des droits sur le landgraviat de Leuchtenberg, eurent recours au roi de Prusse, Frédéric II. Ce prince employa, volontiers, sa médiation. Mais, tandis que l'on discutait, dans les cabinets, sur les droits ou les prétentions des divers souverains réclamans, on travaillait, avec ardeur, dans les arsenaux d'Autriche, à conserver, par la force, ce que l'on venait d'acquérir par un traité. L'intervention du roi de Prusse, paraissant totalement infructueuse, Joseph prit les armes, et pour la première fois, il passa de la théorie à la pratique.

On sait avec quelle infatigable constance, quelle intrépidité et quelle modération, il se conduisit dans cette affaire; mais ce qu'on ne sait point, ou ce qu'on a voulu oublier, c'est l'ardeur, c'est l'assiduité qu'il mettait dans les affaires du cabinet, afin d'épargner le sang de ses sujets; c'est encore le sacrifice que, dans cette occasion même, il fit de son penchant favori.

A peine Joseph eut-il offert aux yeux de l'Allemagne étonnée, le spectacle d'une armée florissante, qu'il montra ce que pouvaient sur lui la justice et l'humanité. La paix fut signée, le 13 mai 1779, jour de la naissance de l'auguste Marie-Thérèse.

Peu après la mort de l'Impératrice sa mère, il disait à un de ses ministres : « J'ai dû apprendre mon métier; il est temps actuellement, de faire usage de ce que m'ont enseigné mes études et mes longues observations. » Il tint parole, et les personnes dont l'impartialité réglera le jugement, conviendront que les amis de l'humanité doivent chérir la mémoire de ce prince infortuné.

Un des courts momens où la douce satisfaction pénétra dans son cœur, fut lorsque, donnant le fameux décret sur la *tolérance*, qui parut le 15 octobre 1780, dix mois après la mort de Marie-Thérèse, il prouva incontestablement à ses peuples, qu'il s'était réellement occupé de leur bonheur. S'il paraît inconcevable que des personnes d'un jugement sain, et dont l'esprit s'est montré libre des fâcheuses entraves du préjugé, se soient méprises sur les vues bienfaisantes de Joseph :

il ne l'est pas moins que ceux qui furent les objets de cette bienfaisance, aient refusé à ses mânes le tribut de la reconnaissance.

Et, cependant, des hommes de tous les partis lui ont fait, et font encore à sa mémoire, un crime d'avoir donné ce décret. Dans leur démence, suite ordinaire d'une prévention outrée, ils osent flétrir ses intentions, et entacher d'hérésie le bienfaiteur de l'humanité.

Prenant pour règle la modération de ce prince, au lieu de combattre de pareilles assertions, dictées par la haine, par l'esprit de vengeance, et, surtout, par la mauvaise foi, on se contente d'appeler de ces jugemens iniques, au tribunal de l'équité.

Aveugles volontaires! reprenez, pour un moment, l'usage de vos yeux, parcourez les fastes des nations qui vous environnent, celles de l'autre hémisphère, et n'oubliez pas, non plus, les annales de votre patrie : voyez quel enchaînement de malheurs, de calamités, d'actions atroces en noircissent les pages! Reconnaissez partout l'abus du pouvoir remis ou laissé par la faiblesse, ou par des intérêts plus condamnables encore, dans les mains de la secte du culte dominant, toutes les fois que l'on a prétendu gêner, bourreler les consciences. Considérez ces dépositaires hautains, qui, n'ayant pu arracher à leur gré, des mains des souverains toute l'autorité temporelle qu'ils avaient convoitée, se sont vengés, en essayant de commander à l'esprit. Voyez-les, ces hommes sanguinaires, prêcher la paix et l'union du culte, le glaive

en main, et détruire, par leur violence même, l'effet qu'il semblaient attendre de leur zèle inconsidéré !

Quoi de plus révoltant que l'argument du dernier confesseur de Louis XIV, agent vil d'une cabale inhumaine !

« Sire, disait-il à ce monarque, en forçant à la croyance des dogmes de l'église la génération actuelle, vous préparez le bonheur éternel de celles qui suivront. Les enfans en bas âge imiteront l'obéissance de leurs parens, et s'élèveront dans la pratique de la foi : ceux qui ne sont point encore nés, suceront, avec le lait, les principes du catholicisme.

— » Mais ceux de mes sujets que j'aurai forcés à une soumission apparente, commettront autant de sacriléges qu'ils se présenteront de fois à l'autel, et je me serai rendu coupable de leur perte éternelle.

— » Non, sire, puisqu'en leur permettant de vivre dans l'erreur, ils seront également perdus pour l'éternité. Ah ! sire, quand même ce devrait être le résultat de leur obéissance, réfléchissez combien leur exemple apparent sauvera de milliers d'âmes ! Convertissez toujours; le ciel prendra soin du reste. »

Le monarque, obsédé par des instances journalières, abusé par une foule de raisonnemens captieux, signa la proscription préparée par ses odieux conseillers, et, d'un trait de plume, livra une grande partie de ses sujets à la misère, à l'inhumanité des bourreaux. Un siècle s'est écoulé depuis la fatale révocation de *l'édit de Nantes*, et la plaie faite au plus

florissant des empires, n'est point encore cicatrisée.

Aux yeux vraiment paternels de Joseph, le catholique, le grec, le juif, le protestant, étaient des hommes qui devaient respirer librement à l'ombre de son sceptre. Il les aimait tous, parce qu'il savait que tous étaient des créatures formées par le Dieu de l'univers, parce qu'il savait que l'instruction peut seule nous donner un culte, et qu'il n'appartient qu'à la divinité, de juger l'atome créé par elle, pour un but qu'elle seule connaît.

Plusieurs déclarations successives sur la pluralité des bénéfices, avaient dû décider le cardinal Miggazzi, à résigner son évêché de Watzen. Il n'ignorait point la loi faite à cet égard, mais cet effort d'orthodoxie était au-dessus de son caractère. Ils sont loin, ces siècles où les évêques étaient choisis pour l'excellence de leur doctrine et la simplicité de leurs mœurs! vainement chercherait-on à alléguer que les apôtres et les premiers *surveillans* des chrétiens, n'alliaient point la grandeur mondaine aux fonctions épiscopales, que la capacité décidait le choix, et que le choix fut long-temps heureux, aussitôt on répondrait qu'alors cette dignité ne rapportait aucun avantage personnel. Il est vrai que Pierre et ses successeurs immédiats, vécurent du produit de leur travail manuel, et, par suite, des offrandes volontaires des fidèles. Mais, comme tout cela a changé, et surtout parmi nous! Nos évêques sont devenus des princes et plusieurs sont des souverains. Ils ont des heiduques et des coureurs, des aumôniers et des bouffons, des nains et des casuistes, et l'on sent aisément quel revenu il faut se

procurer pour entretenir cette suite nombreuse. Or, pour y suffire, voici comme raisonnent les casuistes du nord de l'Allemagne :

« Si le revenu d'un évêché ne suffit pas pour défrayer convenablement la suite nécessaire à la splendeur d'un prélat prince, sa conscience l'engage à joindre à ce revenu, celui d'un second, ou même de plusieurs évêchés, ou prébendes ; il doit les cumuler jusqu'à ce qu'il en réunisse assez pour entretenir son *éminente* maison. »

Quelqu'absurde que soit un pareil raisonnement, on l'a tacitement admis ; on l'a suivi comme une décision canonique, parce que cela semble jeter un voile sur les usurpations, et qu'il y a beaucoup d'usurpateurs.

Ce principe posé, le cardinal Miggazzi qui voyait avec douleur que les 80,000 florins, revenu annuel de l'évêché de Watzen, allaient lui échapper, agit et fit agir près de l'Empereur pour se conserver ce léger produit. N'ayant pu réussir, il présenta requête au conseil de Hongrie, et Joseph répondit de la manière suivante aux allégations contenues dans le mémoire.

Représentations.

I.

Le feue Impératrice-reine a donné l'évêché de Watzen à l'archevêque-cardinal Miggazzi, pour en jouir pendant sa vie (celle du cardinal), ce qui a été confirmé par le pape, pour le même espace de temps.

II.

L'ambassade d'Espagne, à laquelle le cardinal Mig-

gazzi fut nommé, l'a jeté dans d'énormes dépenses qui ont occasionné des dettes, dont lui et sa famille ne sont point encore quittes.

III.

Le cardinal Miggazzi a dépensé 600,000 florins pour des répartitions, tant à l'évêché de Watzen, qu'à la ville épiscopale du même nom.

IV.

Le cardinal est magnat de Hongrie, et comme tel, on ne peut lui retirer son évêché sans, au préalable, lui avoir fait son procès.

V.

L'ordonnance du concile de Trente, relative à la pluralité des bénéfices, existe; mais l'on juge à propos de distinguer entre : *viros illustres*, et *summos doctos*.

Réponses de l'Empereur.

I.

La souveraine qui m'a précédé au trône de Hongrie, a pu agir comme il lui a semblé bon. En succédant à sa couronne, j'ai acquis la même liberté. Le consentement du pape devient nul, lorsque je retire une faveur.

II.

On sait que ni le cardinal, ni sa famille n'ont contracté aucune dette.

III.

J'ignore si la dépense s'est montée à 600,000 florins, mais je sais que le total du produit cumulé, depuis

la prise de possession du cardinal, s'élève à deux millions de florins.

IV.

S'il est magnat de Hongrie, j'en suis le roi. Je sais quels sont les droits des magnats de mon royaume, et aussi je connais les miens.

V.

Le cardinal n'est pas de naissance à être compris dans le nombre des *viros illustres*, qui signifie les enfans des rois.

Quant à son savoir, j'en connaissais l'étendue lorsque je l'ai rappelé à Vienne.

Cette éminence, forcée de se dessaisir de l'évêché de Watzen, réforma une partie de son train, ou plutôt de sa cour, et sa rancune secrète trouva de l'aliment et de l'exercice dans ce qui est arrivé depuis.

L'attention soutenue que Joseph donnait à toutes les parties de l'administration, lui fit porter des regards scrutateurs sur l'académie de chirurgie de Vienne. Les avantages que l'on avait espéré d'en recueillir, avaient donné à cet établissement une célébrité qui ne pouvait même être diminuée par les plaintes journalières qu'excitait l'impéritie des candidats que l'on admettait. Il fallut, pour opérer la réforme, la leçon que Joseph se vit forcé de donner publiquement.

Ayant remarqué, dans l'hôpital militaire, un malade qui avait le bras en écharpe, il en demanda la cause.

« Sire, répondit le blessé, je dois la question de votre majesté à la maladresse du chirurgien qui, en me saignant, m'a estropié pour la vie. » Joseph fit venir le chirurgien, lequel, sans paraître déconcerté, avoua qu'ayant été nommé d'office pour remplir le nombre *d'exploitans* fixé pour cet hôpital, lui qui n'avait jusqu'alors exercé d'autre profession que celle de tailleur (ce qu'il avait déclaré hautement), il n'était pas surprenant que son coup d'essai n'eût pas été heureux. L'Empereur fit apporter un tambour, et l'ayant fait donner au tailleur, lui dit : « Cet instrument sera moins dangereux dans vos mains, que ne l'a été la lancette. »

Ensuite il pourvut à ce qu'un accident semblable ne pût se renouveler.

Dans un des districts de l'Autriche, l'acquéreur d'un bien de campagne voulut exiger que le curé du lieu vînt le recevoir à la porte de l'église, qu'il le haranguât, lui présentât l'encens, et enfin, lui rendît des honneurs pareils à ceux qu'il avait vu rendre au souverain, à Vienne. Le curé s'y refusa. Le propriétaire, dont la sotte vanité fut excessivement blessée par ce refus, résolut de se venger d'une manière éclatante. Pour cela il attendit que la messe fût finie, et dès que le dernier évangile eut été lu, il s'élança vers l'autel où le curé était encore, et le frappa d'une canne pliante qu'il tenait à la main. Un cri d'indignation s'élève de toutes parts. Les assistans se jettent tous sur l'homme à la canne, le frappent à la fois, et l'auraient sans doute assommé si le pasteur n'eût intercédé pour lui, et nê-

l'eût tiré de leurs mains, en les assurant qu'il obtiendrait sans peine une réparation convenable.

En effet, il écrivit à son évêque qui porta ses plaintes à l'Empereur.

« Je me charge, dit Joseph, de faire rendre, à cet homme-là, les honneurs qui lui sont dus. »

Le regardant comme un insensé, il ordonna qu'on le conduisît dans une maison de force où il resta trois ans.

Dès le commencement de l'année 1789, on conseilla à l'Empereur de suivre un régime dont les médecins se promettaient de bons effets.

« Je le suivrais volontiers, répondit-il, s'ils le bornaient à certains remèdes non assujettissans; mais défendre le travail à un homme pour qui cela est devenu un besoin, ce n'est pas le moyen de le guérir; d'ailleurs, puisqu'il faut tousser et souffrir, souffrir et tousser, il importe peu que ce soit à Bude, à Semlin, ou à Vienne. »

Pendant son voyage d'Italie, il rencontra, dans la ville de Forli, l'estimable comte Papini qui causa beaucoup avec lui sans le connaître. La conversation ayant tourné sur divers sujets, le comte qui prenait Joseph pour un simple voyageur que la curiosité avait amené à Forli, répondit à toutes ses questions avec la justesse et l'exactitude qu'on lui connaît, et la franchise de l'égalité. Joseph, ayant quitté cette ville sans s'être fait connaître, le comte ignora pendant long-temps le rang du voyageur avec lequel il s'était entretenu; mais

enfin le secret du séjour de ce prince cessa. Le comte se crut permis d'écrire à l'Empereur, dont voici la réponse. Ce sont ces sortes d'écrits qui peignent au vrai le caractère; et sous ce rapport, j'ai cru devoir la transcrire en entier.

Réponse de l'Empereur Joseph au comte Papini.

« Je me ressouviens toujours, avec plaisir, mon cher Papini, de l'entretien que nous eûmes à Forli, et des bons conseils que ce hasard heureux vous mit à portée de me donner.

» La franchise qui caractérisa nos discours ne me laisse aucun doute sur la vérité des sentimens affectueux que vous exprimez dans votre lettre du 1er décembre; et puissent les heureux présages que vous concevez, se vérifier avec le temps !

» Rien de plus agréable pour moi que le souvenir de l'estime que vous m'avez témoignée, me croyant homme privé, et n'imaginant pas que je fusse revêtu de la dignité à laquelle j'ai été appelé par la Providence. Les éloges dont on nous *sature*, les choses flatteuses que l'on nous adresse, nous les devons malheureusement plus à notre rang qu'à notre mérite; c'est une vérité que nous devons sentir.

» Conservez-moi votre affection, mon cher Papini, et soyez assuré que je serais très-fâché si je ne croyais pas que c'est l'*homme* qui s'est attiré votre estime (cette dénomination étant, selon moi, le titre le plus grand de tous ceux dont je suis décoré), et que *Joseph* ait eu le bonheur d'être aimé, indépendamment de tous ses

avantages extérieurs et des vains honneurs inventés par l'adulation pour nourrir, pour caresser l'orgueil du souverain. Croyez que je penserai toujours ainsi.

» Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. » JOSEPH.

Vienne, ce 31 janvier 1770.

Non, tous les projets de Joseph ne sont pas échoués. Justes et grands, ils ont rencontré des obstacles que le temps saura détruire. N'est-ce pas lui qui forma, qui exécuta une réforme bien nécessaire parmi les ordres religieux? N'est-ce pas lui qui est parvenu à reconquérir les droits impériaux si long-temps envahis par la cour de Rome? N'est-ce pas au moyen d'une éducation plus soignée, dictée par la sagesse, qu'il a su répandre la lumière parmi ses sujets? Enfin, n'a-t-il pas réprimé l'injustice partout où elle osa se montrer?

Ce germe de *tolérance*, enfanté par lui, n'est point étouffé; il se développe, déjà il étend ses jeunes rameaux, et bientôt devenu un arbre robuste, il ombragera les états héréditaires en faveur desquels il fut conçu. Certes, la postérité, en jouissant du bienfait, éternisera la mémoire du bienfaiteur, à qui il n'a manqué que le secours du temps pour affermir ce qu'il a su édifier.

Rien de plus auguste et en même temps de plus touchant, que la fête militaire, ordonnée par Joseph, à l'occasion de la victoire remportée sur les Ottomans, le 22 septembre 1789, et célébrée le 14 octobre de la même année.

Vêtu avec une magnificence d'autant plus remarquable, qu'elle contrastait avec la simplicité qu'il observa toute sa vie, entouré de toute sa cour, il se rendit à la cathédrale où l'attendait une foule immense.

A l'instant où les voûtes de l'église retentirent de ces mots: *Te Deum laudamus*, mis en musique par *Haydn*, on vit des larmes de joie s'échapper des yeux de l'Empereur, et si son émotion profonde et son respect pour le lieu lui eussent permis d'observer ceux qui étaient près de lui, il aurait vu que le célébrant, les assistans, et même les soldats n'avaient pu retenir les leurs. Des salves d'artillerie se faisaient entendre à la fin de chaque verset de cet hymne sublime. Les cœurs étaient tellement remplis d'allégresse, que les vieillards certifièrent n'avoir jamais rien vu d'aussi touchant, ni d'aussi général. Le soir la ville entière se trouva illuminée. Le coup-d'œil était superbe, on en jouissait avec d'autant plus de plaisir que l'illumination provenait d'un mouvement spontané.

Cette fête militaire fut terminée par des honneurs et par des dons qui attestaient la reconnaissance de Joseph pour ses généraux et pour son armée. Il détacha lui-même, de son habit de gala, l'insigne de l'ordre de Marie-Thérèse dont les diamans ont été estimés vingt-quatre mille ducats, et l'envoya à M. de Laudon. C'est, jusqu'à présent, le seul des feld-maréchaux qui ose se décorer de cette étoile brillante, munificence de son souverain, mais encore moins précieuse à son cœur reconnaissant que la lettre dont elle fut accompagnée. En même temps Joseph donna ordre d'ériger une statue

à ce brave général, et voulut qu'elle fût placée dans la ville de Vienne. Le prince de Hohenlohe, vainqueur de *Cara Mustapha*, reçut un présent considérable en argent, et fut promu au grade de mestre-de-camp-général.

Tandis que ce prince faisait triompher l'aigle impériale, et que quinze cents Turcs mordaient la poussière, la ville de Belgrade, assiégée par les Autrichiens, avec autant de bravoure et d'intrépidité que de constance, tombait en leur pouvoir. La victoire du prince de Hohenlohe eut pour fruit un butin si immense, que les simples soldats reçurent chacun la valeur de deux ducats, ce qui n'a point d'exemple depuis la bataille d'Arbelles, gagnée sur les Perses par Alexandre. M. de *Suvarow* fut fait comte de l'empire; les officiers qui s'étaient distingués dans le combat gagnèrent tous un grade. Le lieutenant-général *Klébek*, qui apporta la nouvelle de la prise de Belgrade, reçut une boîte d'or de huit mille florins, et le courageux colonel *Kienmayer*, jeune Viennois, fut gratifié de mille ducats.

Pendant la dernière maladie de Joseph, ses médecins ne cessaient de l'exhorter à suspendre son travail journalier. « Votre majesté devrait se ménager, *se ménager beaucoup*, répétaient-ils à chaque instant. Elle devrait garder le lit pendant quelque temps.

» Combien de jours, demanda l'Empereur? » et le son de sa voix marquait son improbation.

— « Je laisse le nombre des jours à la prudence de votre majesté. »

Joseph sourit et promit d'être docile. L'habitude du travail l'emporta bientôt sur sa propre volonté. Il resta

au lit; mais, plus affecté de l'inaction que de son mal, il fit venir successivement trois secrétaires avec lesquels il travailla, leur dictant à la fois, et sans relâche, ce qu'il voulait qu'ils rédigeassent. Lorsque le médecin entra et qu'il le vit entouré de ces trois personnes, il parut surpris et garda le silence. L'Empereur leva les yeux, et se souvenant alors de ce qui lui avait été recommandé, il dit :

« En vérité, il m'a été impossible de rester dans une inaction totale. »

La lettre que Joseph écrivit à l'une de ses sœurs lors de la mort de François I[er], son père, fera connaître son cœur; et ce sont précisément les mouvemens de ce cœur si vrai que l'on cherche à apprécier, parce qu'étant indépendans de la volonté, ils peignent l'homme à *nu*, et qu'ils serviront à détruire les allégations des nombreux détracteurs de Joseph, de ce prince si méconnu.

Voici la lettre:

« Pardon, très-chère sœur, si je cherche, toutes affaires cessantes, à répandre dans votre sein la juste douleur dont je suis pénétré! Nous avons perdu le meilleur des pères, le meilleur des amis. Que devons-nous faire? nous résigner à la volonté de la divine Providence et demander sans cesse à l'Être Suprême qu'il daigne nous donner la force d'apaiser les murmures de notre cœur, qu'il répande ses faveurs sur notre incomparable dame et mère qui, pour notre consolation, reste au milieu de nous. Dans ces momens si douloureux, sa conservation est l'objet de tous mes soins. Re-

lativement à vous, chère sœur, si la vive amitié d'un frère qui vous est acquise depuis longtemps, et qui n'a rien de plus précieux à vous offrir, continue de vous être agréable, soyez certaine que vous la possédez entièrement, que vous la posséderez toujours. Ce sera une grande satisfaction pour moi que ce sentiment serve à votre consolation. Je vous embrasse, et vous demande en retour un peu de condescendance pour le triste JOSEPH. »

Pendant sa dernière maladie il y eut un jour de crise où l'entrée de son appartement à coucher ne fut permise qu'à ses valets de chambre. Mayer, valet de pied, aimé du monarque et très-attaché à son auguste maître, osa paraître à la porte, dans l'espoir d'apprendre des nouvelles plus directes.

« Pourquoi n'avances-tu pas? dit Joseph en l'apercevant.

— » Cela n'est permis aujourd'hui qu'aux valets de chambre.

» Hé bien, je te fais valet de chambre; approche hardiment, dit Joseph qui sentit l'intention de cet homme, et voulut l'en récompenser. »

En réponse à une lettre du pape Pie VI, par laquelle ce pontife annonçait le projet d'aller visiter l'Empereur, ce prince lui écrivit ainsi :

TRÈS-SAINT-PÈRE,

« Si votre sainteté persiste dans le projet de venir ici (à Vienne), je peux l'assurer qu'elle y sera reçue avec le respect et la vénération dus à l'éminente dignité dont elle est revêtue.

» Mais, très-saint-père, je dois prévenir votre sainteté que les objets sur lesquels il paraît qu'elle se proposerait de conférer, sont tellement résolus, que son voyage, ne pouvant y apporter de changement, deviendrait totalement inutile. Avant de prendre une détermination fixe sur des objets essentiels, j'en calcule les résultats, je prends l'avis des personnes dont la sagesse, la prudence et la capacité me sont connues, et leur conseil règle ma décision. Vous devez donc croire que dans l'affaire dont il s'agit (1), j'ai pris pour guides la raison, l'équité, l'humanité et aussi l'intérêt bien entendu de la religion.

» Rempli de respect pour votre sainteté, ainsi que pour le saint-siége, je suis avec la vénération d'un chrétien catholique et apostolique, qui demande votre bénédiction paternelle, etc. »

Quelque temps après le châtiment infligé au coupable *Tett*, sa femme et ses enfans se présentèrent chez l'Empereur. Joseph fit dire à cette famille désolée qu'il ne pouvait la voir; qu'il savait que le but de cette démarche était d'implorer une grâce que l'équité ne lui permettait pas d'accorder, et qu'en conséquence, il ne voulait point qu'elle entrât. La femme du coupable insista, et dit qu'elle n'ouvrirait point la bouche en faveur de son mari. Cette promesse lui valut l'admission et soulagea l'Empereur, qui ne se montrait rigoureux qu'à regret.

(1) La suppression des monastères des deux sexes, ou du moins de la majeure partie d'entr'eux.

Elle et ses enfans se prosternèrent devant lui, et ne purent s'exprimer que par des soupirs et des sanglots. Profondément affecté par cette douleur muette, mais plus expressive qu'aucun discours n'aurait pu l'être, Joseph leur fit signe de se relever, et leur ordonna de parler.

« Sire, dit cette mère infortunée, nous sommes réduits à l'extrême misère. Nous périrons tous, si votre majesté ne nous secourt.

— » Mais, de quoi avez-vous vécu jusqu'à présent ?

— » D'aumônes.

— » Retournez chez vous, *je verrai.* »

Ce mot, *je verrai*, n'était pas dans la bouche de l'Empereur, une réponse évasive arrachée par l'importunité, mais, au contraire, le précurseur du soulagement, lorsque l'exposé du besoin se trouvait conforme à la vérité.

En rentrant chez eux, ces infortunés y reçurent une bourse contenant cent ducats, accompagnée d'un billet de l'Empereur pour la mère, qui, en lui annonçant que le crime de son mari ne permettant pas qu'on lui accordât une pension, tout ce qu'il pouvait faire en faveur de son indigence et de son innocence, c'était de lui assurer une gratification annuelle de cinq cents florins sur sa cassette particulière.

L'aîné des fils fut sur-le-champ admis au service.

Avant de supprimer ou de réformer les nombreux monastères dont Vienne était obstruée, l'Empereur voulut connaître le nombre des religieux de chacun.

Le gardien d'une de ces maisons, interrogé sur cet article, répondit : *deux cent neuf.*

— « C'est beaucoup.

— « Il est vrai; mais votre majesté saura que nous avons *quatre couvens de filles à desservir.* »

Un jeune paysan de la Basse-Autriche, séduit par d'abominables scélérats, crut qu'en mangeant le cœur d'un certain nombre de personnes, il parviendrait à se rendre invisible. Pour se procurer ce suprême avantage, il assassina successivement six hommes, et se reput, à six reprises différentes, de cet horrible mets. Découvert au septième assassinat, il fut pris et puni de mort.

A cette occasion, l'Empereur, à qui l'on venait de faire le récit de cette démence atroce, s'écria :

« Je ne vivrai pas assez long-temps pour dessiller les yeux de mon peuple, pour l'affranchir des préjugés barbares ou stupides, dont l'extirpation m'aurait été si agréable ! »

Pendant le séjour que ce prince fit à Rome, dans l'année 1769, il voulut bien accepter une fête que lui donna le prince Corsini. Joseph y parut avec une aimable gaieté, et s'entretint long-temps avec des étrangers qui y avaient été admis : entre différens traits, on remarqua et l'on recueillit celui-ci :

« Les militaires sont la force d'un état, ils en sont les soutiens. J'aurai toujours soin, autant que cela dépendra de moi, de maintenir parmi eux l'ordre et la discipline. Les *passe-droits* sont, généralement parlant,

une injustice que le prince commet, et qui, en faisant tort à l'individu qui en est la victime, en fait un bien plus grand à l'état; cependant je ne pense pas que l'avancement des officiers doive toujours suivre *l'ordre du tableau*. C'est, selon moi, le moyen de ralentir leur zèle. Si un homme annonce du talent, du génie, il faut le mettre à portée d'employer l'un et l'autre. La perspective rapprochée de la récompense, encourage à la mériter, c'est ce qui fait les grands hommes. Le vrai mérite, mis dans un jour convenable, impose silence à l'envie; il faut, en sa faveur, franchir les obstacles de *la routine*. J'ai, en Bohême, un petit corps d'armée très-bien discipliné, et j'ai la satisfaction de savoir, qu'en même temps qu'il fait la sûreté de ce pays, sa contenance ferme prévient bien des maux. »

Après quelques momens de silence, l'Empereur ajouta :

« L'art de gouverner est plus difficile qu'on ne le pense. L'intérêt général est croisé par tant d'intérêts particuliers, qu'il devient impossible de satisfaire à toutes les demandes, même à quantité de celles qui semblent justes. On fait, sans le vouloir, bien des mécontens. Il faut remplir des devoirs incalculables et souvent en opposition entr'eux; et lorsqu'à force de réflexions, de combinaisons, on a cru y être parvenu, un seul regard suffit pour se convaincre que le but est encore très-loin.

» Un souverain ne peut se flatter de jouir de la plus grande félicité qui soit donnée à l'homme, le *bonheur*

d'avoir un ami. Je n'ose même me plaindre de cette privation. »

Zumer, professeur de physique, à Inspruck, s'étant permis, dans une de ses leçons publiques, de démontrer, par les principes de cette science et par l'examen des temps, que le monde devait avoir plus de six mille ans d'ancienneté, quatorze étudians, scandalisés de cette impiété, présentèrent au gouverneur de la ville, un long mémoire contre le professeur et sa doctrine. Ils employaient tous les argumens de l'école, pour lui persuader que cette assertion, renversant toute la doctrine reçue, et donnant un démenti formel aux pères de l'Église, devait être condamnée, et son auteur puni d'une manière assez sévère, pour que cela servît d'exemple. Le gouverneur fit passer cette pièce d'éloquence, ce chef-d'œuvre de raisonnement à l'Empereur, qui répondit :

« Les quatorze étudians seront renvoyés de l'école, parce que des têtes aussi mal organisées que les leurs, ne peuvent profiter des enseignemens. »

Le trait suivant met en évidence l'amour de ce prince pour la justice. Un relâchement coupable, une avidité scandaleuse dans son principe comme dans ses effets, s'étaient introduits dans la chambre impériale, dont une partie des membres ne travaillait qu'au poids de l'or. Joseph sut y remédier, par un simple écrit adressé à M. le comte de Harrach. En voici la substance :

« Informé des vexations exercées par des membres du conseil impérial, sur les sujets de toutes les

classes, l'Empereur ordonne à tous et chacun desdits membres, de faire parvenir au président un écrit à deux colonnes, scellé et signé : l'un contenant la taxe allouée pour les affaires de différens genres, et les émolumens et frais réglés; l'autre un relevé des divers présens, cadeaux, sous quelque forme ou dénomination qu'on ait coutume d'employer pour les leur donner. L'Empereur défend qu'à l'avenir qui que ce soit reçoive aucune chose de particulier, soit comme rétribution, attribution, etc.

» La plus légère infraction ou dérogation à cette défense, sera punie, sans acception de personnes, de services, etc., par une cassation *ignominieuse*. Pour parvenir à extirper ce mal dans sa racine, il est ordonné que celui qui offrira sera puni, selon l'exigence du cas et la nature de l'objet, soit que sa tentative ait été admise ou rejetée, et soit qu'elle ait été directe ou faite par l'entremise de ceux qui appartiennent aux membres dudit conseil ou qui les approchent.

» Ceux qui auront connaissance de semblables manœuvres, doivent aussi m'en informer, s'ils veulent échapper au châtiment, comme ils seront censés avoir participé à la faute, en ne la révélant pas.

» Aucun respect humain ne doit retenir sur un objet de cette importance, parce que celui qui pervertit et corrompt les membres de la justice, se rend coupable d'un délit public, dont l'effet est incalculable.

» Les dénonciations anonymes ne seront d'aucun

poids, parce qu'il faut que le dénonciateur puisse prouver la vérité de ce qu'il avance, par des témoignages non suspects, etc. »

JOSEPH.

Vienne, le 21 octobre 1767.

L'Empereur écrivit de sa main au-dessous de ce que je viens de rapporter :

« *Ce billet sera lu en plein conseil, et il en sera délivré une copie à chacun des membres qui le composent.* »

Lors de la suppression des monastères du Tyrol, quelques religieuses, excitées par leur directeur, qui était de l'ordre des frères prêcheurs, se glissèrent nuitamment dans la sacristie de leur église, et s'approprièrent une partie des effets qu'elle contenait. Le vol ne laissant pas d'être considérable, on s'en aperçut, et l'on fit des informations. Toujours guidées par leur père spirituel, les ex-récluses, ajoutant le parjure au crime, n'hésitèrent point à prêter serment. Cependant le vol était avéré, et l'on découvrit les coupables. Ces filles furent punies: les unes par une diminution de pension, les autres, comme violatrices de leur serment, par la suppression totale de cette même pension. L'instigateur ne fut pas épargné.

Le célèbre Klopstock composa une ode à la louange de Joseph, sur la réforme du clergé. L'Empereur admira la beauté des caractères, ne dit rien de la poésie, mais envoya cinquante ducats à l'auteur.

Après le départ du pape, l'Empereur envoya au comte Esterhazy, la lettre suivante, écrite de sa main :

MON CHER COMTE ESTERHAZY,

« J'ai sujet d'être très-content de la manière dont se sont comportés, *ici*, le primat de Hongrie et l'archevêque de *Colozka*, dans l'assemblée tenue par les prélats hongrois, en présence du pape, relativement à la religion et aux intérêts de ce royaume.

» Faites connaître à tous les membres qui composent le clergé, la satisfaction que je ressens de leur conduite vraiment digne d'éloges, et leur dites, en mon nom, d'apporter tous leurs soins à ne point s'écarter des moyens adoptés, qui, seuls, peuvent former des chrétiens, des hommes honnêtes, des citoyens utiles à l'état, à leurs familles et à eux-mêmes. Telles sont mes vues et l'unique but de mes ordonnances, desquelles je ne me départirai jamais, parce que j'en connais l'importance et la nécessité.

» Quoiqu'il dût suffire de vous faire connaître particulièrement ma façon de penser sur ce point *vraiment national*, je veux rendre public le témoignage de ma satisfaction, afin d'exciter de plus en plus l'émulation, et d'opérer d'autant plus promptement le bien général où tendent mes vœux. C'est pour les remplir, que vous remettrez le paquet ci-inclus au primat de Hongrie, et cela, de ma part. »

JOSEPH.

Vienne, le 24 avril 1782.

Dans un cercle où l'Empereur se trouva réellement *incognito*, un employé, *bel esprit*, s'adressant à un chanoine, lui demanda pourquoi les ecclésiasti-

ques du temps actuel, étaient devenus assez orgueilleux pour ne plus vouloir se servir de l'humble monture du Sauveur.

« C'est, répondit froidement le chanoine, parce que l'Empereur a reçu tant *d'ânes* dans ces bureaux, que l'espèce manquant, nous sommes forcés d'avoir recours aux chevaux. »

Cette répartie, aussi maligne qu'ingénieuse, et justement appliquée, amusa beaucoup Joseph, et, peut-être, contribua un peu aux nombreuses réformes qui furent faites quelque temps après.

La plupart des changemens considérables, opérés dans l'administration des États Autrichiens, et les heureux effets qui en sont résultés, sont dus à Joseph. A lui, à lui seul en appartient la gloire. Ce qui donne une preuve incontestable de la justesse de son esprit et de la droiture de son cœur, c'est, qu'élevé dans la superstition, bercé par la main du préjugé, il ait pu en secouer les fers, échapper à son prestige, et s'appliquer à détruire l'ouvrage de la mauvaise foi et de l'ignorance; que, pénétré d'un sentiment de justice et de modération, il ait conçu de bonne heure les avantages d'une tolérance éclairée. Devenu maître, il fit des efforts incroyables pour extirper de ses états, la superstition et la bigoterie, qui, de tout temps, ont fait tort à la religion, et l'ont, pour ainsi dire, dépouillée du caractère auguste qui lui est inhérent, pour la revêtir, pour l'affubler du masque hideux de l'hypocrisie et de tous les vices qui en sont la suite. Il sut ramener l'ordre, du sein même de la confusion, ban-

nir le crime en détruisant l'oisiveté qui en est la source; il protégea l'industrie et fit renaître l'agriculture, le premier des besoins ainsi que le premier des arts.

Un écrivain célèbre (M. Pezzl) a rassemblé, dans une esquisse philosophique, le bien que Joseph opéra en peu de temps, dans les pays soumis à sa domination. Je crois que ce morceau ne sera point déplacé dans cet ouvrage. Ce sont, d'ailleurs, des matériaux pour l'histoire.

1° Abrogation des momeries monacales, connues sous le nom de *processions, pélerinages* et dévotions nocturnes, pendant lesquelles on sacrifiait beaucoup plus à *Vénus*, qu'au saint ou à la sainte que l'on prétendait honorer par ce culte de *Latrie.*

2° Révision générale et correction des livres de prières et de dévotion; ordre de les composer d'après les principes d'une piété éclairée.

3° Défense de continuer les recherches absurdes dans les bibliothèques des particuliers; plus de ces inquisitions littéraires, qui prolongent les ténèbres de la barbarie, ou les font renaître au grand détriment de la raison.

4° Affranchissement du joug imposé aux ordres monastiques, par leur général résidant à Rome. Maintenant, ils dépendront de l'ordinaire, c'est-à-dire, de l'évêque dans le diocèse duquel leurs couvens sont établis.

Premier canal par lequel filtraient des sommes considérables envoyées à Rome. *Ce canal est totalement bouché.*

5° Ordre de s'adresser désormais aux évêques diocésains, pour les dispenses relatives aux mariages. Défense d'en traiter directement ou indirectement avec la cour de Rome, sous des peines proportionnées au délit. *Deuxième canal bouché au grand détriment de la daterie apostolique.*

6° Suppression des mois romains et des indults relatifs aux bénéfices. *Troisième canal bouché, et troisième déchet pour la daterie.*

7° Promulgation et exécution de l'édit de TOLÉRANCE, dans toute l'étendue de l'Empire et des pays soumis à la domination autrichienne.

8° Protection accordée à ceux qu'opprima la faction MIGGAZZI.

9° Soustraction des bulles *In cœnâ Domini* et *Unigenitus*, insérées jusqu'alors dans tous les rituels et livres dits *canoniques* et autres, à l'usage des ecclésiastiques.

10° Abolition du sot usage qui caresse l'oisiveté des personnes cloîtrées des deux sexes, ainsi que de la vie prétendue contemplative, monument de l'erreur, fruit amer de l'ignorance, honte de l'humanité, parce que, dans tous les états de la vie sociale et à tous les âges, on a des devoirs à remplir, et que la séquestration de la société ne peut s'entendre que des sauvages dispersés absolument, s'il est vrai qu'il y en ait, dans les parties inconnues de notre globe.

11° Réintégration des Hébreux dans les droits naturels de l'homme, qu'ils n'auraient jamais dû perdre :

ils sont tenus de remplir les devoirs que cette prérogative leur impose.

12° Destruction de l'esclavage ou *servage* dans toute la monarchie.

13° Obligation imposée aux religieux conservés, de remplir les devoirs attachés au sacerdoce, moyen unique de les rendre utiles à la société, dont ils feront désormais partie.

14° Abolition du serment révoltant, exigé par l'évêque de Rome, de ses collègues les évêques d'Allemagne.

15° Abrogation perpétuelle du ridicule serment relatif à *l'immaculée conception.*

16° Permission accordée aux protestans, de posséder des temples, où ils puissent s'assembler pour rendre hommage à leur créateur, qui est aussi le nôtre, et celui de tout ce qui compose l'univers.

17° Défense d'envoyer de l'argent à la daterie de Rome, pour obtenir l'absolution des cas *réservés*, et autres matières de cette importance. *Quatrième canal bouché pour toujours.*

18° Réprobation d'engagemens matrimoniaux, dits *fiançailles*, contractés au nom d'enfans en bas âge, et nullité prononcée rétroactivement, à l'égard de ceux qui auraient eu lieu avant la défense, et dont la cérémonie du mariage n'aurait pu être encore sanctionnée, en raison de la grande jeunesse des *promis* ou *fiancés.*

19° Ordre positif de purger l'Église, et, par conséquent le culte, de toutes représentations théâtrales,

fanatiques, superstitieuses et insensées, de tout luxe scandaleux, contraire à la simplicité respectueuse due à l'Être Suprême.

20° Sont comprises, dans la précédente défense, les danses exécutées dans les églises, sous quelque dénomination que ce puisse être.

21° Indication des chants d'église, dont l'usage utile de doit pas dégénérer en abus.

22° Ordre d'appliquer le produit de la vente des biens ecclésiastiques, c'est-à-dire, des églises supprimées, au soulagement des malades, et à la subsistance des infirmes et des pauvres.

23° Augmentation et entretien des écoles publiques, tant de celles des campagnes que de celles des villes.

24° Ordre judiciaire épuré, etc.

M. *Pezzl* a eu le courage d'écrire et d'imprimer cela, et dans quel temps? au milieu du déchaînement général qu'excitèrent les vues bienfaisantes de Joseph. Honneur et gloire à Pezzl !

Si les sujets de Joseph eussent été animés d'une parcelle du zèle ardent qui l'embrasait pour la chose publique; s'ils eussent, ainsi que lui, connu la nécessité des réformes, et s'ils eussent voulu le seconder dans ses vues paternelles, ou seulement ne pas en contrarier l'exécution, ils seraient parvenus au bonheur permanent qu'il s'était efforcé de leur procurer. Mais hélas! l'attachement à ce qu'ils regardaient comme une propriété, comme une prérogative, l'habitude des préjugés consacrés par un long espace de temps, la pente natu-

relle que les peuples ont eue, ont encore et auront peut-être toujours, à repousser autant qu'il est en eux, toute innovation, tout ce qui tend à leur faire sentir la présence de l'autorité qu'ils redoutent jusques dans ses meilleurs effets, les empêcha de se joindre à lui. Loin d'adhérer à ses vues, ils se liguèrent secrètement pour miner l'édifice élevé par l'inspiration de l'humanité et de la raison : ils étouffèrent cette voix, par de bruyantes clameurs ; et les monumens qui attesteront à la postérité la bienfaisance de Joseph, seront presque les seuls témoignages qui indiqueront son amour pour ses peuples.

Joseph ayant porté ses regards sur l'éducation propre à ses sujets de toutes les classes, voulut que l'on veillât de plus près encore sur celle des jeunes ecclésiastiques. Il savait dans quelle ignorance de principes et dans quelle insouciance ils passaient les années scholastiques. Il crut que des hommes qui se vouaient à enseigner des vérités importantes, à consoler des êtres souffrans, à combattre les passions avec l'arme victorieuse de la religion et celle de la raison, devaient apprendre le pouvoir de cette arme, afin de s'en servir avec discernement. Il savait que l'ignorance des devoirs sacrés entraîne dans de fatals écarts ; et, pour prévenir ce danger, il établit, dans sa capitale, un séminaire général, où il voulut que les jeunes aspirans reçussent des enseignemens convenables à l'état qu'ils se proposaient d'embrasser, afin qu'un jour ils pussent répandre dans les villes et dans les campagnes, une partie des lumières puisées dans l'école de la vertu et des bienséances.

Également contrarié dans cette partie de ses vastes projets, il eut la douleur de voir s'élever, de toutes parts, des plaintes ou des murmures. La chaire de vérité, qu'il voulait épurer, qu'il voulait ramener à son institution primitive, fut profanée plusieurs fois la semaine par des discours séditieux, absurdes, dictés par un vil intérêt, prononcés et applaudis par la sottise et la haine.

Parmi cette troupe imbécile, instrument passif, qu'une cabale déhontée faisait mouvoir, et qui se déchaînait périodiquement contre les institutions qui tendaient à épurer la morale, à rendre le culte digne de la divinité, était un sermonnaire nommé Brand. On le distingua de ses confrères, parce qu'il se permit de si fortes extravagances, qu'il en acquit une sorte de célébrité; parce qu'il osa lutter contre le savant et pieux *Wiser*, de l'ordre des Piaristes, l'honneur de l'Allemagne catholique, et l'objet du respect de tous les honnêtes gens. L'Empereur approcha Wiser de sa personne; mais les antagonistes du bien général parvinrent à l'en éloigner. Lorsque l'on pressait Joseph de mettre fin a ces indécentes clameurs, par un châtiment sévère, il répondait :

« Et mon édit sur la TOLÉRANCE? »

Au mois d'août, même année 1782, le pape étant de retour de l'infructueuse visite qu'il avait faite à l'Empereur, et apprenant que la réforme du clergé allemand avait lieu dans les pays héréditaires, imagina d'écrire à Joseph. Je vais transcrire cette lettre, ainsi que la réponse modérée, mais ferme de l'Empereur.

Lettre de Pie VI à Sa Majesté Impériale.

« Je me sers, en ce moment, de la liberté que vous m'avez accordée, de pouvoir vous ouvrir mon cœur sur un sujet extrêmement important.

» Dès que nous avons entendu dire que les ordonnances faites par vous (ordonnances que nous regardons comme absolument dérogatoires aux principes de notre sainte religion, et préjudiciables à l'intérêt des fidèles), avaient été promulguées, nous avons voulu nous adresser directement et paternellement à votre majesté, et aussi :

» Comme il nous est revenu que vous voulez vous approprier les grands biens qui appartiennent à l'Église, ainsi que ceux dont jouissent les ecclésiastiques domiciliés dans vos États, et que vous vous proposiez de pensionner ces derniers, c'est-à-dire, de les regarder et agir envers eux, comme avec des officiers salariés et *soudoyés*, nous n'avons pu retenir ni concentrer dans notre cœur paternel, toute l'amertume qu'y a répandue cette nouvelle désastreuse, et nous avons formé le projet de faire savoir à votre majesté que si cette mesure avait lieu, ce serait frapper l'Église d'une horrible plaie, au grand scandale de tous les fidèles.

» Quoique nous prenions le plus vif intérêt au bonheur de vos peuples, nous ne laissons pas de reconnaître librement, qu'il ne nous appartient pas d'entrer dans le régime politique et économique de vos États, c'est pourquoi, gardant le silence sur tout ce qui s'est fait jusqu'a présent, nous n'entendons nous plaindre que relativement aux biens ecclésiastiques, mis ou lais-

sés par vous à la disposition des laïcs, et nous laissons aussi de côté, l'accord fait sur ces mêmes points, entre vos prédécesseurs et les peuples de vos provinces.

» Persuadé qu'en réfléchissant sur la violation des intentions qu'ont eues les fondateurs, en dotant les églises et les monastères, en vous rappelant les justes réclamations des descendans de ces pieux donateurs, qui s'accordent si bien avec l'équité, votre majesté se désistera d'un projet dont l'exécution ne serait pas sans obstacles, ce n'est que pour obéir à la voix de notre conscience que nous nous permettons d'en toucher quelques mots.

» Qu'il nous soit donc permis de représenter paternellement à votre majesté, des vérités importantes, et d'où dépend son bonheur en ce monde et dans l'autre.

» Enlever à l'Église, et aux ecclésiastiques, les biens temporels qui leur ont été donnés, c'est, suivant les principes des églises catholiques, tomber dans une erreur manifeste, erreur condamnée par les saints conciles, par les Pères de l'Eglise ; c'est suivre des traces impies, marquées du sceau de la réprobation dans plusieurs passages des Saintes Écritures. Vouloir défendre de tels principes, ce serait marcher dans le sentier qu'ont suivi les *Vaudois*, les *Wiclefistes*, les *Hussites;* ce serait se laisser entraîner par les hérétiques, qui, dans ce siècle d'erreurs, se rendent coupables du même crime que leurs devanciers.

» Nous ne pouvons non plus nous empêcher de rappeler à votre majesté un passage dans lequel il est dit :

» *Ceux qui, pour leur avantage particulier, osent porter des mains sacriléges sur les biens de l'Eglise, sont dévoués à l'Enfer, ainsi qu'*ANANIAS *et* SAPHIRA; *leurs corps souffriront*, etc.

« Nous croyons devoir ajouter à cette citation ce que Jean, patriarche d'Antioche, a écrit sur le même sujet dans le *douzième siècle*. Quoiqu'il fût schismatique, il ne pouvait souffrir paisiblement que les princes touchassent au temporel des ministres des autels. Voici ses paroles :

« *Puisque tu n'es qu'un mortel, qu'un pélerin, destiné à vivre pendant un court espace sur la terre, comment oses-tu donner à d'autres hommes, à des créatures telles que toi, ce qui ne t'appartient point? Ne vois-tu pas que si tu disposes de ce qui appartient à Dieu, tu agis directement contre ses décrets? ce que l'homme croit faire pour le mieux, ce qu'il s'applaudit d'avoir fait selon la sagesse mondaine, n'est qu'injustice et désobéissance. Comment oser porter le nom de chrétien, quand on envahit les biens qui appartiennent à* DIEU *et à son Fils, notre* RÉDEMPTEUR. »

» Nous savons que les controversistes, les commentateurs, et autres gens de mauvaise foi, ne sont que trop accoutumés à tordre des passages de l'Ecriture pour parvenir à se faire des autorités qui semblent appuyer leur opinion erronée; mais sans recourir à ces moyens illicites, honteux et indignes de nous, ainsi que de la cause que nous défendons, nous demandons à votre majesté, si elle trouverait juste et bon qu'on empruntât quelques-uns des passages authenti-

ques, tirés de bonnes sources, mais que n'admet aucune des puissances temporelles, et qu'on les lui expliquât dans le même sens dont se sont servis les ennemis de l'Église pour dépouiller les oints du seigneur ? Voudrait-elle entendre qu'il faut la dépouiller de ses biens terrestres, de l'Empire, afin de sauver son âme? Nous ne le pensons pas, et sur cela notre opinion est conforme à la vôtre.

» C'est cependant ainsi que raisonnent les ennemis de l'Église, les hérétiques et la foule des vils flatteurs qui obsèdent les princes. Ils se servent des passages qu'ils ont exprès défigurés, pour parvenir à s'emparer du temporel de l'Église. Ils devraient savoir que chez les Hébreux, les ministres du culte avaient des champs, possédaient des villes entières; que ces biens n'appartenaient pas à un seul, mais servaient à l'entretien du temple et à la subsistance de ceux qui le desservaient. Pourquoi se refuser à reconnaître l'autorité des livres canoniques de l'Ancien Testament, tels que ceux des *Nombres*, des *Rois*, des *Paralipomènes;* à celle du Saint-Évangile, des Actes des Apôtres, fortifiées par l'explication des saints-pères.

» A Dieu ne plaise que nous pensions que votre majesté ait véritablement la volonté d'outrager ainsi le clergé et l'Église, dont elle ne peut vouloir se séparer ! Au contraire, nous espérons que vous ne songez point à imiter en cela les princes protestans, dont le schisme afflige notre cœur paternel, et nous ne voulons que vous faire connaître les dangers d'une semblable usurpation.

» Les conférences que nous eûmes avec votre majesté n'ont eu pour objet que le temporel des individus, et nous n'avons pas dit un seul mot du fond qui aurait pu être débattu alors comme aujourd'hui : mais aussi, alors comme aujourd'hui, nous aurions rejeté toute idée du dépouillement total des ecclésiastiques, ainsi que du versement du produit de ses biens dans les mains des séculiers. Nous vous aurions ramené aux principes fondamentaux, qui certainement auraient produit un bon effet, et vous vous seriez désisté de votre entreprise. C'est ce que nous n'avons pu faire faute d'occasion. C'est pourquoi nous nous sommes vus obligés de prévenir par lettre, votre majesté, de ne point passer outre dans l'exécution de son projet, afin que nous ne soyons pas forcés d'informer le monde chrétien qu'elle aurait méprisé nos conseils paternels.

» Nous demandons à Dieu, du plus profond de notre cœur, qu'il fasse prospérer le règne de votre majesté. Puisse l'assurance de votre attachement à la véritable religion être manifestée de manière à n'être contredit par aucune action qui semble y déroger.

» Une personne dont l'écriture est mieux formée et plus nette que la nôtre a transcrit cette lettre, afin que votre majesté puisse la lire plus aisément.

» Terminant ici toute discussion, nous vous embrassons cordialement, et vous envoyons notre bénédiction apostolique. »

PIE VI.

A Rome, le 3 août 1782.

Réponse de l'Empereur.

TRÈS-SAINT-PÈRE,

« J'ai l'honneur de répondre, par la voie de la poste, à la lettre que votre sainteté m'a adressée, relativement à la nouvelle du dépouillement du clergé, dont, selon ce qui vous a été rapporté, je m'empare des biens, traitant d'ailleurs les ecclésiastiques comme des officiers salariés et *soudoyés.*

» Il n'est pas douteux que ce rapport ne vienne des personnes dont les conseils m'ont procuré précédemment l'honneur de votre visite, et c'est aussi à elles sans doute que je dois attribuer la preuve nouvelle d'amitié et de zèle apostolique que j'ai sous les yeux.

» Laissant à part tout détail, je me borne à vous assurer que les rapports qui vous ont affligé ne sont pas exacts. Sans avoir recours aux passages de l'Écriture, aux sentimens des Pères de l'Église, que, dans tous les temps, on a expliqués selon les circonstances et le besoin d'autorité, je me borne à vous assurer que j'entends une voix qui me dit et très-haut : Qu'étant *législateur*, *et conservateur de la religion* (dans mes Etats), *c'est à moi seul à régler tout ce qui y a rapport.* Cette voix, d'accord avec celle du bon sens, de la probité, et de l'expérience que j'ai tâché d'acquérir, ne me permettra certainement pas de m'égarer.

» Si votre sainteté peut, ainsi que je l'espère, être bien persuadée de cette vérité, je la prie de croire que je suis avec une affection filiale égale à ma vénération, etc. »

JOSEPH.

Le 14 avril 1777, l'Empereur se trouvant à Metz, voulut assister à l'exercice. Il pleuvait beaucoup, et la seule chose qui servit alors à distinguer ce prince de la foule des officiers, c'était qu'au milieu d'eux il était le seul qui n'eût point de parapluie, et n'en était pas moins attentif à toutes les évolutions. L'un de ces officiers lui offrit le sien avec cette politesse française, qui sait si bien s'allier au respect. Joseph remercia, refusa, et n'ajouta que ces mots : « *Je ne crains pas la pluie.* »

Au même instant les officiers, qui comprirent la censure renfermée dans ce peu de paroles, baissèrent leurs parapluies, et les fermèrent avec autant d'accord et de prestesse, que si ce mouvement eût fait partie de l'exercice. Tout le monde se laissa mouiller ; on eût rougi de paraître plus délicat qu'un souverain, et ce même souverain, fût-ce chez lui, ou ailleurs, n'aurait pas voulu donner aux troupes l'exemple de la mollesse.

Il manquait à ce siècle, distingué par ses lumières, et préparé par celui qui l'avait devancé, à s'enrichir par des découvertes et des inventions utiles ; il lui manquait, dis-je, de reconnaître dans tous les hommes, des frères négligés depuis si long-temps.

Gordon, en Angleterre, et Joseph, en Allemagne, furent assez grands pour vaincre le préjugé qui condamnait les Juifs à un avilissement sans bornes. Gordon, le courageux Gordon, osa faire publiquement l'aveu du culte qu'il professait en secret depuis sa naissance, et bientôt les Hébreux établis à Londres

jouirent, parmi les Anglais, du degré d'estime qu'ils voulurent mériter.

Avec plus de moyens, et sans être mû par l'intérêt personnel, Joseph fit davantage. Il voulut que cette nation, toujours dispersée, toujours isolée au milieu des peuples, fût désormais regardée comme appartenant également à la divinité, âme et motrice de la nature entière.

Autrefois, on fuyait les Juifs avec autant de soin que si, de même que Caïn, ils eussent porté sur leur front le sceau de la réprobation. Quelques-uns d'entre eux, il est vrai, avaient dégénéré de l'ancienne probité de leurs ancêtres, et avaient en quelque sorte justifié les craintes et les reproches que pouvait inspirer leur commerce, en manquant de cette bonne foi qui en est la base principale, mais faut-il en conclure que la masse entière des Juifs était corrompue? Non. Maintenant on se laisse approcher par eux. Cette aurore de la raison, ouvrage de la sensible humanité, nous annonce un jour plus pur, un temps où toutes les nations s'uniront de cœur et d'esprit pour bénir le Créateur, pour l'adorer. Ce fut ainsi que pensa Joseph, lorsqu'il publia, le 31 mai 1781, l'édit concernant les Juifs.

Ce monument de la sollicitude paternelle de ce prince, doit trouver place ici.

Edit concernant les Juifs.

« Dans la vue de rendre utile à la société la classe nombreuse des Israélites qui habitent dans les pays

héréditaires; considérant qu'ils n'ont pour leur subsistance que des moyens très-bornés ; que jusqu'à présent il ne leur a pas été permis d'étendre ces moyens; considérant que la première mesure utile à prendre, est de les détourner insensiblement de l'usage exclusif de leur langue, nous ordonnons que tous leurs contrats, billets, testamens, comptes, livres de commerce, enfin, tous objets de ce genre, soit judiciaires, soit extrajudiciaires, soient écrits dans la langue usitée dans le pays qu'ils habiteront, et cela à peine de nullité et de refus de toute assistance juridique.

» Pour éviter toute confusion et tout sujet de débats tant relativement aux objets judiciaires qu'à ceux extrajudiciaires, on se servira d'un interprète, afin que la différence des idiomes ne porte préjudice à aucune des parties.

» Il convient néanmoins d'accorder aux Juifs un espace de deux à trois ans pour se familiariser avec la langue du pays, et pourvu que dans la vue de faciliter cette étude, il soit établi dans chaque synagogue une école, à l'instar de celles appelées *normales*, sous l'inspection des professeurs ordinaires, sans pour cela que les Juifs puissent être troublés en aucun point dans l'exercice de leur rit, ni dans leurs dogmes. Je ne serais même pas fâché que leurs enfans s'accoutumassent à fréquenter les écoles ordinaires déjà en exercice, et qu'ils s'y rendissent assidus.

» Il sera nécessaire de les exempter de toutes taxes extraordinaires, et cela pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à une stabilité perma-

nente ; il faudra également prélever une somme sur celle imposée sur eux, pour l'appliquer à l'entretien desdites écoles.

» Dans les villes où il n'y aura point de hautes écoles, et, là même où l'on n'enseignera que la théologie seulement, les Juifs pourront y entrer comme tous nos autres sujets, en se soumettant, ainsi qu'eux, aux règles établies, tant à l'égard des leçons que pour la censure des livres, etc.

» Et quant à leur existence civile, les Juifs pourront : 1° s'adonner à l'agriculture, prendre à ferme non-seulement des terres incultes, mais encore des terres préparées, et ils ne deviendront contribuables qu'au bout de vingt ou vingt-quatre années, pourvu que tous les travaux desdits fermages aient été faits par leurs mains. S'ils changent de religion, ils pourront alors acquérir lesdits fermages et les posséder en propre.

» 2° Ils pourraient alors aussi devenir entrepreneurs.

» 3° Parmi les divers métiers, ils pourront exercer ceux de cordonniers, tailleurs, maçons, charpentiers, et généralement tout ce qui est du ressort des bâtimens, jusques et compris l'architecture et entreprise de bâtisse, s'ils ont appris suffisamment la partie des mathématiques qui concernent cet art.

» 4° S'ils savent dessiner, ils pourront s'adonner aux arts, proprement dits, à tout ce qui a pour base le dessin, et enfin aux arts libres, tels que la peinture, la sculpture, etc.

» 5° Il leur sera permis de former des associations, de prendre part aux travaux des fabriques, et à tout ce qui a rapport aux machines et ustensiles ingénieux qui facilitent lesdits travaux.

» 6° Tout travail décidé libre par les lois, tels sont la filature, l'art du tisserand et la fabrique des étoffes, ne leur sera point interdit.

» Toute distinction humiliante, et toute contrainte imposée ci-devant aux Juifs, soit relativement à la différence et à la forme de leurs vêtemens, seront abrogées, ainsi que toute marque extérieure quelconque.

» Comme mes vues sont de régler les moyens de subsistance des Juifs, selon les constitutions des diverses provinces qu'ils habitent, chaque chose ci-devant ordonnée sera laissée pour l'exécution, à l'inspection du chancelier de chacune desdites provinces. Je désire que tout soit exécuté sans difficulté et avec exactitude; mais, s'il en survenait qui fussent considérables, j'y mettrais ordre sur le rapport qui m'en serait fait, et donnerais des instructions plus étendues.

» Ayant jugé à propos de consulter les provinces sur plusieurs points, j'attends leur réponse pour ce qui n'est pas encore spécifié. »

JOSEPH.

Si l'amour de l'humanité eût manqué à Joseph, la saine politique aurait dû lui suggérer la déclaration qu'on vient de lire. On peut juger du nombre des Hébreux répandus çà et là dans ses vastes Etats, par celui que présentait le cadastre ou dénombrement de la

Moravie. A l'époque de l'édit, il y avait dans cette seule province 5106 familles. Maintenant (1), on y en compte 5400 ; chaque famille était taxée à 10 florins. L'Empereur réduisit cette taxe à moitié. Le fisc murmura; mais le fisc n'avait pas pris le soin de calculer quel serait, à l'avenir, le produit de *mise en œuvre* de tant d'hommes devenus utiles. Ce produit est de 00 à 10, sans y comprendre la taxe.

A la joie d'être enfin regardés comme des hommes, succéda bientôt parmi les fanatiques de ce culte (et nulle part il n'y en eut autant) la douleur d'être forcés à tirer l'épée pour la maison d'Autriche.

En conformité des ordres de l'Empereur, on avait enrôlé quelques milliers de Juifs et on les exerçait au métier des armes, pour les mettre en état de faire la campagne suivante : mais l'expression de leur douleur, leurs gémissemens, leurs contorsions, produisirent un effet inattendu. Une partie des spectateurs s'en amusa, d'autres plus sensibles s'en plaignaient sincèrement.

Pour entendre ceci, il faut se rappeler que le Talmud, loi suprême des Hébreux, leur défend de prendre aucune part active dans une guerre étrangère à leur nation, et qu'il ne leur permet de combattre que pour leur défense personnelle, ou sous les lois et l'étendard du Messie, dont toujours ils attendent la venue.

A ce précepte se joignait encore, dans leur esprit troublé, l'inobservance du Sabbat, jour consacré parmi

(1) Cette traduction remonte à l'année 1790.

eux à une inaction totale, pendant lequel ils ne doivent se permettre aucune œuvre manuelle, ni servile, et bien moins encore se mettre à portée de répandre le sang; et cependant c'était le but que l'on voulait atteindre, puisqu'on les exerçait au maniement des armes.

Leur répugnance manifestée publiquement, servit de prétexte à des réflexions qui ne pouvaient qu'être désagréables pour le souverain. On se demandait : Avait-il bien réellement le pouvoir de forcer des individus à prendre les armes, au mépris de la loi dont en même temps on leur permettait l'exercice? On se disait qu'aucun potentat chrétien n'avait rien prescrit de semblable; mais on ne voulait point réfléchir qu'aucun potentat n'avait encore conçu l'idée d'affranchir cette horde infortunée, de la tirer de l'avilissement, et que c'était le véritable motif qui empêchait qu'on ne s'en servît dans les armées.

Cette proposition avait cependant été faite à Frédéric II, lors de la guerre de *Sept Ans;* mais, quoiqu'il eût alors grand besoin d'hommes, il la rejeta comme impraticable; elle l'était en effet, parce qu'il aurait fallu qu'une réintégration sociale eût précédé l'enrôlement.

Bien des voix s'élevèrent pour faire un reproche à Joseph de cette tentative; mais ne peut-on pas observer à ces zélateurs du repos des Juifs, qu'un prince qui a spontanément accordé à des étrangers, des prérogatives qui les rendent membres de l'état social, a bien légalement le pouvoir de les armer pour la défense de

cette même patrie, qu'on leur donne le droit de réclamer comme étant *la leur.*

Lors de la captivité d'Israël, à Babylone, les Juifs furent dispersés sur tous les points de ce vaste Empire, et, dans chaque point, incorporés dans les armées de leur vainqueur, sans pour cela qu'ils aient encouru l'anathème dont ils prétendent que leurs rabbins sont si prodigues. Pourquoi les rabbins de notre temps seraient-ils plus sévères ? Les bienfaits donnent-ils donc moins de droits que la force? Quoi qu'il en soit, on peut observer ici (et peut-être le doit-on) que si les Juifs sont déclarés exempts de porter les armes, il faudra, tôt ou tard, qu'ils retombent dans cette apathie morale où ils ont croupi tant de siècles, et qu'en ne se montrant point dignes de jouir des droits de régnicoles, ils auront mérité de redevenir le rebut des nations.

Lorsque Joseph partit pour aller combattre les Ottomans, il investit le prince de Kaunitz des pouvoirs les plus étendus et qui devaient durer tout le temps de son absence.

« Ah! s'écria ce vieillard, vénérable à tant d'égards, j'ai vécu long-temps et toujours avec honneur; cependant, celui que je reçois en ce jour, me fait désirer la prolongation de ma carrière, jusqu'au moment où j'aurai l'inexprimable plaisir de revoir mon souverain couvert de lauriers. Je crois que je mourrai de la joie que me causera son triomphe. »

Quand on se rappelle que le prince de Kaunitz avait long-temps joui de la faveur de Marie-Thérèse,

que sous ce règne, il avait eu part au gouvernement, et que le changement rapide et total de tous les anciens systèmes, n'avait point altéré en lui cet attachement si rare d'un ministre, à la personne de son souverain, on doit être convaincu que Joseph mérita d'être aimé.

La publication de la guerre de Turquie, eut lieu avec la pompe et l'appareil usités en pareil cas. Les ministre des trois religions descendantes de la juive, ordonnèrent, d'un commun accord, de lire la prière suivante chaque jour, et pendant le temps que durerait cette guerre.

« O Dieu ! toi qui confonds les desseins des guerriers, qui anéantis les ennemis de ceux qui mettent leur confiance en ta bonté, accorde-nous ta protection puissante. Viens au secours de tes adorateurs, répands sur eux ta force, affaiblis celle des ennemis, afin que nous puissions te louer et te bénir. Par J. C. N. S. *Amen.*

» Dieu, notre protecteur, jette un regard propice sur nous, sauve ceux qui combattent pour ta gloire, de tous les dangers qu'ils affrontent, de tous les maux que leur préparent les infidèles, afin que, libres d'esprit et de cœur, nous puissions te bénir. Par J. C. N. S. *Amen.* »

Cette prière fut composée en l'année 1683, lorsque les Ottomans tenaient Vienne assiégée, ce qui avait obligé l'Empereur Léopold I, de se réfugier à Lintz. Elle se rapportait à l'obligation où se trouvait alors le clergé de prendre les armes, pour contribuer à repousser l'ennemi. On avait jugé à propos d'en renouveler la mémoire, quoique depuis, et selon l'exem-

ple de Moïse, qui tint ses mains élevées vers le Seigneur, tandis que les Israélites combattaient, les prêtres se soient bornés à prier au pied des autels.

Dans le même temps le *Grand-Seigneur* rendit un firman par lequel il ordonnait à tous les Musulmans de prendre les armes pour le soutien de l'empire, et pour la gloire de la religion de Mahomet.

Voici la prière que l'on dut adresser, cinq fois chaque jour, au Dieu de l'univers.

« Créateur de tout ce qui respire, toi qui, du haut de ton trône, vois le soleil, les étoiles et le monde comme autant d'étincelles, toi qui peux contenir, dans ta main, le vaste Océan, de même qu'une goutte de rosée, sois-nous favorable! écoute-nous. Tu as envoyé ton prophète sur la terre, et nous avons suivi tes lois. Pourquoi t'es-tu courroucé contre les fidèles Musulmans? Pourquoi as-tu réveillé la rage de nos ennemis, dont les chars destructeurs roulent sur les terres de notre domination, et font voler au loin des tourbillons de poussière? Pourquoi permets-tu que leurs coursiers foulent, d'un pied orgueilleux, le sol qui est notre héritage? Lève-toi, Seigneur, disperse nos ennemis qui sont ceux de ta loi; rends à ton peuple son antique force, et nous te louerons sous les portiques du temple sacré de la Mecque. »

La voiture de l'Empereur ayant versé dans un bourbier, sur le chemin de Hongrie, il ne marqua ni crainte, ni colère contre son postillon, qui, cependant, avait occasionné cet accident par son imprévoyance; il dit seulement: *Cette route est bien mauvaise!*

Un vieux paysan, chargé de deux corbeilles couvertes de feuilles, s'étant présenté à l'audience, attendit que l'Empereur parût pour recevoir, selon sa coutume, les mémoires et les requêtes qu'on venait librement lui présenter. « Que voulez-vous, bonhomme? demanda Joseph.

— » Vous vendre ces fraises d'automne. »

Le monarque le regarda et se souvint de l'avoir déjà vu. « Ne m'en avez-vous pas apporté une fois dans cette saison?

— » Oui dà, votre majesté, pendant le séjour que le grand-duc de Russie a fait ici. »

Joseph reçut les corbeilles, et lui donnant quelques pièces d'or, il lui dit :

« Votre mémoire est bonne. Il y a cinq ans, de cela. Vous en aviez alors soixante et quatorze. Apportez-moi encore des fraises pendant dix ans, si je vis, et que ce soit de vos bois et dans l'automne. »

Le jeune comte de Keglevick s'était tellement attaché à l'étude de la géométrie, qu'en 1782 il fut en état d'accompagner les ingénieurs envoyés en Hongrie, et qu'il leur fut très-utile dans les travaux confiés à leurs soins. Sur le rapport du comte de Ballasse, l'Empereur récompensa le travail et le zèle de cet estimable jeune homme, par le don d'une superbe médaille d'or de la valeur de vingt-quatre ducats. Il voulut qu'il la portât d'une manière ostensible, « afin, dit-il, d'encourager la jeune noblesse à fuir l'oisiveté, et à se consacrer avec plaisir à des occupations qui eussent pour but l'utilité publique. »

Vers le même temps, un jeune homme, fier des services que son père avait rendus à l'état, mais qui savait à peine signer son nom d'une manière lisible, supplia Joseph de lui donner un emploi dans les bureaux du contrôle, en insinuant que cet emploi devait être proportionné au mérite de son père. Joseph qui connaissait la capacité du suppliant, lui remit un billet, en lui ordonnant de le porter au directeur des écoles *normales*. Ce dernier, l'ayant ouvert, y lut ces mots :

« Vous admettrez le porteur au nombre de vos élèves; vous le placerez dans la classe la plus basse de l'école. C'est l'unique moyen de rebuter ses semblables, s'il en est, et de les empêcher de me tourmenter, au moins avant qu'il sache lire. »

JOSEPH.

Je m'arrête un moment, afin de rappeler au lecteur que les pensées et les faits dont est composé ce recueil, ne sont pas le fruit d'une imagination exaltée, ni le résultat du froid calcul de la plume vénale d'un vil mercenaire. Que les personnes impartiales qui n'ont pu connaître Joseph le jugent, au moins par ses intentions; que celles qui ont osé calomnier ses vues et noircir sa mémoire, soient à jamais détrompées, si elles ne sont coupables que d'erreur, (tout en ressentant vivement l'effet de leurs censures, Joseph le tolérant, Joseph leur avait pardonné); mais que les autres soient livrées au mépris déversé par les honnêtes gens sur les calomniateurs !

Les souverains qui, depuis Charles V jusqu'à Joseph II, ont monté sur le trône impérial d'Allemagne,

avaient sans doute des vertus et des qualité, mais aucun d'eux ne peut lui être comparé, pas même ce Charles V, que l'adulation d'un siècle peu éclairé a mis en parallèle avec *Charlemagne*, ce Charles V, dont l'adroite politique fit toute sa réputation, et qui aspira si vainement à la gloire d'établir une monarchie universelle.

Après avoir parcouru les divers avantages que Joseph voulut procurer à ses peuples, avantages reconnus maintenant, quoique non encore avoués, parce qu'il en coûte à l'orgueil, même à celui des plus honnêtes gens, de renoncer publiquement à une erreur qu'ils ont conçue, nourrie et propagée si long-temps : après, dis-je, avoir parcouru les avantages que ce souverain voulut procurer à ses sujets, avantages dont l'effet ne sera pas entièrement perdu pour la postérité, je dois porter un coup-d'œil sur la conduite militaire de ce prince, tant et si âcrement censurée par des détracteurs gagés, ou personnellement intéressés à propager l'erreur, à fomenter des mécontentemens pour se continuer un salaire immérité, ou jouir d'une opulence plus coupable encore.

Dès le commencement de la guerre contre les Turcs, Joseph voulut s'exposer en personne à la furie de ses ennemis, furie d'autant plus redoutable que, parmi eux, c'est un article de foi que ceux qui ont le bonheur d'ôter la vie à un chrétien dans les combats, goûtent après leur mort les jouissances célestes, dont Mahomet fait une si ample et si absurde description dans son *Coran*.

Calme comme Pyrrhus, roi de Macédoine, Joseph savait ordonner à propos le combat, la retraite ou le décampement. Les murmures d'un peuple ingrat parvinrent souvent jusqu'à lui, mais sans affaiblir son courage, sans ralentir aucune de ses opérations. Il suivait ses projets avec constance, parce qu'il croyait fermement qu'il viendrait un temps où ils seraient généralement approuvés. Il accordait peu au sommeil, et souvent lui-même veillait à la sûreté des postes avancés. Le bruit de l'artillerie, ni sa santé, ni sa tranquillité, ni cette confiance intérieure, apanage du guerrier véritablement courageux; mais on remarquait dans ses discours le sacrifice pénible qu'il faisait à l'amour de l'humanité, en refrénant le désir qui le portait sans cesse à livrer des combats meurtriers qui, en augmentant sa gloire, eussent fait couler le sang de ses soldats. Il savait qu'aucun d'eux n'eût hésité à donner sa vie, et la vie de tous lui était précieuse.

« Cette guerre sera de courte durée, avait-il dit à ses officiers; je voudrais seulement assurer mes frontières de manière que leurs habitans fussent à l'abri des incursions qui les ont ravagées tant de fois. »

Retiré dans sa tente, ébranlée par la violence des ouragans, où d'épais chassis garni d'un papier sale et déchiré laissaient à peine pénétrer la lumière, il ne s'occupait que du soin de veiller sur son armée. Vainement la maladie, la prison ou la mort se présentaient devant ses yeux, environnées de toutes leurs horreurs, de toutes leurs formes hideuses, aucun mouvement de frayeur ne put l'agiter, ni lui faire changer l'ordre de

ses travaux. Une personne honorée de sa confiance reçut de lui, au mois d'octobre de l'année 1788, la lettre suivante :

« Je suis Empereur d'Allemagne, et tiens le premier rang entre les souverains de l'Europe : triste grandeur que l'inquiétude et les soucis accompagnent !

» Le temps de l'épreuve est arrivé. C'est à présent que je dois montrer à l'univers ce que peut une fermeté réfléchie contre les bourrasques et la malignité du sort.

» Les choses n'ont pas tourné comme je l'avais espéré. Malgré mes précautions et ma sollicitude, la maladie a moissonné plusieurs milliers de mes soldats. Le fer des Ottomans m'en a ravi un grand nombre. Ces événemens et les cris douloureux de ceux d'entr'eux qui tombent dans les fers d'un ennemi cruel, déchirent mon cœur avec une violence à nulle autre comparable.

» Cependant, l'ardeur des troupes qui me restent, leur valeur, dont je suis journellement témoin, l'expérience que me donnent les fautes que j'ai pu faire, et surtout ma confiance en l'Être Suprême, qui n'abandonne point celui qui s'humilie, me fortifient et me persuadent que tout peut encore prendre une heureuse tournure. »

Lorsqu'au mois d'août même année, il avait reçu l'annonce des ravages exercés dans le Bannat, il s'était rapidement porté vers le *Semlin*, avec une partie de son armée, dans l'espoir d'arrêter la fureur de l'ennemi. Arrivé à *Jukaba*, il passa ses troupes en revue, et leur parla ainsi :

« Mes compagnons, c'est maintenant que le jour de la décision est arrivé. C'est dans ce moment solennel que vous devez vous montrer animés de ce courage dont vous avez donné de si grandes preuves aux champs de *Collin*, de *Breslaw*, de *Hochkirchen*, de *Kunesdorf* et de *Landshut*.

» Soldats, marchez sans crainte à la rencontre de l'ennemi. Ce n'est point la vaillance qui l'anime, c'est la rage. Ne voyez en lui qu'un animal féroce qu'il faut détruire pour l'intérêt général de vos concitoyens.

» Soldats ! souvenez-vous que de quelque côté que vous tourniez vos pas dans cette contrée, vous foulez la terre qui recèle les restes des Musulmans tombés jadis sous les coups de vos pères. Montrez-vous dignes d'appartenir à ces guerriers valeureux.

» Le sort de l'Empire est dans vos mains.

» Je marche à votre tête.

» Il ne faut pas penser à la retraite; il n'en est plus pour nous : il ne nous reste de choix qu'entre la victoire et la mort. »

Ainsi parla Joseph, et tous les cœurs furent électrisés.

Semblable au bruissement des vagues, précurseur de la tempête, la voix des guerriers courageux répondit à ce noble appel, en s'écriant : *Joseph ! toi qui es notre père, conduis-nous. Nous voulons combattre, vivre ou mourir pour toi.*

Hélas ! ils combattirent.... détournons nos pensées de ces scènes grandes et douloureuses pour les repor-

ter sur des faits qui caractérisent Joseph, tant dans sa vie privée, que dans le régime intérieur de ses États.

Pendant son séjour à Paris, il rendit visite à J.-J. Rousseau et à Buffon. Il témoigna, au premier, sa surprise, de le trouver occupé à copier de la musique, lui dont la plume exercée pouvait encore produire d'excellens ouvrages.

« Bon, répondit le philosophe génevois, lorsque j'ai essayé d'apprendre à penser aux Français, je n'ai pas réussi ; je me suis décidé à leur enseigner à chanter, j'ai fait de la musique, et ils chantent. »

Le célèbre Buffon, étant incommodé lorsque Joseph se présenta chez lui, se trouvait dans un négligé convenable à un malade. Il voulut en changer, mais l'Empereur ne le permit pas, et lui dit :

« Lorsque l'instituteur reçoit la visite d'un élève, il ne doit faire aucune cérémonie pour lui. »

Visitant un hospice, il fut désagréablement affecté de voir des malheureux attaqués de maux différens, entassés dans le même lit.

« Cet asile n'est pas un bienfait ! s'écria-t-il. L'humanité souffrante devrait trouver ici des secours ; et, loin de cela, elle n'y rencontre que malpropreté et dangers ! »

En 1783, une femme s'étant présentée devant l'Empereur, se plaignit des mauvais traitemens qu'elle recevait de son mari, et le supplia d'ordonner son divorce.

« Cela ne me regarde point, répondit-il, c'est au consistoire que vous devez vous adresser ; il vous fera justice.

— » Ah ! sire, vous ne connaissez pas toute la noirceur du caractère de mon mari. C'est un impie, c'est un monstre. D'ailleurs, il s'est rendu coupable de plusieurs délits, même envers votre majesté.

— » Cela ne vous regarde point ; songez seulement à exposer les motifs de votre demande. Chacun est responsable de ses actions. »

Le satirique *François Kratter*, personnage redouté pour sa méchanceté, mais très-inférieur en talens à l'Arétin, que les puissances du seizième siècle s'empressaient de soudoyer, afin d'enchaîner sa plume, se permit d'écrire un libelle intitulé : *Lettres sur l'état présent de la Gallicie.* La multiplicité de traits choquans qu'il y avait insérés, fit hésiter si l'on accorderait la permission d'imprimer. On en parla à l'Empereur qui répondit :

« Pourquoi non, si ces traits ne sont dirigés que contre moi ? j'en ai bien d'autres à supporter. »

Au grand plaisir des habitans de la Styrie, qui, depuis cent cinquante ans, n'avaient vu aucun de leurs souverains, l'Empereur voulut visiter les fameuses mines de fer de cette contrée. Il demeura plusieurs jours dans les environs, examinant avec soin tout ce qui avait rapport à cette exploitation. Il parcourut tout le pays, prit des guides, et se servit des machines usitées pour descendre dans l'intérieur. Ceux qui le

conduisirent furent récompensés et exemptés pour long-temps de tout service militaire. Il n'est pas besoin de dire que les travailleurs reçurent des marques de sa munificence.

S'étant ensuite transporté aux écoles normales établies à *Eisenhartz*, il remit au digne instituteur qui en avait la direction, une somme pour être partagée entre les plus pauvres étudians, et cela indépendamment de celle fixée pour entretenir l'émulation parmi cette jeunesse pour la distribution de prix annuels. Ces prix, Joseph voulut cette fois les distribuer lui-même, ce qu'il fit en accompagnant cette cérémonie d'une exhortation si touchante, si bien appropriée à l'intelligence de ceux pour qui elle était faite, que les étudians, les montagnards et l'instituteur lui-même ne purent retenir leurs larmes. Quel moment pour le bienfaisant Joseph ! et pourquoi n'a-t-il pu éterniser cette impression !

Les protestans de Hongrie obtinrent, en 1787, un édit particulier qui peut être regardé comme faisant le supplément de celui de *tolérance;* il leur fut permis, par ce rescrit, d'avoir des cloches, et les catholiques se virent forcés, sinon de leur céder une partie des leurs, au moins de leur en accorder l'usage. Ceux qui suivent le rit grec sollicitèrent la même faveur, et se hâtèrent d'en jouir à Vienne même où ils ont un temple, ou maison de dévotion. Mais en leur accordant cette permission, Joseph ordonna que leurs reliques, toujours exposées, fussent désormais renfermées, et que l'on supprimât aussi les flambeaux ou lampes qui brûlaient jour et nuit devant les autels.

En 1782, Joseph affecta un revenu annuel de 100,000 florins pour l'éducation et l'entretien de quarante-huit enfans par chaque régiment d'infanterie, servant en Hongrie et autres pays héréditaires. Chaque colonel fut chargé de la surveillance des jeunes élèves, tous fils de soldats vétérans. Leur éducation doit être convenable à l'état de bas officiers qui leur est assuré. L'ordre, les bonnes mœurs, la propreté, la tempérance, l'économie et l'obéissance, tels sont les devoirs qu'on leur impose et qui sont regardés comme indispensables pour former des militaires. Quant à la culture de l'esprit, on leur enseigne les mêmes choses que dans les écoles normales, et l'on ne néglige rien de ce qui peut servir à donner du ressort à l'esprit, et au corps une vigueur martiale. Parvenus à l'âge de dix-huit ans accomplis, ils entrent dans les régimens, où leur sort futur doit dépendre de leur conduite.

Un des partisans du général Lascy s'étant permis, devant l'Empereur, de critiquer le plan du général Laudon :

« Laissez-le faire, répondit Joseph, il ne gâtera certainement rien ; oh ! s'il pouvait unir à l'expérience que donnent les années l'ardeur de la jeunesse, l'armée n'aurait personne que l'on pût lui comparer. »

C'était également l'opinion de Frédéric, qui, lors de sa conférence avec Joseph à Newstadt, lui dit : *Avec ce général, vous pourrez abaisser l'orgueil des Sept-Tours.*

Assez robuste encore, et surtout assez courageux pour soutenir long-temps la diète la plus sévère, il

l'observa pleinement en 1788, malgré toutes les fatigues de cette malheureuse campagne. Ce fut ainsi qu'il s'en expliqua, en écrivant cette même année à l'un de ses ministres:

« Par le secours de la diète, j'ai joué un mauvais tour à la mort qui me poursuivait et m'aurait atteint. Je ne mange que du fruit; et ma boisson n'est composée que d'eau mêlée d'un peu d'acide. C'est de cette manière que j'espère échapper à sa main avide. Je me sens réellement mieux, et je reprends assez de forces pour soutenir de nouveaux assauts. »

Lorsque l'on entreprend de justifier la mémoire d'un prince que la calomnie a poursuivi jusques dans la tombe, et dont elle poursuit encore le souvenir, ce doit être (je l'ai dit déjà, mais je ne peux trop le rappeler), ce doit être par des faits authentiques, afin d'écarter jusqu'à l'ombre de l'adulation, dont le soupçon, fût-il mal fondé, nuit à la cause que l'on veut servir.

D'après cette idée, je crois devoir offrir au lecteur le détail d'une des audiences de l'Empereur Joseph. On sait que ces audiences étaient publiques, et qu'il écoutait indistinctement ceux qui se trouvaient le plus près de lui, à moins qu'un coup-d'œil jeté dans la salle, ne lui fît apercevoir quelqu'un dont il fallait encourager la timidité. Alors il s'avançait avec un air de bonté qui rassurait, qui disposait à la confiance ceux que la misère ou d'autres malheurs avaient en quelque sorte cloués dans l'humble place qu'ils n'osaient quitter.

Le genre du dialogue étant le seul qui convienne, pour donner l'idée exacte de ces audiences, on a dû le préférer à tout autre. (1)

---

(1) Joseph aurait un jour perfectionné ses audiences; elles seraient devenues avec le tems plus individuelles quoique publiques. Il aurait senti qu'un souverain qui, dans le secret du tête à tête, accueille ses sujets, les écoute, les entend avec affabilité, ajoute infiniment aux faveurs qu'il accorde et adoucit l'amertume des refus fondés sur de justes motifs.

(Note de l'Éditeur.)

DIALOGUE PREMIER.

JOSEPH, UN EX-MAGISTRAT.

L'EX-MAGISTRAT, *présentant un placet.*

C'est aux pieds de votre majesté que je dépose....

JOSEPH.

Un moment. (*Après avoir parcouru le placet.*) Vous étiez conseiller au département de ***, et vous êtes du nombre des réformés. Les circonstances m'ont forcé à cette réforme; mais mon intention est d'employer ailleurs, ceux d'entre vous qui auront mérité cette distinction.

L'EX-MAGISTRAT.

J'attendrai dans le silence du respect les ordres de votre majesté, et j'espère que les services de mon aïeul militeront en ma faveur.

JOSEPH.

Ces services ne vous sont pas personnels: ce sont les vôtres qui doivent fonder vos droits à un nouvel emploi. Parlez-vous purement votre langue maternelle?

L'EX-MAGISTRAT.

Votre majesté saura que je suis né dans cette ville, et que j'y ai reçu mon éducation.

JOSEPH.

Cette réponse est évasive; je la veux directe. Vous êtes beaucoup qui demandez, et je ne peux, en ce

moment, en placer qu'un petit nombre; il est donc juste de préférer les plus et les mieux instruits. Ne trouvez-vous rien à changer au style que l'on emploie dans la chancellerie?

L'EX-MAGISTRAT.

Non, sire. C'est l'ancien *Probate stylus Curiœ.*

JOSEPH.

Savez-vous les langues étrangères?

L'EX-MAGISTRAT.

Je sais le français et un peu d'italien.

JOSEPH.

Écrivez-vous en ces langues?

L'EX-MAGISTRAT.

Non, votre majesté.

JOSEPH.

Avez-vous étudié le droit public?

L'EX-MAGISTRAT.

Je n'ai pas... J'ai cependant appris jusqu'au *Jus Naturœ.*

JOSEPH.

Pas plus! et l'on vous a reçu dans les tribunaux? et vous avez fait partie des magistrats? Comment avez-vous osé occuper une place que vous n'étiez pas en état de remplir? C'est donc à des ignorans qu'a été confié le soin de décider de la légitimité d'un droit, qu'ils ne se sont pas seulement appliqués à connaître! Et c'est ainsi que le bien, l'honneur de mes sujets,

leur vie même, ont été mis au pouvoir de pareils hommes! Malheureusement vous n'êtes pas le seul à qui l'on puisse adresser ce reproche.

L'EX-MAGISTRAT.

Sire, je supplie votre majesté de considérer...

JOSEPH, *après un moment de silence.*

Comme l'audace que vous avez eue de vous asseoir parmi les juges, sans avoir acquis les qualités nécessaires pour remplir dignement l'auguste fonction de la magistrature, est moins votre faute que celle de ceux qui vous y ont admis, je vous accorde une place dans la chancellerie. Si vous devenez laborieux, que vous ayez une écriture lisible, et que vous vous attachiez à écrire correctement les langues que vous dites savoir, vous pourrez être utile. Allez.

DIALOGUE II.

JOSEPH, UN PAYSAN.

JOSEPH, *après avoir lu la requête.*

Cela est-il vrai, bonhomme?

LE PAYSAN.

Oui, votre majesté, que trop vrai! Le fripon m'a, sauf votre respect, enlevé jusqu'à ma dernière pièce, argent et bétail, de sorte que nous sommes réduits, moi ma femme et nos enfans, à mendier notre pain. Je disais toujours: Ce n'est pas là le fait de notre Empereur; mais il me répondait de même: *Notre Empereur n'a rien à faire là.* Nous affermons et prélevons

le péage comme nous voulons. Tant y a que nous avons donné à cet homme plus que nous ne pouvions ; et, à présent, il veut encore de l'argent ou des corvées. Attends, attends, me suis-je dit, j'irai trouver l'Empereur, je lui dirai la chose, et avec....

JOSEPH.

Cela suffit, bonhomme. Savez-vous calculer et passablement écrire?

LE PAYSAN.

Oui dà, sire; je peux vous en donner des preuves.

JOSEPH.

Je vous crois; attendez un moment. (*Joseph passe dans un cabinet et revient l'instant d'après.*) Prenez cet écrit, portez-le à cet honnête collecteur; vous êtes à sa place.

LE PAYSAN.

Quoi, sire ! faut-il que je lui ôte son pain ?

JOSEPH.

Que cela ne vous chagrine point, honnête mortel ! Cet homme n'aura que ce qu'il a mérité. Allez prendre possession de votre emploi, et vous souvenez de votre prédécesseur.

LE PAYSAN.

Comment remercier votre majesté ? Que puis je dire ? quelle joie pour ma femme, pour mes enfans ? Oh ! quelle joie....

DIALOGUE III.

JOSEPH, UNE VEUVE.

JOSEPH, *après l'avoir fixement regardée.*

Que voulez-vous, madame? Vous êtes informée de la suppression des pensions?

LA VEUVE.

Sire, ces mille écus annuels, joints à la pension particulière dont je jouis, me sont nécessaires. Résolue, depuis la mort de mon mari, à me passer d'équipage, à réformer ma maison; mais néanmoins, comptant, au moyen de la réunion de ces deux sommes, sur une aisance à laquelle je suis accoutumée, je ne peux qu'être très-douloureusement affectée de ce retranchement. Comment vivre avec 500 florins? C'est sur la justice de votre majesté que je me repose.

JOSEPH.

C'est précisément cette justice que vous réclamez qui vous ôte les mille écus annuels, dont la privation vous est si sensible. N'y comptez jamais, au moins tant que je vivrai.

LA VEUVE.

J'aurais cru que les services de feu mon mari, et l'état auquel je suis accoutumée, auraient milité en ma faveur.

JOSEPH.

Les services de votre mari ont reçu leur salaire; et c'est au souvenir que j'en ai conservé, que vous devez la pension qui vous reste. Quant à votre état, ou du

moins, à celui que vous croyez devoir tenir, je me dois aussi aux besoins de mes autres sujets. Je ne suis pas seulement le souverain de Vienne, et vous n'êtes pas la seule à qui je doive être utile. Faut-il, pour subvenir à vos dépenses, laisser manquer les malheureux? L'équité m'ordonne de ne pas vous accorder ce qui peut servir à nourrir cinq ou six familles économes.

LA VEUVE.

Que deviendra donc ma fille? Elle est sans ressources.

JOSEPH.

Elle vous doit ce malheur. L'emploi de votre mari n'exigeait pas les dépenses où vous a entraînée l'amour du faste. Si vous eussiez été économe, votre fille serait moins à plaindre.

LA VEUVE.

Me retirer sans avoir rien obtenu!...

JOSEPH.

Le mal n'est pas irréparable. Votre fille est jeune; et, s'il est vrai que 500 florins ne suffisent pas pour la subsistance de toutes deux, elle peut suppléer à cela par un travail assidu.

LA VEUVE.

Ma fille.... travailler? ah, sire!

JOSEPH.

Eh oui, madame; oui, travailler. Je travaille aussi, moi. Au reste, il n'en sera que ce qu'il vous plaira; mais ce que j'ai décidé aura lieu.

DIALOGUE IV.

JOSEPH, LA VEUVE D'UN SOLDAT.

JOSEPH.

Avez-vous un placet?

LA VEUVE.

Le voici, votre majesté. (*Elle lui présente six enfans.*) Mon homme a servi vingt-deux ans dans le régiment de ***. Il a été tué dans la dernière campagne, et ne m'a laissé que ce tas d'enfans sans père.

JOSEPH.

Je leur en servirai. Revenez ici demain à pareille heure, vous y trouverez des ordres concernant vos quatre aînés; les petits ont besoin de vos soins; mais ils ne seront plus désormais à votre charge.

LA VEUVE.

Dieu soit votre récompense! mille bénédictions tombent sur vous! Mes enfans, vous voilà heureux! mais, je vous le dis, faut être de braves gens, faut prier pour ce bon Empereur.

DIALOGUE V.

JOSEPH, UN CURÉ DE CAMPAGNE.

JOSEPH.

Qui êtes-vous?

LE CURÉ.

Curé de ***. Je me rends aux ordres de votre majesté.

JOSEPH.

Je vous vois avec grand plaisir ; vous êtes un digne homme. Je sais avec combien de zèle vous remplissez les fonctions de votre état ; et je n'ignore point que l'indigence ne fut jamais pour vous un prétexte d'en négliger aucune. N'attribuez donc la durée de ce malaise qu'à l'erreur où l'on m'a laissé jusqu'ici de l'exiguité de votre traitement. Ma profonde estime vous est due, et vous en jouissez. Au lieu de 50 florins qui vous ont été alloués, vous en recevrez *cinq cents*, et cette aisance vous procurera la satisfaction d'aider vos paroissiens. Tout ecclésiastique employé à prêcher les vérités évangéliques, doit être affranchi de tous soins temporels ; autrement, il sert deux maîtres et n'en contente aucun.

LE CURÉ.

C'est une réflexion que j'ai faite depuis long-temps, sire : j'avoue même qu'à la première nouvelle de la réforme que votre majesté annonçait vouloir entreprendre, j'ai jeté mes idées sur le papier, avec intention de les faire parvenir au pied du trône d'un souverain qui, loin de repousser la vérité, l'enhardit à l'approcher.

JOSEPH.

Donnez-moi cet écrit.... Bon ; je vous remercie, et vous assure que je le lirai avec attention. Quelle que soit ma sollicitude pour le maintien des mœurs ecclésiastiques dans les villes, elle devient plus vive encore lorsqu'il s'agit des campagnes, parce que là, les habitans ayant moins d'objets de distraction, se livrent plus

volontiers à l'exemple que donne le pasteur. C'est par cette raison que je veux qu'on choisisse, pour remplir les cures des campagnes, des hommes éclairés et simples de cœur, comme je sais que vous l'êtes. Mais il faut aussi que ces hommes vraiment respectables puissent trouver leur nécessaire. Combien avez-vous d'âmes à diriger ?

LE CURÉ.

Sept cent cinquante, sire.

JOSEPH.

C'est beaucoup, beaucoup trop pour un seul prêtre.

LE CURÉ.

Le nombre de mes paroissiens directs ne s'élève pas aussi haut; mais votre majesté saura qu'on a joint deux hameaux à mon village.

JOSEPH.

Et point de doublement d'honoraires ? Point de desservant pour vous soulager ?

LE CURÉ.

Non, sire, et l'annuel de 50 florins ne me mettait point à portée de m'en procurer. Actuellement mon premier soin sera de m'en pourvoir.

JOSEPH.

Un seul prêtre pour trois paroisses !

LE CURÉ.

Il est en effet bien cruel pour l'homme qui veut remplir ses devoirs, d'être forcé d'en négliger une partie pour s'occuper de l'autre. Souvent, dans les temps où

les maladies sont fréquentes, il m'est arrivé de porter vainement des secours spirituels aux malades, parce que tandis que j'exhortais l'un d'eux, plusieurs autres languissaient et mouraient privés du même avantage.

JOSEPH.

Dès aujourd'hui, cherchez deux ecclésiastiques éclairés, simples de mœurs, dont la doctrine soit pure, tels que vous, enfin; emmenez-les, et qu'ils partagent vos travaux. Le soin de leur subsistance me regarde. Je donnerai des ordres en conséquence. Adieu, monsieur le curé. Retournez dans votre presbytère le plus tôt possible. Je ne me consolerais pas si votre séjour ici avait privé un seul de mes sujets des consolations spirituelles, si nécessaires aux mourans, si utiles pour la force de l'exemple à ceux qui leur survivent.

DIALOGUE VI.

JOSEPH, UN CHAMBELLAN.

LE CHAMBELLAN.

Votre majesté m'a fait ordonner de me présenter devant elle.

JOSEPH.

Oui, monsieur le comte, je vous ai mandé. C'est pour vous dire que vous avisiez aux moyens de vous défaire, et très-incessamment, de votre emploi de chambellan. Le restant de votre fortune délabrée appartient à vos créanciers, qui, sans cela, perdraient la moitié de leurs créances.

LE CHAMBELLAN.

Je supplie votre majesté....

JOSEPH.

Dépenser trois fois son revenu, engager ses biens, et au-delà de leur valeur, continuer ses dépenses énormes, et oser tenter de justifier une conduite aussi condamnable, c'est une audace qui ne peut se souffrir. Pensez-vous donc que la noblesse du sang soit un titre qui dispense d'avoir de la probité, de la morale?

LE CHAMBELLAN.

Si votre majesté daignait excuser mes erreurs?

JOSEPH.

Il n'est plus temps. J'ai longuement attendu que, honteux de ce que vous qualifiez d'erreurs, vous voulussiez enfin vous rendre utile à l'état, ainsi que l'ont été vos ancêtres. Mon espoir a été vain, mes avis infructueux : indépendamment de ces dépenses scandaleuses tant de fois reproduites, quelles sont vos occupations? Monter à cheval, mener une voiture, voilà tout le mérite que je vous connais. Non, cela ne peut être souffert, ni toléré plus long-temps. Près de moi, les nobles n'auront de prérogatives que celles accordées au mérite. C'est par leur conduite qu'ils s'attireront mon estime; et je me vois forcé de vous dire qu'il n'y a sur ce point aucun de mes sujets que je ne croie supérieur à vous. Ma volonté vous est connue.... retirez-vous.

LE CHAMBELLAN.

Ah! sire, ma famille....

JOSEPH.

Vous lui servirez d'exemple. La balance de la justice ne fléchira point. Son glaive frappe sans distinction partout où se montre le vice.

DIALOGUE VII.

JOSEPH, UNE EX-RELIGIEUSE.

JOSEPH.

Ah! c'est vous dont j'ai signé la requête. La société a-t-elle pour vous autant de charmes que vous lui en supposiez?

L'EX-RELIGIEUSE.

Oui, sire, je l'avoue; c'est peut-ètre l'effet de ma ci-devant réclusion.

JOSEPH.

Quels étaient les motifs qui vous avaient portée à embrasser cet état?

L'EX-RELIGIEUSE.

Si votre majesté daigne entendre un récit succinct de ce fait, peut-être cela servira à perfectionner la réforme commencée?

JOSEPH.

Expliquez-vous. Cependant je pense que la tyrannie de certains parens, l'avarice, la cupidité, ou les malheurs, suites des passions orageuses, sont la cause de tant de vœux prononcés si légèrement et si souvent détestés.

L'EX-RELIGIEUSE.

Votre majesté ne se trompe point; mais il faut ajouter à toutes ces causes une autre plus commune qu'on ne l'imagine, du moins en ce pays.

JOSEPH.

C'est donc l'indigence?

L'EX-RELIGIEUSE.

Si j'eusse été pauvre, je n'aurais pas eu besoin de recourir à l'équité de mon souverain. On ne m'aurait point reçue dans le cloître, à moins que je ne me fusse vouée à la triste condition de sœur converse.

Je dois le jour à des parens qui jouissaient d'une fortune honnête. J'étais leur unique enfant. La maison de mon père touchait à un couvent où ma mère avait fait des connaissances. J'y fus menée par elle dès mon âge le plus tendre. Sujet de distraction pour les jeunes professes et d'envie pour les mères discrètes, qui connaissant bien la simplicité de mes parens, avaient dès-lors jeté un dévolu sur ma personne, en raison du bien dont je devais hériter, je devins peu à peu l'idole de tout le couvent. On m'accablait de caresses, de prévenances, de bonbons, de jouets. Je m'accoutumai si bien à tout cela que je n'étais heureuse qu'au milieu de ces recluses; il fallait, pour avoir la paix, m'y conduire chaque jour.

Dès que j'eus sept ans, l'abbesse me garda des semaines entières dans son appartement. Je la suivais au chœur où un coussin bien mollet, un joli petit prie-dieu étaient préparés pour moi, à côté de *Madame*. Je man-

geais à sa table. Elle-même m'enseignait à lire, à écrire, à travailler, à chanter.

La joie de mes honnêtes parens n'avait pas plus de bornes que leur reconnaissance. Les présens de toute espèce abondaient au couvent, et tenaient amplement lieu de la pension que l'on avait obstinément refusée. Lorsqu'on me permettait de passer plusieurs jours de suite dans la maison paternelle, on avait la précaution de m'astreindre à lire et apprendre par cœur des passages de la vie des saintes recluses qui avaient édifié le couvent.

Mon exactitude à me remplir la mémoire et l'imagination de ce ramas d'absurdités, était récompensée par tout ce que les religieuses savent inventer pour amorcer le poisson qu'elles veulent prendre.

A mesure que j'avançais en âge, ces bonnes filles semblaient redoubler de zèle et d'attachement. Elles me peignaient les douceurs de leur état, les saintes joies qu'elles y savouraient, les peines, les malheurs, les dangers qui, disaient-elles, m'attendaient dans un monde corrompu qui n'était pas digne de me posséder. Je donnai dans un piége trop habilement tendu pour moi, et je me servis de l'ascendant que j'avais sur mes parens pour les faire condescendre au désir que l'on m'avait inspiré.

Pendant mon noviciat, qui ne fut pas pénible, on ne m'entretenait que du bonheur de la vie monastique. Je croyais voir le ciel s'ouvrir pour recevoir mes vœux, et ses célestes habitans m'apparaître dans toute leur gloire. Je me figurais.... tout ce que conçoit une ima-

gination continuellement exaltée. Ma dot fut considérable, et mes respectables, mais simples et crédules parens, qu'une maladie épidémique enleva peu après ma profession, donnèrent le surplus au couvent.

Cette perte souleva le voile que l'illusion avait placé. Mes larmes, mes regrets furent blâmés comme des retours vers le monde. On n'attendait plus rien de moi, et dès-lors on cessa de se contraindre, et je sentis, avec un désespoir égal à mon dénuement, que les vices dont on m'avait fait un portrait si hideux, régnaient tous dans le cloître. Cette félicité, dont j'avais savouré l'avant-goût, se changea en une peine journalière d'autant plus cuisante, que je n'avais aucun moyen de m'y soustraire. Des tracasseries perpétuelles, des mortifications, remplacèrent les attentions qui m'avaient été prodiguées et qui m'avaient séduite. Des élans vers un monde que l'on ne m'avait point laissé connaître, une idée vague d'un lien agréable, autorisé par les lois, sanctifié par la religion même, vinrent m'assaillir et me tourmenter. Cependant que faire? Mes entraves avaient été volontaires, je ne pouvais songer à m'en débarrasser. Je gémis en silence, et la vie me devint insupportable. Enfin, la raison venant à mon secours, je me dévouai au malheur, et je résolus de supporter mon sort avec résignation et d'atteindre du moins à cette tranquillité stupide dont j'avais plus d'un exemple, qui nous fait végéter jusqu'au moment où commence l'éternel repos.

Mais, sire, lorsque les intentions de votre majesté parvinrent jusqu'à moi, je semblai reprendre une vie

nouvelle. Insensible à toutes les contrariétés qu'on me fit éprouver, aux traitemens qu'il me fallut souffrir dès que ma résolution fut connue de nos dames, j'attendis avec calme l'effet de la requête que j'avais osé adresser à votre majesté.

JOSEPH.

Si l'histoire de vos pensées, de vos combats, est à peu près celle de vos ci-devant compagnes, je dois m'applaudir de vous avoir rendue à la société, pour laquelle vous étiez faite; et je peux continuer de rompre bien des fers.

L'EX-RELIGIEUSE.

Ce sera, sire, l'un de vos plus grands bienfaits. Parmi les recluses, il en est un grand nombre plus à plaindre encore que je ne l'ai été. Celles qui, ayant connu le monde, l'aimant et y ayant formé des attachemens, ont été jetées vivantes dans ces tombeaux par la main de l'ambition, de l'avarice ou de la vengeance, verront avec ravissement, à la voix de l'auguste souverain, tomber ces grilles funestes qui les séparaient de l'univers; mais je ne dois pas le dissimuler, les anciennes, parvenues à force de brigues, de cabales, aux grades supérieurs, en qui l'amour du commandement, joint à l'âge, a étouffé toute autre passion, frémiront de rage en se voyant arracher les victimes qu'elles prenaient tant de plaisir à tourmenter.

Un employé présenta ses deux fils à l'Empereur, et le supplia de leur accorder une place dans le département où il travaillait. L'extrême élégance de ces jeu-

nes gens, et surtout la vue de quatre superbes chaînes, que de magnifiques et lestes gilets laissaient paraître dans leur entier, déplurent à ce prince.

« Vous feriez mieux, dit-il à leur père, de mettre vos fils chez des horlogers. »

Une dame Polonaise se trouvant dans la ville de Lemberg, en Gallicie, où séjourna l'Empereur dans l'année 1773, se jeta à ses pieds, en lui observant que les troubles dont cette malheureuse province était agitée, l'avaient absolument ruinée, et mise hors d'état d'élever sa nombreuse famille. Joseph se fit amener les enfans et demanda à leur mère si elle voulait les lui donner : elle y consentit, et il prit soin d'eux tous.

Le comte de Moszinsky avait affermé les salines des provinces de Lodomirie et de Gallicie à un prix excessif. L'expérience lui ayant prouvé qu'il perdrait plus de cent mille écus sur son bail, il présenta requête au conseil pour en obtenir la résiliation. Joseph nomma des commissaires pour la vérification des faits allégués. On se convainquit en effet qu'il était impossible au comte de remplir les conditions souscrites, à moins de contraindre les habitans, à qui il restait à peine de quoi acheter du pain, de prendre et payer une quantité de sel qu'ils n'auraient pu employer. Non-seulement le comte fut déchargé de son bail, mais Joseph ordonna que le sel fût rendu commerçable et qu'il fût libre à chacun d'en acheter ou d'en vendre selon ses besoins ou sa volonté.

Cet ordre ne fut pas seulement envoyé à la régence, comme c'est la coutume; il fut proclamé partout en même temps, afin que le peuple pût être informé sans

délai de ce soulagement, et que l'administration des salines, sous prétexte de zèle, ne pût en retarder l'exécution, ou l'éluder par des représentations ou des tournures ministérielles, dont Joseph savait garantir ses peuples. La nouvelle de ce soulagement causa une joie générale. Le fier Polonais sentit, peut-être pour la première fois, ses yeux s'humecter des larmes que l'amour et la reconnaissance faisaient couler.

Un paysan, entouré d'une foule nombreuse qui s'entretenait de cet acte de justice, éleva ses mains jointes vers le ciel, en s'écriant : « Dieu veuille accorder à notre Empereur de longs jours, afin qu'il rende heureux, nous et nos enfans ! »

L'Empereur s'étant informé au directeur de l'académie royale et impériale d'équitation, établie à Brunn, quelles étaient les langues que l'on enseignait aux élèves, celui-ci répondit : « Les langues française, italienne et anglaise. — Eh ! pourquoi pas la langue bohémienne ? j'ai certainement plus de sujets dans la Bohême que dans la France et l'Angleterre. »

Cette sage repartie encouragea M. Hanke, très-versé dans la langue de Bohême, et, connu dans la littérature, à composer et faire imprimer en cet idiome, un ouvrage où respire le patriotisme le plus pur et dans lequel il développe les vues bienfaisantes du souverain, relativement à plusieurs points de réforme. La manière dont cet ouvrage est écrit, justifie l'estime que faisait Joseph de la langue de ce royaume.

Lorsque l'on rendit compte au monarque des murmures qu'excitait la brochure intitulée : *Qu'est-ce que*

le Pape ? il répondit : « Si les avantages de la liberté de la presse avaient pu être contestés, ils sont maintenant bien démontrés ; cependant, ce n'est pas sur cette brochure que l'on me jugera, mais sur mes actions, qui, certainement, auront toujours pour but le bien-être de mes sujets. »

Le 12 février 1790, l'Empereur s'étant rappelé que ce jour était l'anniversaire de la naissance de l'archiduc François, l'envoya chercher, le félicita, et lui fit présent de son épée de cérémonie, afin qu'il se souvînt, en la portant, d'un oncle que bientôt il ne verrait plus. Ce même jour on l'entendit soupirer après l'arrivée de son frère, le grand-duc de Toscane; mais malheureux jusque dans ses derniers souhaits, il n'eut pas la consolation de le voir.

Le 13 février, année 1785, mourut le comte Joseph, le plus jeune des fils du prince de Kaunitz, à l'âge de quarante et un ans; il était ambassadeur en Espagne. Étant d'une faible santé, il avait obtenu la permission de revenir en Allemagne, et s'était embarqué au port d'Alicante, sur un vaisseau suédois qui devait relâcher à Marseille. Il mourut dans la traversée. Les qualités de cœur et d'esprit l'avaient rendu cher à tous ceux qui le connaissaient; personne n'osant se charger de porter cette triste nouvelle à son père, le comte Ernest, frère aîné du mort, fut forcé de la lui annoncer. Quoique cet accident irréparable portât la douleur dans l'âme du vieillard, il sut vaincre son chagrin, et ne discontinua point ses travaux ordinaires. Joseph lui écrivit un billet fort tendre, alla

le même soir mêler ses regrets aux regrets paternels, et les adoucir par cet acte de bonté.

Un règlement relatif au corps des uhlans, procura de l'avancement parmi les officiers de cette troupe. Trois d'entr'eux furent élevés à un grade supérieur, au préjudice de trois autres plus anciens. Ces derniers eurent recours à l'Empereur, et se plaignirent vivement d'un passe-droit qu'ils n'avaient point mérité.

« Je ne connais point ceux en faveur de qui l'on m'a écrit, répondit Joseph ; puisque l'on a osé m'en imposer, il n'y a qu'une seule chose à faire, c'est d'effacer de la liste ces noms-là, et de les remplacer par les vôtres. » Cela fut exécuté sans délai.

En 1769, l'Empereur allant de Florence à Rome, ne put trouver de chevaux à la poste, parce qu'un Anglais qui voyageait avec une suite nombreuse, les avait tous fait retenir. Il fit prier cet étranger de lui en céder quelques-uns ; sur son refus, il dit avec tranquillité : « Qu'on me les envoie dès qu'ils seront de retour. »

Ayant un jour rencontré dans ses appartemens un conseiller qui portait sous son bras une très-grosse liasse de papiers : « Vous êtes bien chargé, lui dit-il avec bonté.

» Je demande pardon à votre majesté ; ce que je porte est plus volumineux que pesant. »

Joseph s'étant arrêté dans un cabinet, suivi du conseiller, et tirant de sa poche quelques feuilles écrites, les posa sur une table, et dit :

« Voyez ceci ; mon paquet est en effet plus pesant que le vôtre ; car dans ces quatres feuilles sont contenues les exactions de douze employés infidèles, qui sucent le sang de mon peuple : j'ai bien du regret qu'ils aient su se dérober jusqu'à présent à ma surveillance. »

En janvier 1782, un commissaire impérial, chargé d'inspecter le département de la Pologne cédé à la maison d'Autriche, fut destitué de son emploi pour n'avoir pas fait passer à la cour de Vienne l'état au vrai de cette province, et les plaintes de ces nouveaux sujets de l'Empereur. Ce prince répondit aux sollicitations puissantes qui lui furent faites, en faveur du coupable :

« Je ne puis voir tout par moi-même : l'intermédiaire qui, au lieu de m'éclairer sur les réclamations de mon peuple et sur ses besoins, me tait les uns et me dérobe les autres, se rend tellement coupable, que, demander sa grâce, c'est en quelque sorte s'associer à son délit. L'exemple que j'ai fait de celui-ci, sera utile à d'autres, et conséquemment au bien-être de mes sujets. »

Joseph avait pris l'habitude de se raser lui-même ; cependant les forces lui ayant manqué dans sa dernière maladie, il fit venir un barbier, à qui il donna quatre *souverains d'or*, en disant :

« Cet homme est assurément le premier qui ait porté la main sur ma figure. »

Ceci sert à rappeler une plaisanterie qu'il se permit

pendant son voyage d'Italie. S'étant arrêté chez un maître de poste pour y prendre un léger repas, (il faut se souvenir qu'il gardait le plus strict *incognito*,) la fille de cet homme, encouragée par son affabilité, lui confia le projet qu'elle avait formé de présenter un placet à l'Empereur, lorsqu'il viendrait dans ce canton ; et sur la question qu'elle lui fit, savoir si sa majesté impériale accueillerait favorablement sa supplique, il lui répondit :

« Ah ! oui ; je peux vous assurer de cela. Je le connais bien, car c'est moi qui le rase tous les jours. Confiez-moi votre placet, j'engage ma parole que ce prince fera pour vous tout ce qui sera en son pouvoir. »

Malgré les contrariétés que Joseph éprouva, relativement à l'exécution de son édit de *tolérance*, ce bienfait fut senti et même imité par deux catholiques, dont le zèle pour leur religion est généralement connu. Ces deux chefs de famille, domiciliés à Brunn, donnèrent *trente mille florins* pour être employés à la reconstruction d'un temple à l'usage des protestans ; et comme le nombre de ces derniers n'atteignait point celui fixé par l'édit pour obtenir cette permission, ces deux bienfaiteurs de l'humanité sollicitèrent eux-mêmes une dispense, ce qui dut être fort agréable à l'Empereur. Ce fut comme une perle dans la coupe amère dont on l'abreuvait chaque jour.

Puisse ce fait isolé, mais qui se rattache naturellement aux vues bienfaisantes de ce souverain, être signalé, être consacré dans les annales de l'humanité, et puissent ces bons citoyens avoir beaucoup d'imitateurs!

En 1782, une dame Saxonne ayant appris que la vue de l'Empereur était fort affaiblie, et qu'on craignait qu'il ne la perdît, lui écrivit directement pour lui recommander l'usage d'un topique fort simple, et qu'elle croyait très-salutaire. L'Empereur, sensible à tout ce qui partait du cœur, lui répondit par le billet suivant :

« Je vous remercie, madame, de la recette que vous m'avez incluse en votre lettre du 21 de ce mois. L'intérêt que vous prenez à la conservation de ma vue, me prouve une bonne volonté, dont je vous tiens un compte infini. »

JOSEPH.

Vienne, le 26 février.

Pendant le séjour de l'Empereur dans le royaume de Bohême, en 1784, il y eut une disette presque générale qui nécessita l'ouverture des magasins impériaux. Plusieurs voitures chargées de blé attendaient, à la porte du logis des gardes-magasins préposés à la distribution, qu'il plût à ces messieurs de les inscrire, et de recevoir ce qu'elles contenaient. Joseph II, passant par cet endroit, sans aucune suite, sans aucune marque extérieure qui pût faire soupçonner sa présence, ou servir à le faire reconnaître, entendit le murmure des conducteurs de ces voitures, et voulut en savoir la cause.

« Nous attendons depuis très-long-temps, dit l'un d'eux, et cependant nous avons huit lieues à faire pour retourner à notre village, nous et nos bêtes.

» Non-seulement on leur fait perdre leur temps,

ajouta un commis-scribe ; ce qu'il y a d'aussi triste, c'est qu'en ne les expédiant point, on retarde la distribution, qui ne peut avoir lieu qu'après l'enregistrement, et que chaque habitant est très-pressé de recevoir sa portion. »

L'Empereur était vêtu d'un habit uniforme très-simple. Il entre dans le bureau, où il ne trouve que des subalternes. Il demande le chef, se fait annoncer chez lui, à la faveur de l'uniforme, y trouve nombreuse compagnie, et est reçu de lui par un *qui êtes-vous ?*

— « Lieutenant au service de l'Empereur.

— » Hé bien ! monsieur le lieutenant, que puis-je faire pour vous ?

— » Expédier ces pauvres villageois qui attendent depuis si long-temps.

— » Ils sont faits pour attendre.

— » Mais, monsieur, ils ont déja beaucoup attendu, et il leur reste du chemin à faire.

— » Que vous importe ?

— » On doit être humain, et ne pas retenir des journaliers sans nécessité.

— » Oh ! parbleu, monsieur le lieutenant, cette leçon n'est pas à sa place. Je sais ce que j'ai à faire, vous pouvez vous retirer.

» Ah ! s'il en est ainsi, mons l'employé, repartit Joseph, je vous défends de vous mêler de ce grain. Vous, mon ami, dit-il en se tournant vers le subalterne qui, l'ayant suivi, attendait les ordres de son chef,

débarrassez ces pauvres gens et les renvoyez chez eux. Vous êtes dès ce moment à la place de cet insolent. Et vous, homme indigne de porter ce nom, je vous casse et vous chasse. *Connaissez votre maître.* »

Il sortit, laissant les témoins de cette scène dans la plus profonde surprise et le coupable rempli d'un juste effroi.

M. de Quarin voulut exprimer sa reconnaissance à l'Empereur pour les faveurs et le bien qu'il en avait reçu, mais ce prince l'interrompant au premier mot, lui dit :

« Je n'ai fait que mon devoir en récompensant vos soins. Peut-être ont-ils servi à étendre un peu le fil de mes jours; et, dans ce cas, vous avez part au bien qu'il m'a été donné de faire à des gens que mon successeur ne peut connaître, ainsi que je les connais. »

En 1773, l'Empereur passant par *Medwisch*, en Transylvanie, une femme âgée s'approcha de lui avec l'intention de solliciter un congé pour son fils, qu'elle n'avait pas vu depuis long-temps ; elle débuta ainsi :

« Bonjour, monsieur l'Empereur, je souhaite que votre santé soit bonne. Comment se porte madame votre mère? a-t-elle aussi bien de la santé? »

Joseph répondit à chacune de ces questions, écouta sa requête, lui donna quelques pièces d'or, la renvoya satisfaite, et dit à ceux qui l'accompagnaient :

« Cette bonne femme est la seule qui, dans mon voyage, m'ait parlé de ma mère. Elle reverra son fils dans onze jours, et libre de tout engagement militaire. »

Vers le commencement de l'année 1787, on disséqua une femme, morte au grand hôpital de Vienne, et l'on trouva quelques-unes des parties internes absolument corrompues. Peu après cette dissection, quelques élèves tombèrent malades, et plusieurs moururent; mais ceux que traita le célèbre *Stoll* guérirent. Malgré ce succès, il s'éleva contre lui de violens murmures. Tout Vienne retentit de clameurs; la femme qu'il avait ouverte était *certainement* attaquée de la peste. Les élèves l'avaient gagnée...... Elle commençait à se répandre.... tout était perdu.

La frayeur, maladie vraiment incurable, s'empare bientôt des habitans de Vienne. Déjà plusieurs maisons sont marquées; déjà on pose des cordons afin de circonscrire la contagion. Toute communication est interdite; tout lien est brisé, même celui de l'humanité. Pour combler l'épouvante, Stoll lui-même tomba malade; alors plus de bornes aux murmures; point de doute que dans l'effervescence générale, Stoll ne fût devenu la victime de la troupe insensée ameutée contre lui, par ceux qui cherchaient à le perdre, lorsque l'intrépide Joseph mit fin à cette noire méchanceté. Il alla voir ce grand homme, s'approcha du lit, s'assit à son chevet, et causa aussi long-temps avec lui que le pouvait permettre son état de faiblesse. De-là, il se transporta dans plusieurs des maison désignées, et... il ne lui en arriva rien. Ce fut ainsi que, par sa magnanime fermeté, il remit la tranquillité dans les esprits, en les désabusant, il couvrit de confusion les méprisables auteurs de ce faux bruit.

La femme d'un des officiers de la maison domesti-

que de l'Empereur vint se plaindre à lui de l'inconduite de son mari, qui abandonnait elle, sa maison, sa famille, pour passer les jours et les nuits dans des lieux consacrés à la débauche. Les détails dans lesquels cette mère désolée se vit forcée d'entrer, excitèrent l'indignation de Joseph, qui lui promit d'y mettre ordre. Se défiant néanmoins des renseignemens qui lui seraient donnés s'il s'en rapportait à d'autres yeux qu'aux siens mêmes, il se rendit, bien déguisé, dès le même soir, dans l'endroit désigné, et fut témoin des excès auxquels cet homme se livrait. L'ayant fait venir le lendemain, il lui reprocha son inconduite, et le réforma avec une pension de 8 florins par mois. Les cinquante-deux restans furent mis à la disposition de sa femme, pour subvenir aux besoins de sa famille.

Le major d'un régiment avait la direction des fonds destinés à la paie et entretien dudit régiment. Il s'en acquittait généralement bien, mais enfin une année, près de rendre ses comptes, il vérifia l'état de sa caisse, et y trouva un déficit de 9000 florins. Désespéré de cet événement, causé par sa négligence, il conçut l'idée d'avoir recours à l'Empereur.

« Comme juge, lui dit le prince, je ne dois ni ne peux vous faire grâce, il faut un exemple : mais comme dépositaire de ce malheureux secret, je vous conseille d'aller chez votre colonel, de lui remettre votre épée, et de garder les arrêts quelque temps. »

Le major obéit, et le déficit fut rempli par la munificence du généreux et humain Joseph. Jamais sou-

verain ne discerna plus promptement et mieux l'erreur de la faute, et la faute du crime.

On avait amené à Vienne un cerf superbe pour les plaisirs de l'Empereur, qui aimait la chasse. Cet animal semblait se plaire à franchir chaque jour les limites du parc, et dévastait les champs voisins.

Un cultivateur, dont la récolte venait d'être endommagée par ce cerf, se plaignit aux gardes, et demanda que les portes du parc fussent fermées. Loin d'avoir égard à son humble prière, on le menaça. Le cerf continua ses dégâts. Voici le raisonnement de cet homme.

« Je sais que cet animal est destiné pour l'amusement de l'Empereur, et que je ne dois pas l'en priver; mais je sais aussi que notre père Joseph a rendu, il y a quelques années, un édit concernant la sûreté de nos champs et le maintien de nos propriétés. Par cet édit, il a permis à tout propriétaire, dont les représentations seront justes et qui n'auraient point été accueillies par la vénerie, de venger ses injures sur l'animal qui a causé le délit; je vais agir en conséquence. » Il attendit le cerf, l'ajusta, le tua, et alla dire aux officiers de la vénerie : *Vous n'avez point eu égard à ma plainte, j'ai tué le cerf.*

Celui qui avait été spécialement préposé à la conservation de l'animal, tomba sans connaissance à cette nouvelle. La chasse était fixée au lendemain, et il était impossible de cacher ce malheur au grand-veneur. On se détermina à l'informer de cet événement; mais on se vengea cruellement sur le paysan, que l'on fit incarcérer et charger de fers.

Le grand-veneur, consterné à son tour, se présenta

devant l'Empereur, exposa le fait, n'oublia point d'annoncer la détention du coupable, et demanda les ordres ultérieurs de sa majesté.

« Mes ordres ? les voici : Qu'on relâche cet homme. Qu'on vende le cerf, et que le produit de la vente de l'animal dévastateur lui soit remis par forme d'indemnité. »

Joseph, s'entretenant confidentiellement avec un homme célèbre, disait :

« Talent à part, je fais ce que je puis, et l'on ne peut me reprocher de rien négliger de ce qui me paraît possible; mais personne ne me soutient ni dans la conduite, ni dans les détails. Bureaux, directoires grands et petits, nobles, bourgeois, prêtres, moines, tous enfin s'accordent en un seul point, celui de mettre continuellement des entraves dans les rouages de la machine. Les ressources de l'état ne sont pas aussi considérables qu'on se l'imagine. J'ai trouvé des dettes immenses; et ce n'a été qu'au moyen de la plus stricte économie que j'ai pu parvenir à en liquider une portion, ainsi qu'à subvenir aux dépenses ordinaires, à l'entretien de mon armée, et aux autres frais indispensables et toujours renouvelés. »

Cependant, ce souverain si contrarié, si mal obéi, ne donnait aucun ordre sans exposer les motifs qui l'avaient porté à le donner. Ses préambules étaient courts; mais ils réunissaient la clarté à la précision. Les méprises de ceux chargés de l'exécution de ses ordres étaient donc volontaires. Jamais il ne se servit de cette formule : *Car tel est notre plaisir*. Le ministre qui,

le premier, a osé l'employer, ne s'est certainement pas douté de l'absurdité que renfermaient ces mots. Joseph voulait que la persuasion fît la force de ses édits, et qu'elle en assurât l'exécution. On lui a souvent entendu dire : « Je ne désire pas une obéissance aveugle à mes ordres : je n'aspire qu'à persuader : je voudrais que l'on fût convaincu que tout ce que j'ordonne a pour but le bonheur de mon peuple. »

A peine Joseph eut-il pris les rênes du gouvernement, qu'il dit ces paroles remarquables :

« Si mes intérêts particuliers se trouvent en opposition avec l'intérêt de mes sujets, je veux que le leur ait toujours la préférence. »

Comme Joseph voyageait sans être connu, pendant son séjour en Flandre il prit une voiture de louage pour se rendre à Louvain. Ne connaissant pas le pays, il fit plusieurs questions à un homme de campagne qui le suivait à cheval et ne s'écartait pas du carrosse, parce qu'ayant reconnu l'Empereur, il l'escortait sans affectation. Les réponses qu'il fit à Joseph annonçaient un sens si droit, que ce prince le pria d'attacher son cheval derrière la voiture, et de se placer près de lui. A quelque distance de Louvain, le villageois fait arrêter, descend, fléchit un genou et dit :

« Votre majesté n'a plus besoin de mes services, voilà Louvain. » Le monarque voulut lui faire accepter un présent, mais il s'en défendit en disant : « Je n'ai besoin de rien ; c'est aux Flamands à vous offrir des dons, parce que vous en faites un noble usage. »

Un crime commis par une personne de distinction, en faveur de qui on sollicitait un adoucissement à la punition que le coupable n'avait que trop méritée, fit connaître les principes de Joseph, qui répondit :

« La loi doit frapper également tous les individus. Celui qui n'a pas rougi de commettre le crime, ne doit pas rougir de l'expier. Si la loi admettait quelque différence dans le châtiment infligé par elle, pour un même genre de délit, l'indulgence ne devrait jamais tomber sur ceux qui ont le moins d'excuses à présenter. De même, les actions vertueuses, honorables, étant plus méritoires dans les classes inférieures, où l'on présume qu'il y a une éducation moins épurée et plus de besoins, doivent être plus hautement récompensées. »

Frédéric-le-Grand s'entretenant un jour de l'amélioration civile des Juifs, dans les États de l'Empereur, qui avait su fixer cette nation errante, la rappeler aux droits de l'homme, en faire des sujets soumis et satisfaits, dit : « *Je m'en réjouis*. L'Empereur a eu raison de s'allier étroitement avec cette nation. Il y a si longtemps qu'il était roi *titulaire de Jérusalem !* »

On doit à ce prince, si mal connu, l'établissement d'un hospice gratuit, consacré au traitement de l'inoculation. Il ne pensait pas que cette invention utile dût n'être secourable qu'à l'opulence; il voulut que les pauvres pussent profiter aussi de ce bienfait important.

Pendant le séjour que le pape fit à Vienne, il rendit plusieurs visites publiques à l'Empereur. Joseph exigea

toujours que les prélats italiens qui accompagnaient sa sainteté, fussent assis pendant la conversation; ce qui, jusqu'alors, ne leur avait été permis qu'en particulier. Le médecin du pape jouit de la même faveur. Pie VI, qui ne comprenait rien à tout cela, crut que l'Empereur voulait consulter le docteur sur l'état de sa vue : « Non, lui répondit Joseph, *j'ai mon monde.* »

La connaissance des temps et des lieux, des choses et des hommes, n'est pas au nombre des objets qui ont attiré l'attention de Pie VI. On lui parla de M. Schmidt, archiviste et auteur d'une excellente Histoire d'Allemagne. Ce nom le frappa; il imagina que celui qui le portait devait être hérétique. Mais lorsque l'on ajouta que M. Schmidt était conseiller de l'évêque de *Wurtzbourg et Banberg*, ses scrupules furent vaincus.

Les deux lettres suivantes prouveront l'estime que faisait Joseph de la noblesse, lorsqu'elle n'était pas accompagnée du mérite personnel. On en certifie l'authenticité, et l'on n'en a retranché que le nom des dames à qui elles furent adressées.

MADAME,

« Je ne saurais comprendre qu'un souverain soit obligé d'accorder à l'un de ses sujets une place qu'il désire, par la seule raison qu'il est homme de qualité. N'avez-vous point de motifs plus forts que ceux déjà allégués par vous pour me faire condescendre à votre demande ?

» Vous me dites que votre époux était un grand général, qu'il était de haute extraction; vous vous

promettez, en faveur de l'ancienneté du nom, une compagnie d'infanterie pour votre second fils, dès qu'il sera de retour de ses voyages. Voici ma réponse :

» On peut, madame, être fils d'un très-grand général, et ne posséder aucun des talens nécessaires à un guerrier. On peut descendre d'une famille illustre, ce qui est un pur fait du hasard, et n'avoir d'autre mérite que celui-là.

» Je connais votre fils, et je sais aussi ce qui constitue un bon soldat. C'est ce qui me porte à vous certifier que ce jeune homme n'est pas né pour le métier de la guerre. Il est trop occupé de l'éclat de sa naissance, pour se plier à remplir les devoirs que la patrie impose à ceux qui prétendent à l'honneur de la servir et de la défendre.

» Je vous plains, madame; car il est très-vrai que votre fils n'est nullement en état de remplir aucun poste. Il ne sera jamais ni bon soldat, ni bon diplomate, ni enfin bon ecclésiastique. Il n'est que gentilhomme, et son âme absorbée dans l'agréable contemplation de son origine, ne peut acquérir aucune énergie. Rendez, néanmoins, grâces au hasard qui, lui ayant refusé le germe des talens, l'a fait possesseur de grands biens, qui suffiront pour le consoler et qui lui rendent ma faveur totalement superflue.

» J'espère que vous serez assez impartiale pour réfléchir sur les causes d'un refus toujours désagréable, mais que je ne peux vous éviter. Adieu, madame; votre bien affectionné

JOSEPH.

Laxembourg, 4 août 1787.

Madame,

« Vous connaissez mon opinion. Vous savez que, considérant la société des femmes comme un délassement agréable, un dédommagement d'occupations sérieuses, je ne leur ai jamais sacrifié la raison ni les convenances, et que je n'ai accordé à leurs sollicitations les plus empressées, que ce qui m'a paru juste, à moins que leurs sollicitations n'aient eu pour objet quelque homme de mérite, qui, sans elles, me fût resté inconnu.

» Deux de vos fils sont placés. L'aîné, qui n'a pas encore vingt ans, est capitaine de cavalerie. Le jeune a été pourvu, par mon frère, d'un canonicat au chapitre de Cologne. Que voulez-vous de plus? Faut-il faire de l'un un général imberbe et de l'autre un évêque ?

» Pour réussir près de moi, il faut être franc à la cour, sévère dans les camps, stoïque sans dureté, généreux, humain, sans faiblesse, et s'acquérir par des actions vraiment grandes, l'estime des gens sensés et celle des ennemis. Telle est ma façon de penser, madame. »

Joseph.

Vienne, décembre 1787.

Sous le gouvernement de la feue impératrice, on avait établi un bureau de péage entre les faubourgs de Vienne et la ville. Les piétons qui entraient ou sortaient, après une certaine heure, étaient obligés de payer un sou par personne, ce qui gênait la communication, et devenait très-onéreux pour les ouvriers. Cet impôt rendait 80,000 florins. Joseph, toujours at-

tentif à soulager son peuple, fit détruire les barrières en disant :

« Je ne veux pas m'enrichir aux dépens de mes sujets ; leur aisance fait ma richesse. »

Dans le second numéro d'un ouvrage, ayant pour titre : *Des vérités hebdomadaires, pour et contre les Prédicateurs*, on lisait un paragraphe très-fort, relativement aux pratiques superstitieuses. Le cardinal Miggazzi en porta plainte à l'Empereur, qui répondit :

« Prenez soin de ne pas vous exposer à la censure. »

Ennemi déclaré du luxe, l'Empereur rendit en 1784, un édit somptuaire, dont le but était de restreindre les dépenses énormes que l'on se permettait de faire aux noces et même aux funérailles, toujours suivies de repas splendides, ce qui très-souvent excédait les facultés de ceux qui les donnaient.

« Que ne puis-je persuader à mon peuple, mais surtout aux grands de mon empire, disait-il avec chaleur, que l'homme doit *manger pour vivre*, et non *vivre pour manger* ! Je n'aurais pas besoin de recourir à des défenses qui emportent toujours avec elles une idée de despotisme qui répugne à mon caractère. »

Un porte-balle ayant sa bougette sur son dos, fut saisi par le froid aux environs de Presbourg. Mincement vêtu, affaibli par une marche longue et pénible, les forces lui manquant tout à coup, il se laissa glisser avec son fardeau sur la neige, et céda au sommeil léthargique qui s'empara de lui. Un valet de poste, passant non loin de là, l'aperçoit, descend de cheval,

s'approche de lui, et voyant qu'il respirait encore, se hâte de remonter à cheval afin de lui procurer des secours qu'il ne pouvait lui administrer seul. Arrivé à la ville, il fait son rapport aux gardes, et ce rapport est reçu avec une insouciance bien condamnable.

Un journalier qui se chauffait dans le corps-de-garde, fut ému de pitié. Sans répliquer un mot, il court à l'endroit indiqué, trouve ce corps presque inanimé, le soulève, le porte, ou plutôt le traîne au plus prochain village, et là le couvre de neige, après l'en avoir long-temps frotté, le réchauffe ensuite par degrés, et parvient à le tirer de ce mortel assoupissement. Dès qu'il l'a mis en état de se soutenir, il le conduit dans la ville où il demeure, partage avec lui son lit et ses alimens, et ne lui permet de s'éloigner qu'après son entier rétablissement. Ce trait d'humanité si soutenu, si réfléchi, parvint jusqu'à Joseph, qui voulut voir le journalier. Non-seulement il loua son action, mais il l'en remercia et récompensa son humanité, avec cette satisfaction qu'il éprouvait et qu'il témoignait en pareil cas.

Avant l'avénement de Joseph au trône impérial, ou plutôt tant que dura le règne de Marie-Thérèse, on avait conservé la coutume barbare de battre jusqu'à la mort ceux qui refusaient de s'agenouiller devant le Viatique. Vienne était remplie de ces pieux fanatiques, qui croient honorer la divinité par des démonstrations extérieures d'un zèle outré...... Cette coutume odieuse pensa causer une guerre sanglante.

L'épouse de l'envoyé de Hanovre passait dans un

de ces momens où l'on était prosterné. Elle fit arrêter sa voiture, mais ne descendit point; on l'arracha de sa voiture, on la jeta dans la boue, et pour qu'elle ne se relevât point avant que le cortége fût à une assez grande distance pour ne pouvoir plus être aperçu, on s'agenouilla sur ses pieds. La cour de Londres demanda satisfaction, l'obtint; et Joseph abolit cet odieux usage.

Parmi les ordonnances de cet Empereur, qui, pour la plupart, pourraient servir de code aux nations que le fanatisme et le préjugé n'égarent plus, on remarque celle rendue sur l'ordre judiciaire: il y est dit que l'avocat qui se sera chargé d'une cause évidemment mauvaise (c'est-à-dire, injuste et contraire au droit de chaque citoyen), et l'aura défendue, sera nommé dans les papiers publics; et s'il réitère, rayé du tableau.

Le frontispice de la maison des Orphelins, à Vienne, porte cette inscription :

FONDATION faite par sa majesté l'Empereur
JOSEPH II,
pour les Enfans des pauvres chasseurs.

Ceci tient à un fait assez singulier, pour trouver place dans cet ouvrage.

Lorsque Léopold Ier, si connu par la fondation de Klosternenbourg, eut conçu l'idée d'édifier cette maison, il ne put jamais en déterminer l'emplacement. La révélation vint à son secours. Il eut ordre de choisir l'endroit où l'on retrouverait le voile de son épouse. La margrave l'avait perdu à la chasse quelques jours avant. On parcourt le bois sans rien découvrir : des chiens sont lancés et leur recherche est long-temps

infructueuse ; enfin ils indiquent, par des aboiemens répétés, un buisson où ce voile était accroché. En reconnaissance du service important rendu par ces animaux, le chapitre, à qui cette inspiration a valu tant de richesses, prit soin d'eux, et l'on dit que la race s'en est perpétuée jusqu'à nos jours.

Les chanoines entreprirent même de persuader à Joseph, lorsqu'il visita leur monastère en 1770, que la meute nombreuse qu'ils entretenaient, provenait, sans mélange, de ces chiens tant célébrés dans leur chronologie ; mais ce prince crut que l'intérêt de l'État et même l'honneur de la religion, exigeaient que le produit dotal de cette fondation, fût appliqué à l'entretien des hommes. En conséquence il s'empara des fonds destinés, disait-on, à cette œuvre, et il en gratifia la maison des Orphelins, où il voulut que fussent reçus et élevés les enfans des *pauvres chasseurs*.

Rien n'échappant à l'Empereur, dans le cours de ses voyages, de tout ce qui paraissait digne d'être observé par un souverain, dont le but était d'améliorer la situation de ses peuples, de contribuer à leur soulagement, il était impossible qu'il ne distinguât pas l'institut de l'abbé de l'Épée. Il le visita plusieurs fois, descendit dans les moindres détails, tant par rapport à l'enseignement, qu'au régime et à la tenue intérieure.

De retour dans ses États, il en institua un semblable. Cet établissement est composé de trois maisons. Celle destinée aux sourds et muets, peut recevoir trente élèves des deux sexes. Il est permis à ceux qui veulent y faire élever leurs enfans, affligés des

mêmes calamités, de les y placer, en payant pour chacun une somme annuelle de *cent florins*. On enseigne aux élèves la langue allemande et l'arithmétique. Ils apprennent l'art de l'imprimerie et celui de la reliure. Les plus jennes, ou ceux que la nature a privés d'une portion suffisante d'intelligence, sont occupés à des travaux de filature. Les filles sont exercées au travail de l'aiguille. M. Stork est à la tête de cet établissement. On peut voir cette maison le samedi de chaque semaine. Il y a tous les ans des exercices publics, dont les sujets sont annoncés par la voie de l'impression.

Croirait-on que ce bienfait fut reçu avec une sorte d'indifférence ? Penserait-on que lorsque le succès en eut démontré l'utilité, on se permit de dire : *Il n'a fait qu'imiter*. Tel cependant fut le sort de Joseph.

Au camp devant Minkendorf l'Empereur disait à un officier espagnol, qui admirait l'ordre et la tenue des Autrichiens.

« Ma confiance en mon armée est entière ; et puisque Frédéric n'existe plus, je puis dire que j'ai trois des meilleurs généraux de la terre.

Il montra MM. *Lascy*, *Laudon* et *Haddick*.

Avant que Joseph réunît tous les pouvoirs, les nobles qui entouraient le trône offraient à l'œil un faste révoltant. Dès qu'il eut annoncé son amour pour la simplicité, plusieurs grands et hauts seigneurs s'efforcèrent de changer leurs habitudes pour plaire au maître dont ils attendaient des grâces. En effet, elles

ne tombèrent que sur ceux d'entr'eux qui persévérèrent dans cette conduite louable.

Ce n'est pas qu'il ne fût encore permis de porter des habits somptueux, de décorer ses valets de livrées magnifiques, de tenir table, d'avoir des haras, des meutes; mais avec toutes ces prérogatives, on n'obtenait rien de Joseph; et, si l'on se ruinait, on était bien sûr de ne pouvoir rétablir ses affaires.

Un jeune comte, possesseur de 50,000 florins de revenu, se figura qu'il pouvait suivre en toute liberté ce que lui suggéraient ses nombreux caprices; il crut que ceux qui en étaient les victimes, devaient se trouver heureux de contribuer à son amusement. D'après cette façon de penser, chaque jour voyait éclore de nouvelles sottises.

Une fois il lui parut plaisant de se faire suivre à l'église par un très-gros chien. Le bedeau s'étant approché pour lui observer l'inconvenance de cette conduite, en reçut une réponse où la grossièreté s'unissait à l'impertinence. Le chien fut chassé; mais le bedeau ayant été frappé par le maître, se plaignit à l'Empereur.

Dans le même jour, M. le comte reçut ordre d'envoyer cent ducats à l'institut des pauvres.

Cet exemple fit impression, mais celui du souverain eut les plus heureux effets. Beaucoup de seigneurs apprirent à régler leur maison. Ils payèrent plus exactement leur dépense, leurs dettes, et cessèrent d'être les esclaves et les dupes de leurs intendans, et de leurs

autres gens d'affaires. Plus d'anticipation ; ce sont ces moyens, toujours employés par l'imprévoyance et offerts par la cupidité, qui ruinent les plus grands seigneurs terriens.

A Vienne, les nobles sont partagés en deux classes : la haute noblesse, et la noblesse inférieure. Cette dernière est appelée *Leonine*. On prétend ignorer la cause de cette dénomination ; mais il est possible de la découvrir au moyen du détail suivant.

A la haute noblesse appartiennent les familles *Lichtenstein*, *Kaunitz*, *Colloredo*, et beaucoup d'autres d'ancienne et noble extraction.

La noblesse inférieure est composée de conseillers, d'avocats, de médecins, de négocians et d'agens ; et c'est cette portion de la noblesse que l'on dénomme *Léonine*. Est-ce une allusion ?

Il y a encore une foule d'individus qui se monseigneurisent entr'eux. Ce sont des cuisiniers fameux, des valets-de-chambre, des scribes, des comédiens et des moines ; tous ressemblent à des polypes, mais dont on ne tient compte.

La maison Lichtenstein tient le premier rang parmi la haute noblesse de Vienne. Il serait difficile de trouver un homme plus accompli que le prince Charles de ce nom. Naissance, fortune, figure, courage, générosité, toutes les qualités naturelles et acquises, qui doivent fonder l'estime, sont devenues son partage. Il faut le voir à la tête d'une brigade, ainsi qu'on l'a vu au camp de Minkendorf, pour se former une idée de ce

qu'il est extérieurement; il faut être admis dans son cercle pour connaître ses vertus morales.

Le prince Esterhazy, l'un des principaux seigneurs de la cour de Vienne, capitaine des gardes-du-corps, réside ordinairement à Esterhazy, à six milles de Vienne. Il est amateur et protecteur des arts.

Le prince de Schwarzenberg jouit du plus beau titre que l'on puisse décerner dans l'état social, celui de *père des pauvres.*

La famille de Dietrichstein s'est rendue célèbre, depuis longtemps, par son attachement à la maison d'Autriche. Le grand-écuyer a rehaussé l'éclat de sa maison, en méritant la confiance que Joseph lui avait accordée. Il tenait le second rang dans l'intimité de ce prince.

La maison de Lobkowitz s'est couverte de lauriers en défendant la patrie. Le prince régnant s'est rendu célèbre par les agrémens de l'esprit, unis à ceux de la figure. Une vie simple, retirée et, peut-être singulière, un goût décidé pour la solitude, l'empêchent de briller autant qu'il le ferait s'il se livrait davantage à la société. Bienfaiteur de l'humanité, il ne se communique qu'aux indigens, et s'est créé des plaisirs qui remplissent tous ses momens.

Les familles de Kevenhuller, Paar, Clary, Starenberg, Harrach, Aversberg, Seiler sont, ainsi que plusieurs autres encore, très-considérées. Leurs chefs savent allier le vrai mérite à la splendeur de la naissance.

Mais les hôtels de Kaunitz et de Colloredo sont des temples, où ceux qui veulent jouir de la félicité so-

ciale, cherchent à se faire admettre. Le patriotisme éclairé, et les vertus qui en naissent ou qui en dépendent, rendent ces seigneurs précieux à l'humanité. Joseph les connaissait, et ils connaissaient bien Joseph...

Pendant le séjour que ce monarque fit à Bruxelles, il vit, des fenêtres de son palais, une fumée épaisse qui sortait d'une maison bourgeoise. Il s'y rend aussitôt, y entre et donne des ordres nécessaires pour éteindre le feu. Tandis qu'on les exécute sous ses yeux, avec toute la célérité et le courage qu'inspire sa présence, il s'occupe à consoler les incendiés par des bienfaits, accompagnés de la plus tendre pitié.

Dans la même ville, l'Empereur voulant se promener dans le Parc, le trouva fermé. Il offrit de l'argent à la sentinelle pour le laisser entrer.

« Gardez votre argent, mon ami, lui répondit cet homme, ce n'est pas avec cela que l'on entre ici ; j'ai ma consigne ; attendez qu'on ouvre. »

Joseph insista. L'altercation dura près d'un quart-d'heure; obstination feinte d'une part; de l'autre, résistance vraie. Cependant la sentinelle s'étant enfin aperçue qu'elle disputait contre son souverain, fut tellement effrayée qu'elle ne pouvait se soutenir; et la pitié de Joseph ne put supporter l'état de cet homme, sans l'en tirer, malgré *l'incognito* qu'il aurait voulu garder.

« Qu'avez-vous à craindre? lui dit-il, vous avez rempli le devoir d'un soldat et d'un brave homme. Je prendrai soin de vous; mais quoi que je fasse en votre faveur, vous n'aurez jamais de satisfaction plus pure que

celle de ne pas vous être écarté de votre devoir. C'est ce que j'éprouve moi-même lorsque j'ai rempli les miens. »

Toute l'Europe a été surprise que le pape, dans un âge avancé, eût pris la résolution d'aller visiter un jeune empereur. Ce déplacement inusité intrigua et les cabinets des puissances, et, en particulier, ceux de l'Allemagne. Les motifs de cette visite furent interprétés diversement. Les orthodoxes s'en réjouirent; les hétérodoxes ne la virent qu'avec une inquiétude chagrine : ils craignaient l'effet de la politique du saint-siége, et se rappelaient d'autres temps où ils en avaient été cruellement opprimés.

Le prince de Kaunitz n'était pas dans les intérêts de Pie VI. Il prévoyait, il craignait que l'enthousiasme produit par cette démarche extraordinaire, ne subjuguât de nouveau le peuple, et ne rendît les progrès de la raison plus lents, plus difficiles à opérer; et de loin, ne préparât à son souverain que de nouveaux obstacles. Le prince de Kaunitz voyait bien; mais la permission était accordée, et peut-être même que le refus absolu, eût-il été fait à temps, serait devenu une pierre d'achoppement plus difficile encore à écarter.

Quoi qu'il en pût être, le pape vint à Vienne.

Le peuple de Vienne, abandonnant les boutiques, les ateliers, les marchés, sortit de la ville, et, borda le chemin qui y conduisait, tandis que les habitans de la campagne affluaient dans la capitale pour le même sujet, pour recevoir la bénédiction pontificale, et les indulgences qui l'accompagnaient; tous, sans s'inquiéter

de ce qu'ils deviendraient lorsque la faim aurait remplacé la dévote curiosité.

En effet, Vienne fut tellement remplie de monde, que la disette s'y fit sentir. Plusieurs fois il arriva que dès quatre heures de l'après-midi, il ne restait, dans la ville, ni pain, ni farine. La privation de cet aliment, le premier de tous, ne put même ralentir cet enthousiasme. A voir les avenues du palais impérial obstruées, ainsi que les places, on eût dit que, semblable aux Israélites, cette foule de peuple attendait que la manne céleste vînt l'alimenter.

« Je vois bien, dit Joseph, que j'aurai beaucoup à faire pour convaincre ce peuple que ce ne sont point les bénédictions papales qui rendent heureux ; mais seulement de bien penser et d'agir convenablement ! »

Très-convaincu qu'un excès de parure nuit à la beauté, entraîne dans une infinité de désordres, et ne sert qu'à faire mieux ressortir les défauts corporels, Joseph voulut, en 1787, soutenir, contre les dames, un léger combat. Il défendit l'usage du blanc, comme dommageable à la peau, et mit sur le rouge un impôt si excessif, que les marchands ne voulurent plus en tenir. Les dames se plaignirent, elles se fâchèrent, elles boudèrent, et ce fut vainement. Il fallut en revenir à la simplicité, tant relativement aux vêtemens, qu'à la toilette du visage, et se contenter de ce que l'on tenait de la nature.

C'est à ce prince que la ville de Vienne doit le précieux avantage d'un air salubre, d'une propreté qui rend le séjour de cette capitale très-agréable. Il or-

donna, sous peine aux contrevenans, de payer une amende de six écus d'empire, que chacun fît balayer le devant de sa maison deux fois chaque jour ; l'une entre six et sept heures du matin, l'autre entre trois et quatre heures de l'après-midi, afin d'abattre la poussière.

Les gens de fournaise, qui demeuraient ordinairement dans les rues étroites et qui remplissaient l'air d'exhalaisons insalubres, furent relégués dans des emplacemens où la libre circulation de l'air dissipe facilement les miasmes corrompus.

On ne peut enterrer personne, sans que la visite du corps n'ait été faite par des commissaires nommés à cet effet. Cette commission, composée d'un médecin, d'un chirurgien, est appelée : *Todten-Bechen*. Chaque médecin est tenu de rendre compte, par écrit, du genre de maladie de la personne qu'il a traitée, et remet ce verbal aux *Todten-Bechen*, qui, d'après, disposent de la dépouille du défunt. Si la maladie est déclarée avoir été putride, le lit et les vêtemens sont ou brûlés, ou purifiés, ou enfin, laissés aux parens, pour s'en acquitter suivant le degré de danger reconnu. Les commissaires examinent avec le plus grand soin les cadavres de ceux qui sont morts subitement, ou sans que l'on n'ait appelé de médecin, afin de se convaincre que l'on n'a point hâté leur mort par d'autres moyens.

Cette recherche s'étend jusque sur les enfans, à quelqu'âge qu'ils meurent, afin de punir, et par cela même,

de prévenir la négligence ou la méchanceté de ceux commis pour les soigner.

On dit que toutes ces précautions ont été nécessitées par le nombre et la fréquence des morts subites dont, avant ce réglement, on n'avait pu connaître les véritables causes.

Les lieux de repos qui, pour la plus grande partie, étaient dans la ville, et qui, depuis quelques années, sont à peines soufferts dans les faubourgs, ont été placés enfin absolument hors de l'enclos et bien entourés de murs.

« Pour que mes sujets, disait Joseph, puissent réellement jouir d'une existence supportable, il faut qu'ils respirent un air sain : l'un de mes devoirs est de veiller à l'utilité générale. »

Les personnes qui connaissent les principes ultramontains, savent que le peuple catholique de l'Allemagne est soumis, est très-façonné au joug que lui ont imposé les moines de tout ordre. A ses yeux, une religieuse est une créature demi-céleste, qui ne soupire qu'après la béatitude éternelle. Croire qu'un moine est un homme, c'est blasphémer : c'est un ange que le capuchon, la barbe et les sandales conduisent droit au ciel ; en douter, c'est pécher mortellement. Donc, les préceptes qu'ils enseignent, les fonctions qu'ils remplissent, et dont ils abusent, tout porte ce peuple à croire que si Dieu daignait se rendre visible, ce serait sous les traits de ces hommes révérés.

Il a donc été naturel que la réforme de ces demi-dieux terrestres qui, depuis des siècles, avaient subju

gué l'esprit des peuples de l'Allemagne, et avaient empêché les habitans des États Héréditaires de profiter de la lumière semée autour d'eux, ait produit une fermentation que les intérêts particuliers ont encore accrue et propagée. Moins l'homme est éclairé sur ses vrais devoirs, plus il lui faut du spectacle. C'est à cette idée, dont le succès a démontré la justesse, que les moines ont dû leur crédit. Ils ont créé des fables grossières et les ont soutenues par des inventions de même espèce. Craignant la lumière, ils ont su l'éteindre du consentement même de ceux qu'ils en privaient.

Telle était la situation des peuples des États Héréditaires et particulièrement celle des Autrichiens, lorsque Joseph, armé du flambeau de la raison, introduisit la lumière au sein des ténèbres. Plus hardi que les princes qui l'avaient précédé, il entreprit de détruire la cause, bien convaincu que l'effet ne pourrait subsister. Mais il oublia que ces milliers d'individus, qu'il voulait rendre à la société, avaient sucé les maximes du cloître et ne verraient pas tranquillement passer, dans les mains des laïcs, les richesses immenses qu'une longue possession leur faisait regarder comme un patrimoine, sans tenter de violens efforts pour les ressaisir. En effet, leurs clameurs et leurs cabales soulevèrent ces peuples crédules ; et, sans la confiance que les premières opérations de Joseph avaient généralement inspirée, il y aurait eu partout des émeutes dangereuses. Mais lorsque le peuple vit qu'on ne le laissait point sans conducteurs spirituels, qu'on lui en donnait qui, plus tolérans que les moines, se prêtaient

à sa faiblesse et n'attaquaient ses préjugés qu'en l'éclairant, il commença à bénir la réforme.

La lettre suivante, adressée au prince de Kaunitz, fera mieux connaître ce qu'était Joseph que de continuels éloges que l'on est tenté souvent d'attribuer à un esprit de parti, ou que les satires indécentes *d'auteurs stipendiés* pour décréditer dans l'esprit public les opérations d'un souverain en qui l'on ne peut justement censurer qu'une ardeur, pour le bien général, qu'il n'a jamais pu modérer.

Lettre de Joseph à M. le prince de Kaunitz.

« Lorsqu'un Néron, ou bien un Denis, franchissant les bornes d'un pouvoir légitime, se conduisaient en tyrans; lorsque d'autres princes, abusant de la puissance que la Providence leur avait confiée, ne s'occupaient qu'à satisfaire leurs passions aux dépens de l'Etat qu'ils gouvernaient, ils avaient dû s'attendre à rencontrer des obstacles à leurs volontés, à leurs caprices, parce que ces volontés et ces caprices étaient diamétralement en opposition avec l'avantage de leurs sujets.

» Depuis mon association au gouvernement, je me suis constamment appliqué à connaître, dans toutes leurs ramifications, les préjugés qui obstruent mes États, afin de parvenir un jour à les extirper. Dès-lors, j'ai essayé de gagner la confiance de mon peuple.

» Depuis que je règne seul, j'ai plus d'une fois donné des preuves que le bien-être de mes sujets est mon unique passion; que, pour le leur procurer ce bien-être, je n'ai craint aucun travail, aucune peine, aucun

tourment. Toujours j'ai cherché les meilleurs moyens d'écarter les obstacles qui se présentaient.... Hé bien, malgré ma sollicitude constante, je n'éprouve que d'amères contrariétés, et cela, de la part de ceux de qui je devais le moins en attendre.

» Comme souverain, je ne mérite pas la défiance de mes sujets. Comme régisseur d'un vaste empire, j'ai dû embrasser, d'un coup-d'œil, toutes les parties qui le composent, et ne pas accéder au vœu de quelques provinces qui, ne songeant qu'à l'intérêt particulier, s'opposent au bien général.

» Si les devoirs de mon état m'étaient inconnus, ou que je ne fusse pas intimement persuadé que je suis destiné, par la Providence, à porter avec ma couronne l'énorme fardeau qui y est attaché, mon mécontentement.... oui, je répète ce mot, mon mécontentement me porterait à désirer la fin de ma vie comme l'unique moyen d'éviter de voir ce que m'annoncent, sans cesse, des pressentimens fondés sur les faits actuels. L'unique contre-poids qui balance mes peines, c'est la connaissance de mon cœur. Intimement convaincu de l'intégrité de mes vues, je me sens la force d'espérer, que lorsque j'aurai cessé de vivre, la postérité plus favorable, plus impartiale, et par conséquent, plus juste que ne le sont mes contemporains, voudra examiner mes actions et leur but avant de me juger. »

JOSEPH.

Vienne, octobre 1787.

Ce fut en 1766, que l'Empereur visita de ses possessions, celles qui se trouvaient les plus éloignées du

centre. La Hongrie et la Valachie, où la partie la plus nombreuse de la nation gémissait dans un dur esclavage, attirèrent ses regards. Touché depuis long-temps des plaintes de ces malheureuses victimes, il était loin encore de s'attendre au spectacle qui s'offrit à sa vue. Ami de l'humanité, son cœur fut révolté. Les chaînes de ces infortunés furent brisées ; il leur rendit les droits de l'homme, et avec eux le sentiment élevé qui en accompagne la jouissance. Ce fut dans ces pays, ce fut à la vue de tant de souffrances, que Joseph conçut l'idée d'une réforme générale. Ce voyage, que les courtisans attribuèrent à la seule curiosité, avait un but plus noble. Bien convaincu qu'il ne pouvait, relativement à l'état intérieur de la Hongrie, s'en rapporter aux personnes qui entouraient son auguste mère, il voulut examiner tout par lui-même. Il partit. Il accueillit les plaignans, il les écouta ; et loin de paraître importuné de la foule qui se pressait autour de lui, il donnait à chacun du soulagement ou de l'espoir. Ses regards, ses recherches, eurent pour objet les mœurs, les coutumes ; il descendit jusqu'aux plus minces détails.

Ce premier voyage décida la vie sérieuse et appliquée qu'il mena jusqu'au dernier de ses jours. On ne le vit pas annoncer cette sérénité qui paraît sur le front des souverains au retour d'une excursion heureuse. Les chasses fastueuses, les bals, les spectacles, d'autres amusemens plus dangereux, peut-être, mais plus attrayans encore, ne le tentèrent point, malgré qu'il fût dans un âge où les princes de son temps s'y livraient tout entiers. La tempérance et la gravité signalèrent

toutes ses actions. Il paraissait n'exister que pour prendre soin de ses peuples.

« Si je pouvais parvenir à rendre heureux tous ceux qui vivent sous mes lois, disait-il souvent, ma satisfaction n'aurait point de bornes; mais l'œil d'un seul homme ne peut percer les murs qui recèlent le chagrin ou l'indigence; je ne travaille qu'en marqueterie. »

En 1775, l'archiduc Ferdinand vint à Vienne, accompagné de son épouse. L'Impératrice Marie-Thérèse saisit cette occasion pour faire des présens à tous ses enfans. L'Empereur fut le seul qui n'en reçut point; il s'en plaignit. L'Impératrice répondit : « Après ma mort, tout lui appartiendra. » Joseph insista et même désigna ce qu'il désirait recevoir. C'était un fonds suffisant pour l'érection et l'entretien d'une école où seraient enseignés et nourris gratuitement un certain nombre d'enfans de la classe la plus indigente. Marie-Thérèse se réjouit d'avoir un tel successeur.

Pendant le second voyage que Joseph fit en Hongrie, il trouva dans un champ les corps de huit enfans, que la faim avait fait périr. Douze autres, tous parens, étaient près de subir le même sort. Ces derniers appartenaient aux villageois qu'avait assassinés l'imbécile paysan qui croyait parvenir à se rendre invisible en se nourrissant de cœurs humains. L'Empereur donna l'ordre de conduire les enfans à Vienne; on les confia aux soins de la femme d'un des jardiniers d'Augarten, afin qu'ils apprissent à parler la langue allemande, pour être ensuite reçus dans les écoles.

En 1783, l'Empereur étant en Hongrie, remarqua, parmi les prisonniers condamnés à l'exploitation des mines, un vieillard d'une figure patriarchale.

« Pourquoi travaillez-vous ici ? demanda-t-il.

— » J'ai trouvé dans la campagne un lièvre mort, et je l'ai porté dans ma maison. On l'a su, et l'on m'a amené ici.

» N'y a-t-il rien de plus à votre charge ?

— » Rien, monsieur.

» Quoi ! rien que cela ?

— » Rien autre, monsieur.

» Quel est votre chef ? je veux lui parler en votre faveur.

— » Oh ! non. De grâce, ne le faites pas. Un voyageur, aussi humain que vous, eut la même intention, et...

» Hé bien ?

— » Hé bien ! monsieur, dès qu'il se fut éloigné, je reçus cinquante coups de fouet.

Joseph vérifia le fait, rendit la liberté à cet infortuné ; et voulut que le gardien reçût autant de coups de fouet qu'il en avait infligé au vieillard.

On connaît le but des nonciatures. On se rappelle que les prélats, envoyés si souvent chez les princes par la cour de Rome, étaient à la fois exacteurs et espions. On sait aussi qu'au moyen des indulgences, au mérite desquelles les peuples croyaient devoir leur salut éternel, ils s'emparaient du numéraire d'un état, s'immisçaient dans toutes les affaires temporelles, in-

triguaient, cabalaient, formaient ou rompaient les alliances entre les souverains, au gré du pape, et quelquefois aussi pour satisfaire leurs passions particulières, entre lesquelles on peut placer une avidité sans bornes. Le clergé, séculier ou régulier, n'était point à l'abri de leurs rapines, à moins qu'il ne consentît à partager, avec eux, les dépouilles nombreuses de nos crédules ancêtres. On sait que les extorsions devinrent si fréquentes, et les querelles des exacteurs si scandaleuses, que cela opéra une grande scission entre Rome et une partie de l'Europe. La maison d'Autriche possédait alors le trône impérial; elle le devait à la vaste étendue de ses domaines, qui la mettaient en état de soutenir le fardeau de l'empire, qu'aucun des autres princes d'Allemagne n'aurait pu supporter. Les Empereurs attachés au catholicisme, comme chefs de l'empire romain, avaient néanmoins atténué, mais sans les abolir, ces nonciatures onéreuses. Il était réservé à Joseph II d'éclairer son peuple sur leur inutilité et même sur leur danger.

Ce fut par ses ordres que l'on composa l'ouvrage publié en 1785. Depuis long-temps les archevêques et évêques d'Allemagne, regardaient les droits que les papes s'étaient arrogés comme attentatoires à leurs droits épiscopaux, et comme vexatoires pour tous les ordre de l'Etat. Joseph, de concert avec les prélats allemands, publia un rescrit impérial, dont je crois devoir placer ici la substance: l'effet de ce rescrit, et les suites de cette démarche appartiennent à l'histoire.

Rescrit impérial.

« Notre amé, le prince électeur de Mayence, ainsi que notre amé l'archevêque de Salzbourg, nous ayant représenté que la cour de Rome, voulant user de sa soi-disant prérogative, avait, au détriment des droits attachés aux siéges des archevêques et évêques d'Allemagne, envoyé un nonce à Munich, et même dans le Palatinat et pays de Bavière, etc., et ayant, lesdits prélats, requis sur cela notre protection impériale, comme protecteur suprême de la maintenue des droits et priviléges des églises d'Allemagne, etc.

» Comme j'ai toujours, et dans toutes les occasions, fait mes efforts pour donner des preuves de ma franchise et de mon amour pour l'intérêt de l'Empire, et pour la conservation de ses droits, je me crois obligé de protéger et maintenir les droits épiscopaux du siége qu'occupe mon cher et amé frère, comme faisant partie de ceux attachés à l'Empire, comme aussi de faire rendre aux évêques de mes États tous ceux des droits qu'ils auraient pu perdre en diverses circonstances, et dont ils avaient joui, en vertu de plusieurs ordonnances y relatives.

» C'est pourquoi, ayant égard aux représentations qui viennent de m'être faites, j'ai décidé d'annoncer à tout l'Empire mes intentions positives, et ce, de la manière la plus péremptoire.

» J'ai fait connaître à la cour de Rome que je n'ai jamais entendu, consenti, n'entendrai, ni ne consentirai jamais, que les archevêques et évêques de l'Empire soient inquiétés ni molestés, dans les droits appar-

tenant à leurs diocèses; que je n'ai jamais considéré les nonces du pape que comme des envoyés temporels ; que, respectant le pape comme chef spirituel de la chrétienté, je ne prétends néanmoins attribuer à ses nonces aucunes juridictions sur les affaires spirituelles ; et ce, pas plus dans Cologne qu'à Vienne, et autres parties de l'Allemagne, où il plairait au pape d'en envoyer.

» Mes intentions étant suffisamment déclarées, je rappelle, par ces présentes, tous les prélats d'Allemagne à l'exercice de tous les droits de leurs diocèses, et les réintègre dans les priviléges accordés à leurs métropoles et diocèses, tant pour eux que pour leurs suffragans, et les maintiendrai dans lesdits droits, contre toutes entreprises injustes, et, notamment, contre celles formées récemment, soit par ladite cour de Rome, soit par les nonces, lesquelles entreprises auraient pour but d'affaiblir ou d'anéantir lesdits droits établis, reconnus et confirmés par les ordonnances. Déclarant que mon intention est de les maintenir, en donnant, si le cas le requiert, toute assistance impériale à mondit frère et amé, ainsi qu'à tous les autres prélats de l'Allemagne, sujets de l'Empire.

» Je promets de nouveau, et le déclare ici, d'observer à la lettre et de me conformer à ce qui a été consenti par le concordat allemand, dans ce qui concerne les matières bénéficiales. J'espère que cette conduite tournera au profit de la religion, et servira en même temps à convaincre l'Église et les prélats de l'Empire du soin invariable et constant que j'apporte et ap-

» porterai toujours au bien-être général de mes sujets, etc. »

JOSEPH.

Vienne, le 12 octobre 1785.

En 1781, on représenta sur le théâtre national de Vienne, une pièce de M. Schroder.

Dans le troisième acte, des paysans portent la santé du roi, et tous crient : *Vive le Roi* ! Ce jour-là Joseph assistait au spectacle. Le public de toutes les classes répéta ce cri, et fit recommencer l'acteur jusqu'à trois fois. Cette application unanime toucha le prince jusqu'aux larmes ; il ne chercha point à dissimuler cet attendrissement ; il remercia le public par un salut profond, et dit à ceux qui étaient dans sa loge :

« Si je n'avais pris avec moi-même l'engagement de me rendre utile à mes sujets jusqu'au dernier moment de ma vie, cet instant aurait suffi pour m'indiquer ce devoir. J'ai peu fait jusqu'ici, mais il semble qu'en souhaitant la durée de mes jours, ce peuple ait lu dans mon cœur qu'ils sont tous consacrés à faire son bonheur. »

Dès l'année 1783, l'Empereur avait ordonné que les prêtres catholiques administrassent le sacrement de mariage aux protestans qui voudraient épouser des filles catholiques, *et vice versâ ;* et dans le cas où la *promise*, (protestante) marquerait de l'éloignement pour recevoir la bénédiction d'un prêtre romain, il fut défendu de l'y forcer. La célébration attribuée au prêtre du culte dont elle déclarerait être, et la validité de ces mariages, reconnue dès-lors, excitèrent

quelques murmures que le temps apaisa, mais qui furent les précurseurs d'orages plus violens.

Sollicité de réprimer dans leur naissance les troubles qui éclatèrent dans le Brabant, lors de la réforme du clergé, et d'en punir sévèrement les auteurs, Joseph répondit :

« Cherchons plutôt à éclairer le peuple sur ses vrais intérêts : toute peine infligée pour ce genre de délit, porte avec elle l'idée de la persécution, et la persécution révolte. Je ne désire pas une obéissance purement passive ; mais seulement celle qui naît de la conviction intime que ce que j'ordonne a pour but le bien général. Si j'arrive à ce but, je serai satisfait. »

Depuis la scission, ou schisme qui divisant la croyance en Allemagne, en a soustrait une partie à la juridiction de la cour de Rome, les Empereurs *dits* Romains, avaient exigé que les représentans des princes protestans qui recevaient l'investiture au nom de leurs maîtres, se servissent pour la prestation de serment de la formule catholique : *Au nom de Dieu et de tous les Saints.* C'était sans contredit une absurdité. Pour que le serment engage, il doit être fait par et sur les choses auxquelles on croit ; aussi plusieurs princes allemands s'y étant refusés, il fallut chercher un expédient. Le seul que l'on trouva fut de nommer un catholique pour prêter ce serment. Joseph brisa cette entrave. Les protestans disent maintenant : *Au nom de Dieu tout-puissant et du Saint Evangile.*

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici la réponse de l'Empereur à l'aréonaute Blanchard, qui lui

avait demandé par écrit la permission d'aller repaître la curiosité des oisifs de Vienne.

Vienne, 2 octobre 1786.

« J'ai reçu votre lettre, monsieur Blanchard. Vous avez si amplement satisfait l'attente de vos spectateurs en tant de lieux, que je ne forme aucun doute sur la continuité de vos succès. Ainsi dès que par des connaissances ultérieures, et par vos expériences probantes et réitérées, vous serez parvenu à maîtriser les airs, et par conséquent à rendre l'aérostation utile, il me sera très-agréable d'en être convaincu par votre présence à Vienne.

» En attendant, je suis votre affectionné

» JOSEPH. »

Vers le milieu de 1788, parut un écrit ayant pour titre : *Un mot à l'oreille sur la guerre avec la Turquie.*

L'auteur disait, en confidence, que *Joseph* et *Catherine* s'étaient coalisés pour changer en un breuvage empoisonné le bien que, jusqu'alors, ils avaient fait à leurs sujets.

A Gunzbourg, capitale du Margraviat de Burgaw, Joseph visita les casernes où l'on dépose les recrues qui se trouvaient alors considérables. Un de ces nouveaux enrôlés se jeta aux pieds de Joseph qui lui demanda s'il était déserteur.

« Non, votre majesté, répondit cet homme ; mais je suis accusé d'assassinat ; et bien que je sois innocent de ce crime, la crainte du supplice m'a déterminé à m'engager. Je ne savais pas alors que j'aurais le bonheur de paraître devant mon souverain.

» Si vous êtes innocent, lui répondit Joseph, vous devez en effet bannir toute crainte, car je ferai examiner cette affaire; mais les assassins n'ont point de grâce à espérer, et je ne souffrirais pas que l'uniforme des braves fût souillé par un criminel. »

Des ordres furent donnés en conséquence; l'assertion du soldat fut confirmée et sa liberté en fut le résultat.

Ayant un jour devancé sa suite, il descendit de très-bonne heure dans l'hôtellerie où il devait souper. Une seule personne l'accompagnait. Quelque temps après, un officier s'arrêta dans le même endroit et dit à l'hôtesse qu'elle lui cherchât compagnie, parce qu'il n'aimait pas à manger seul. Cette femme monta dans la chambre des deux étrangers et leur demanda s'ils voulaient permettre qu'un officier français soupât à leur table. La proposition fut acceptée. L'officier se présenta, on servit, et le repas fut gai. Vers la fin, l'officier parla de son voyage et du motif qui le lui avait fait entreprendre.

« Mon pays est en paix, dit-il, mon goût pour les armes ne s'accommode point du séjour d'une garnison; ma fortune est médiocre et je désire, si ce n'est de l'augmenter, du moins, de ne pas en dissiper une portion; ce qui arrive souvent par suite de l'oisiveté. Je vais donc à Vienne, demander du service à l'Empereur. Le bruit de sa bonté, de son équité, me le fait préférer à tout autre souverain étranger. Enfin, le désir de m'attacher à lui est si vif que je n'ai pu attendre son arrivée en France pour lui être présenté.

J'espère le trouver encore à Vienne. J'ai de puissantes recommandations pour son principal ministre, ce sont des lettres du prince de ***, du duc de ***, et, enfin, des attestations en bonne forme, que je ne suis ni banni ni déserteur. Cette dernière précaution m'a semblé nécessaire, vu le caractère connu de l'Empereur qui ne veut sans doute admettre à son service et dans ses armées que des gens connus et avoués. »

Joseph, applaudissant à ce discours, sut cependant détourner l'entretien et le faire tomber sur la guerre. Il questionna l'officier en homme du métier, et cependant avec le ménagement convenable à *l'incognito* qu'il voulait garder. Il le trouva instruit et sa franchise lui plut. Ayant laissé échapper dans le feu de la conversation, de ces demi-mots qui laissaient entrevoir la considération dont jouit à toutes les cours l'homme qui y tient un rang, l'officier s'en prévalut pour le prier de lui procurer aussi des protections près la cour de Vienne. Joseph le lui promit et lui remit un billet cacheté qu'il lui recommanda de porter à l'adresse indiquée dès qu'il serait arrivé dans cette ville.

On doit penser que cette recommandation valut toutes les autres. Cet officier a parfaitement justifié l'opinion avantageuse qu'il avait donnée de lui à Joseph, dans un entretien de deux heures. Il est maintenant très-avancé dans le service.

Accompagné d'un homme de sa suite, Joseph sortit de l'auberge où il devait dîner, fut se promener aux environs et parcourir le canton dont les sites l'avaient agréablement frappé.

La variété de ces sites, la beauté des routes, des points de vue pittoresque l'engagèrent insensiblement à prolonger sa promenade ; mais, enfin, après avoir beaucoup marché, les voyageurs s'aperçurent qu'ils s'étaient égarés. Ils ne trouvèrent qu'un sentier qui les conduisit à une longue avenue terminée par un château. Joseph se détermina à s'y présenter et à demander le maître. On leur répondit qu'il était absent, mais que madame les recevrait volontiers. En effet, elle leur offrit l'hospitalité de la manière la plus gracieuse, donna ordre que l'on servît le dîner ; mais pria les étrangers de l'excuser si elle n'en faisait pas les honneurs, parce qu'elle désirait voir l'Empereur qui devait arriver le même jour dans le canton.

Les étrangers la remercièrent et lui dirent qu'étant de la suite de ce prince, ils pouvaient l'assurer qu'il n'était pas arrivé à l'endroit qu'elle avait désigné.

—« Hé bien ! messieurs, je vais donc rester ici pour vous faire compagnie ; je ne crois pas que vous veuillez me tromper. »

On se mit à table, on s'entretint de diverses choses ; mais quoi que les voyageurs pussent faire pour rendre la conversation agréable, la dame était si occupée du désir de voir l'Empereur, qu'elle ramenait toujours l'entretien sur lui. Elle rapportait tout ce qu'elle avait entendu dire de sa probité, de sa compatissante humanité, de toutes les qualités de son cœur et de son esprit.

« Enfin, ajouta-t-elle avec émotion, c'est un prince aussi accompli qu'il est donné à l'homme de l'être ici

bas. C'est cette conviction qui me fait désirer si ardemment sa vue. Vous m'assurez, messieurs, qu'il n'arrivera pas avant deux heures d'ici ?

—» Oui, madame. »

Le temps s'écoula et Joseph voulant mettre fin à cette scène, si bien selon son cœur, la termina en disant :

« Ainsi, madame, vous ne serez satisfaite qu'après avoir vu ce prince ?

—» Oui, monsieur : parce que je suis convaincue qu'il est l'unique, de son siècle, qui rassemble tant de qualités dans un rang aussi éminent.

—» Il m'est possible de satisfaire en quelque sorte, et sans que vous ayez la fatigue du déplacement, le désir obligeant que vous marquez d'une manière si aimable : regardez cette boîte... le portrait est ressemblant.... reconnaissez dans l'étranger à qui vous avez accordé si cordialement l'hospitalité, l'original de cette peinture. »

La dame émue jeta un regard sur l'Empereur qui la salua et s'éloigna rapidement.

En Europe, et surtout dans les villes principales, il y a des hospices pour recevoir les vieillards, les malades, les infirmes et les femmes en couche; mais nulle part, *peut-être* (1), on ne trouve rien de semblable à ceux de la capitale de l'Autriche.

---

(1) *Peut-être*. Ce mot qui renferme un doute est d'autant plus à sa place, dans l'original, que le compilateur de ces anecdotes paraît ignorer qu'en Angleterre, et surtout à Londres, les hôpitaux de tous genres sont tenus et soignés avec une exactitude et une attention que l'on peut imiter, mais qui ne pourraient être surpassées.
(*Note de l'Éditeur.*)

C'est en examinant ces dépôts de la misère et de la faiblesse humaine que l'on peut réellement apprécier l'humanité de Joseph, sa sollicitude pour son peuple et principalement pour cette classe d'hommes que la nature semble vouer au malheur, dès le moment de leur naissance.

A Vienne, un lit ne reçoit à la fois qu'un seul malade. A Vienne, le renouvellement de l'air est ordonné et surveillé : des médecins et des chirurgiens habiles et compatissans sont attachés à ces maisons par de forts honoraires.

Joseph ne manqua jamais de veiller lui-même à l'exécution de ses ordres : ses visites étaient fréquentes, jamais annoncées, toujours faites à des heures différentes et quelquefois aussi sans autre suite qu'un officier de sa maison. L'administrateur de l'intérieur devait toujours avoir en main une cuiller, parce que ce monarque goûtait le bouillon, s'approchait des malades, tâtant leurs lits et les soignant comme un père attentif.

Le secret le plus profond était imposé à celui qui surveillait la salle des accouchemens. La perte de sa place eût été le châtiment de la plus légère indiscrétion sur le nom et l'état des femmes qui se présentaient. Il lui était défendu de les révéler, même à l'Empereur. Combien d'infortunées cette précaution a sauvées de la honte, et par conséquent du désespoir qui conduit trop souvent au crime!

Le même secret est également imposé aux administrateurs du lombard, ou mont-de-piété, établi à

Vienne. Il est enjoint, sous peine de destitution, de taire les noms de ceux qui confient des effets; et même, dans les cas extraordinaires, on ne peut les faire connaître sans l'aveu de l'emprunteur.

Joseph n'oublia jamais qu'il était homme, et, par conséquent, assujetti à toutes les imperfections inhérentes à l'humanité. Toute sa vie il chercha à corriger en lui ceux dont il s'apercevait, et s'empressa de réparer les fautes qu'il avait pu commettre. Il savait que le bonheur de plusieurs millions d'hommes, dépendait de lui, et toujours il travailla à le leur procurer. Infatigable, il aurait désiré que les autres le fussent aussi, et souvent il parut sévère et même dur, lorsqu'il croyait n'être que juste. De temps à autre il travaillait dans la chancellerie, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Ayant un jour rencontré sur l'escalier un conseiller qui s'y rendait après l'heure fixée, il lui dit :

« M. le conseiller, nous sommes aujourd'hui tous deux en retard. »

La séance dura ce jour-là bien au delà de trois heures. Un autre conseiller, plus exact que son collègue et à qui cette séance paraissait longue, tira sa montre; l'Empereur en fit autant.

« En effet, dit-il, il est un peu tard. Le temps s'écoule avec tant de vitesse! et de plus, il ne me paraît jamais long lorsque je me trouve en bonne compagnie. »

Une autre fois, un référendaire, chargé de faire

un rapport concernant un pont dont la construction était vivement sollicitée, s'embrouilla tellement, que Joseph, après avoir très-longtemps attendu la fin de sa démonstration, s'écria :

« Au nom du ciel ! M. le rapporteur, achevez bien vite ce pont, à moins que vous ne vouliez que le dîner soit absolument froid. »

On a reproché à Joseph, et l'on reproche encore à sa mémoire, d'avoir voulu tout voir, tout connaître, tout faire par lui-même. Ah ! c'est lui faire un crime de ce qui eût dû lui mériter des éloges. Ce n'est pas la seule injustice que l'on ait commise envers lui. Je veux le justifier sur ce point; c'est un devoir, et c'est ce prince lui-même qui en fournit le moyen.

L'anecdote du meunier *Arnold*, et celle que je vais rapporter succinctement, avaient inspiré à Joseph une extrême défiance des rapports qu'il n'avait point vérifiés par lui-mâme. Il disait, en parlant de l'affaire du *meunier :*

« Si Frédéric a été trompé, lui dont l'œil perçant, soutenu d'une longue expérience, sut dévoiler tant d'injustices malgré les efforts de ceux qui étaient intéressés à étouffer le cri de l'opprimé, dois-je m'attendre à ne l'être jamais? Puis-je me reposer sur les apparences, et le plus saint des devoirs n'est-il pas de surveiller le plus exactement possible les personnes à qui la multiplicité des affaires me force de confier une portion de mon autorité ? »

Voici le second fait qui contribua à nourrir la défiance de Joseph.

Le feu comte de Lattermann voulant, au lit de mort, réparer une injustice qu'il avait commise, ordonna, par son testament, que la somme de six mille florins fût remise à M***, mais par intermédiaire et sans que la personne intéressée pût se douter de qui venait cette restitution.

Un magistrat, chargé de cette opération, s'en acquitta très-exactement, et avec toute la discrétion requise. Cependant, et malgré le secret qu'avait recommandé le défunt, la singularité de cette clause fit qu'elle transpira. Un escroc, puni depuis pour d'autres tours, a l'audace de se présenter, et réclame la somme qu'il dit lui appartenir. Refusé, éconduit, il se plaint, il prétend être la personne désignée, et fait circuler que le magistrat s'est approprié le dépôt. Dénonciation à l'Empereur. Ordre de payer sans délai. Ce jugement aurait flétri à toujours un homme intègre, si, malgré l'intention du testateur, le véritable propriétaire de la somme n'eût eu la délicatesse de se faire connaître.

« Dieu ! s'écria Joseph, j'ai donc commis une injustice en cherchant à l'éviter ! que le sort des souverains est triste ! »

Passant à Namur, lors de son voyage dans les Pays-Bas, il apprit que quelques juges se permettaient d'éterniser les procès, même sans daigner recourir à ces formes multipliées qui opèrent si souvent la ruine des plaideurs. Il fit venir ces magistrats, et leur dit :

« La lenteur que vous mettez dans le jugement des

procès est préjudiciable à mes aujets : soyez désormais plus diligens, plus actifs, plus laborieux, tels sont vos devoirs : le mien est de vous avertir et de punir la récidive. Je n'y manquerai pas. »

Dans une des visites qu'il fit à la grande prison de cette ville, il demanda depuis quel temps les prisonniers avaient été interrogés.

« Depuis environ deux mois, répondit le commissaire chargé spécialement de ce soin. Mes nombreuses occupations ne m'ont pas permis de remplir cette fonction plus fréquemment.

» Ne le croyez pas, sire! s'écrièrent plusieurs des détenus, il y a six mois et plus. »

L'Empereur se fit apporter le registre, et ayant vu que cette plainte était fondée, il destitua le commissaire.

Tout en s'occupant de travailler pour la postérité, Joseph voulait que la génération actuelle pût jouir des premiers fruits de ses travaux. Tel fut le véritable motif de la précipitation dont on l'a blâmé avec autant d'indécence que d'injustice.

Lorsqu'on lui faisait des représentations sur ses ordonnances nouvelles, ou sur l'abolition subite d'une multitude d'abus consacrés, pour ainsi dire, par le temps, il répondait :

« Je veux voir l'effet de tout ce que j'entreprends. Lorsque j'ai fait planter le Prater, Augarten, et les allées qui conduisent à la ville, je n'ai pas voulu qu'on choisît des arbres assez jeunes pour n'ombrager que

nos descendans ; au contraire, j'ai préféré ceux qui peuvent, dès maintenant, procurer du plaisir et de l'avantage à la génération actuelle, ainsi qu'à moi. En suivant cette méthode, pour l'entretien, chaque génération jouira également : c'est mon but. »

D'après cette façon de sentir, quel dut être le chagrin de ce monarque, lorsque, peu de jours avant sa mort, on lui annonça que la *couronne* de Hongrie, objet de la vénération des Hongrois et de leur superstition (1), venait d'être soustraite du lieu où il l'avait fait déposer, il dit :

« Je suis donc destiné à être contrarié jusque dans mes plus justes entreprises ! »

On a si aigrement reproché à ce monarque d'avoir voulu attenter au privilége des Hongrois, qu'il me paraît convenable de placer ici un précis succinct des faits qui ont donné lieu à ses plaintes.

Pour que la réforme générale des abus produisît les fruits qu'il en espérait, il fallait rapprocher de mœurs, de coutume et de langage, les divers peuples qu'il voulait régir paternellement, qu'il voulait éclairer pour les gouverner mieux, pour les conduire à la liberté

(1) Cette couronne est celle d'Étienne Ier, dit St.-Étienne, roi de Hongrie. Jadis ce trône était électif. Lorsqu'il y avait plusieurs compétiteurs, celui d'entr'eux qui, par force ou par ruse, pouvait s'emparer de ce diadème, était certain de voir ses prétentions appuyées d'une armée nombreuse. Le palatin *Gara* avait coutume de dire : *Quand bien même vous verriez la couronne de Hongrie sur la tête d'un bœuf, vous devriez obéir à ce bœuf.*

sociale encore inconnue dans cette région où régna pendant tant de siècles l'anarchie féodale, où, avant le règne de Joseph, on ne connaissait que des maîtres et des esclaves.

L'antipathie nationale assoupie par la condescendance de Marie-Thérèse, fruit de sa reconnaissance pour les magnats, se réveilla, lorsque Joseph, touché de l'état misérable du peuple hongrois, l'appela (trop subitement, peut-être), à l'exercice de ses droits; qu'il le rendit libre; qu'une redevance proportionnée au produit de la culture, fut l'unique imposition qui succéda aux *corvées;* et qu'enfin il fut permis au laboureur de dire : *Mon champ, ma vigne, ma femme, mes enfans, ma chaumière*, etc.

Ce réveil fut celui du lion, et sa férocité celle du tigre. Joseph, encore engagé dans une guerre dont le succès n'avait pas répondu à son attente, Joseph, tourmenté de ses maux physiques, et plus douloureusement affecté encore de la conduite des Brabançons, se vit contraint de laisser retomber ce peuple qu'il aimait dans sa fange première, et de rendre aux magnats l'exercice de ce qu'ils appelaient leurs droits, c'est-à-dire, l'exercice des abus les plus révoltans.

A peine eut-on arraché ce rescrit, que l'effervescence se porta jusqu'au délire. Tous ceux qui avaient pris le costume allemand furent contraints de le brûler publiquement, et de se vêtir à la hongroise. Les ingénieurs envoyés de Vienne pour l'arpentage des terres furent chassés, blessés, tués par les soldats, et leurs papiers déchirés ou brûlés. On effaça le numéro des maisons.

Le baron de Pronay, directeur de l'académie royale de Presbourg, fut chassé, comme ayant été nommé par l'Empereur, et comme étant de la religion réformée. Le chanoine *Tompa* fut mis à sa place, et débuta par l'établissement d'une inquisition. La tolérance expira et les bûchers s'allumèrent.

Les habitans de la campagne, séduits par leurs maîtres, ou contraints de seconder leur fureur, ne tardèrent pas à se repentir d'une obéissance implicite, dont l'effet fut de river leurs fers et pour long-temps. La mort de Joseph, et les troubles nouveaux dont elle fut suivie en Hongrie, les forcèrent ds comparer le mal qu'ils souffraient, aux douceurs dont ils avaient goûté les prémices.

Malgré leur assujétissement et la surveillance que l'on exerçait sur eux, ils s'assemblèrent et rédigèrent une requête où leurs griefs, contre les magnats, furent exposés avec l'énergie du désespoir. Ils supplièrent Léopold de les protéger. Ce prince leur promit de *chercher les moyens de concilier tout le monde.*

« *Ah!* s'écrièrent-ils, à cette réponse, et dans l'amertume comme dans la simplesse de leurs cœurs : *Ah! nous voyons bien que nous avons perdu notre père!* »

Cet éloge, que mérita Joseph, aurait seul suffi pour le justifier des imputations dont on accable sa mémoire.

L'édit de tolérance et celui de la liberté individuelle auraient sans doute acquis à ce prince la reconnaissance et la vénération de tous tous ceux qui en furent les objets, si, parmi ce nombre même, il ne s'était

trouvé des rédacteurs stipendiés qui, sacrifiant leur conscience à des avantages passagers, ne rougirent point de lui susciter des chagrins assez cuisans pour miner sourdement le tempérament robuste qu'il tenait de la nature, et pour l'entraîner au cercueil dans la vigueur de l'âge.

Avant de passer à d'autres faits qui, tous, tendent à faire voir dans son vrai jour le caractère de Joseph, je crois faire plaisir au lecteur de mettre, sous ses yeux, l'introduction singulière, placée par *Moses-Mendelsohn*, en tête de son *Histoire de la Tolérance*, qu'il personnifie à la manière des orientaux.

« Semblable à sa mère, la Sagesse, elle (la Tolérance) sortit du cerveau de Jupiter, mais sans être armée, mais faible et presqu'inanimée. Longtemps elle reposa sur le sein maternel; et ce fut là qu'elle apprit à former des sons enfantins. Vienne entendit ses accens étrangers qui, jamais encore, ne s'étaient fait remarquer d'elle, et bientôt elle sentit son heureuse influence. Ici, elle est connue sous le nom de F*** A***, et son humble historien sous celui de MOSES-MENDELSOHN. »

Henri IV, l'un des meilleurs rois qui aient régné sur la France, fut accusé, par son siècle, d'avoir aimé l'argent et d'avoir porté l'économie plus loin qu'il ne convenait à sa dignité. Joseph eut à supporter un reproche semblable, et ce reproche injuste est dû aux courtisans de ces deux princes qui, ne trouvant point en eux de penchant à cette profusion messéante que l'on décore si souvent du nom de générosité, voulu-

rent se venger ainsi des soustractions qu'il leur fallait souffrir. La postérité a vengé Henri de cette inculpation; je veux hâter, par le rassemblement de quelques faits, le jugement qu'elle portera sur Joseph.

Un jour que ce monarque était sorti très-matin, à pied et seul, pour se promener sur les remparts, il rencontra une jeune fille qui venait de puiser de l'eau à une source voisine, et qui soupirait profondément. Il l'arrêta.

« Ce fardeau est bien pesant pour vous, aimable enfant, lui dit-il.

— » Hélas! oui; et trop pesant pour qui n'y est pas accoutumé.

— » A qui donc appartenez-vous ?

— » Mon père est mort au service de l'Empereur; et ma mère, chargée de quatre autres petits enfans, n'a pour les élever que 100 florins de pension.

— » Adressez-vous à l'Empereur; faites-lui connaître votre situation, vos besoins, il vous aidera. »

— » Dieu m'en préserve! Je serais la bien mal venue. L'Empereur donne peu et ôte plus souvent qu'il ne donne.

— » Vous êtes mal informée. Il ôte à ceux qui mésusent de ses dons, et donne à ceux qui les méritent. »

Ne voulant souffrir, près de sa personne, que des gens d'une fidelité éprouvée, il donna à l'un de ses valets-de-chambre un écrit cacheté, avec ordre de ne l'ouvrir qu'à une certaine heure.

La curiosité si naturelle aux descendans d'Ève,

tourmenta le valet-de-chambre. Cela sert à prouver que les hommes sont aussi faibles que les femmes sur ce point, et qu'entre les défauts dont ils ont hérité de cette mère commune du genre humain, on peut regarder celui-là comme une maladie originelle et incurable. Le cachet fut brisé avant l'heure fixée, et le curieux y lut.... l'ordre positif de retourner à Vienne. Toutes les supplications furent inutiles ; il fallut obéir et se résigner à perdre pour toujours la confiance d'un homme ferme dans ses résolutions.

« Que l'on est malheureux, dit Joseph à cette occasion, d'avoir tant de gens autour de soi, et de n'oser donner sa confiance à personne ! »

A Saint-Sébastien, ville d'Espagne, célèbre par son ancienneté, par ses fortifications, son vin, son commerce, la bonté de son port et par la singularité de son privilége (1), Joseph se fit annoncer au gouverneur comme un étranger qui désirait voir la place. Lorsqu'il sut que D. *Rocca* (ainsi se nommait le gouverneur), était malade de la goutte, il voulut lui rendre visite, et se présenta chez lui à l'hôtel du gouvernement. Les domestiques lui en refusèrent l'entrée, alléguant l'ordre de leur maître qui ne voulait voir personne.

« Je suis *général*, répliqua Joseph ; il faut absolument que je parle à M. le gouverneur. »

On l'introduisit avec autant d'humeur que de gravité

(1) Lorsque les habitans de St.-Sébastien traitent avec le roi d'Espagne, en personne, sa majesté catholique est obligée de se découvrir.

dans la chambre du malade, qu'il aborda civilement, qu'il plaignit beaucoup, et à qui il se découvrit.

Fidèle à l'observance de l'étiquette espagnole, D. *Rocca* voulait absolument se lever et recevoir le souverain de l'Allemagne avec des cérémonies qui les auraient fort gênés tous deux; mais Joseph ne voulut pa le lui permettre.

« M. le gouverneur, lui dit-il, le cérémonial ne convient point à l'*incognito*, laissez-le de côté. Je vous demande seulement un guide pour me faire voir ce qu'il y a de plus remarquable dans cette ville, et un adjudant afin qu'on me laisse entrer dans le fort, le visiter à mon gré, ainsi que les troupes qui composent votre garnison. »

D. *Rocca*, surpris de cette simplicité si opposée au cérémonial pointilleux de la cour de Madrid, n'eut la force de parler que pour remplir la demande de l'Empeur, qui le laissa réfléchir à loisir sur un procédé qu'il ne pouvait concevoir.

En revenant par Berne, Joseph n'oublia pas que cette ville était le séjour de *Haller*, et il visita ce digne et respectable vieillard. Quoiqu'affaibli par l'âge et accablé d'infirmités, Haller ressentit vivement cet excès de condescendance. Elle le ranima. Il parla avec tant de clarté, de présence d'esprit, que l'Empereur témoigna beaucoup de satisfaction de cet entretien. L'ayant trouvé travaillant, et entouré de livres et de papiers, il lui demanda si l'âge ne lui rendait pas l'occupation trop pénible.

« Le travail, répondit Haller, est actuellement pour

moi l'unique moyen de parvenir à oublier les souffrances de cette vie. »

L'Empereur lui demanda s'il s'occupait encore de poésie.

— « Ce sont les péchés de ma jeunesse ; il n'appartient qu'à M. de Voltaire de caresser les Muses à quatre-vingts ans.

A Genève vivait encore M. de Weslow, Russe, le même qui avait été envoyé par Pierre Ier, près l'Empereur Charles VI, en qualité de résident. Ce vieillard, ayant désiré de voir Joseph, imagina d'écrire au comte de Colloredo, pour le prier de lui ménager cette faveur. Le domestique ayant par erreur donné la lettre à l'Empereur, ce prince l'eut à peine lue, qu'il se fit conduire chez M. de Weslow qui, après un quart-d'heure d'entretien, et le prenant pour le comte, le remercia de sa visite, et le pria instamment de lui procurer l'honneur de parler à l'Empereur.

« C'est moi, lui dit Joseph, c'est moi-même. Je me suis fait le plaisir de vous accorder une demande que j'aurais prévenue, si j'eusse pu la prévoir. »

L'accessible Joseph aimait particulièrement les étrangers, leur marquait des égards, et s'empressait de réparer les fautes que l'orgueilleuse étiquette faisait commettre de temps en temps aux altesses allemandes et italiennes.

Deux Anglais, voyageant en Italie, se firent présenter à la petite cour dont la duchesse*** faisait les honneurs. L'un d'eux, s'étant annoncé comme officier,

fut présenté, invité au gala, tandis que l'autre resta dans son auberge sans qu'il fût possible d'obtenir pour lui le plus léger égard parce que, révolté du nombre des questions qui lui furent faites et surtout du ton que l'on y employa, il refusa obstinément de se faire connaître. Ces deux Anglais plaisantaient sur cette aventure dans l'auberge d'une poste, où les avait précédés un étranger qui, surpris de leur gaieté excessive, les aborda et les pria de vouloir lui en découvrir le sujet. Aussitôt ils lui racontent l'aventure, et tracent le portrait de la duchesse d'une manière si vraie et si plaisante, qu'il lui fut impossible de ne pas partager cette hilarité. Ensuite, continuant d'user de la liberté qu'on se permet en voyage, il leur demanda leurs noms, leur dit qu'il aurait le plaisir de les revoir à Milan, où il espérait leur prouver qu'on se comportait d'une manière très-différente.

Arrivés à Milan, il n'eurent aucune peine à se faire présenter à l'archiduc, et virent, à côté de lui, le voyageur qui n'était autre chose que Joseph. Ils lui baisèrent la main, et le supplièrent d'oublier le badinage qu'ils s'étaient imprudemment permis.

« Mon frère et moi, répondit l'Empereur, chercherons à effacer de votre esprit l'impression qu'a dû y faire l'impolitesse de la duchesse***. Lisez, messieurs. »

Alors il leur montra la copie d'une lettre écrite par lui la veille, et qui était ainsi conçue :

Madame la Duchesse***,

« Il m'est désagréable d'apprendre que les étrangers qui voyagent dans mes états y éprouvent des traitemens

incivils ; je vous prie de bannir désormais, et pour toujours, une étiquette aussi ridicule qu'insupportable.

» Tous les voyageurs peuvent se présenter dans ma cour, pourvu qu'ils soient honnêtes. Je n'excepte de cette admission générale que les princes, les princesses et les gentilshommes dont la conduite, mauvaise ou insensée, rejaillit sur leur famille et leur pays qui, sans être responsables de leurs fautes, les paient souvent trop cher. »

Quelquefois ce prince se permettait de légères plaisanteries ; mais, pour l'ordinaire, elles avaient un but moral. C'était le *castigat ridendo mores.* La femme d'un officier l'éprouva et dut s'en souvenir.

S'étant présentée devant l'Empereur pour solliciter une pension, il lui demanda si elle avait des enfans :

« Oui, sire, *trois demoiselles et deux messieurs.* » Joseph répondit :

« Et moi, j'ai eu une *fille ;* mais elle est morte. »

En 1773, pendant son voyage en Hongrie, trois Valaques se jetèrent à ses pieds pour obtenir la grâce de leur père, âgé de quatre-vingt-dix ans.

Ils dirent que ce vieillard, désespéré de la tyrannie que son seigneur exerçait sur lui et sa famille, avait tenté de faire parvenir une requête à sa majesté, dans laquelle étaient exposés tous ses griefs : que le seigneur en ayant été informé, l'avait fait saisir, charger de coups, enchaîner et enfin jeter dans une fondrière où il était expirant depuis plusieurs jours, sans qu'il leur fût permis de lui porter aucun secours.

Aussi étonné qu'indigné de l'atrocité de cette action, Joseph fit accompagner les Valaques par un officier et deux hussards, à l'effet de déchaîner le vieillard, à qui il fit donner 50 ducats pour adoucir sa misère. Les trois fils furent exemptés de tout impôt, corvées et redevances pendant leur vie. Le barbare qui s'était lui-même avili par cet infâme procédé, fut arrêté et très-sévèrement puni.

Et pourtant ce sont de semblables pouvoirs dont les magnats d'alors réclamaient l'exercice !

La bourgeoisie de Pilsen, ville de Bohême, fit parvenir à l'Empereur, en 1786, un mémoire contre son magistrat. Cet homme connaissant la sévérité de Joseph, et désespérant de pouvoir se justifier de l'oppression dont on se plaignait, fit emprisonner les deux bourgeois qui avaient rédigé le mémoire et saisir leurs papiers. Cette violence n'eut pas l'effet qu'il en avait attendu. On écrivit de nouveau, et l'on ajouta aux griefs premiers la détention des deux bourgeois dont l'un était dans les fers depuis six jours, et l'autre depuis trente-trois.

Cette détention arbitraire révolta Joseph qui, pour préliminaire, ordonna que le magistrat irait en personne tirer de prison ses deux victimes, et donnerait à chacun des détenus autant de ducats qu'ils avaient passé de jours en prison. Ensuite les plaintes furent examinées, et la destitution du magistrat termina l'affaire.

On a vu que l'ordre et l'exactitude dans le service étaient un moyen de s'assurer la confiance de Joseph.

Voici un trait qui fera connaître de quels hommes il était parvenu à s'entourer.

Le soir qui précéda son départ pour l'Italie, il voulut emporter divers papiers qui lui étaient nécessaires : ne les trouvant pas, il crut les avoir laissés dans son cabinet à Augarten, ou à Schonbrunn. Il y envoya un secrétaire pour les chercher et les lui apporter. Le secrétaire revint à la hâte annoncer qu'il n'avait pu les trouver.

« Ils sont donc à Laxembourg, dit Joseph, courez-y au plus vite. Je ne prendrai point de repos que je n'aie ces papiers. »

Le secrétaire vole à Laxembourg et veut aller droit au cabinet du monarque ; mais l'officier préposé à la garde du palais l'arrête et lui dit que, malgré l'estime qu'il fait de sa personne, malgré le respect qu'il a pour les ordres de l'Empereur, et enfin la clef qu'il lui présente comme preuve de sa mission, il ne peut le laisser entrer sans ordre écrit de la main de sa majesté.

Le secrétaire ne pouvant satisfaire à ce qu'exigeait l'officier, le pressa de passer par-dessus cette formalité qui retarderait le départ de leur maître commun. Cet officier, après avoir long-temps réfléchi, trouva moyen de concilier son devoir avec la circonstance présente : ce fut de prendre quatre hommes de garde, d'accompagner avec eux le secrétaire jusque dans le cabinet ; et lorsque les papiers eurent été trouvés, de le faire entourer par ces hommes et de le conduire ainsi, non-seulement jusqu'à Vienne, mais jusque dans la chambre de l'Empereur, à qui il le présenta. Etonné de cette escorte, Joseph demanda ce qu'elle signifiait :

l'ayant appris, il témoigna sa satisfaction à l'officier, et lui donna une gratification.

Au mois d'avril 1785, le prince de Kaunitz, chancelier de l'Empire, atteignit sa soixante-quatorzième année. L'Empereur alla, ce jour, dès sept heures du matin, à l'école d'équitation, où il savait que le prince devait se trouver.

Dès que, selon l'ordre qu'il en avait donné, on vint l'avertir de son arrivée, il alla jusqu'à la porte extérieure où il le reçut en disant :

« Heureux le jour où est né le prince de Kaunitz ! »

Surpris de ce salut inattendu, ce digne vieillard ne put répondre un seul mot; sa gratitude ne se manifesta que par une larme qui tomba de ses yeux. L'Empereur s'en aperçut, et ajouta :

« Je sais, mon cher Kaunitz, que vous avez invité quelques bons amis pour passer ce jour avec vous; comme je suis de ce nombre, je m'y rendrai ainsi qu'eux. »

Joseph ne borna point sa munificence à récompenser les talens : aucun des traits qui partent du cœur ne lui échappa jamais et ne resta sans éloge dès qu'ils parvinrent à sa connaissance.

Un chirurgien d'OEdenbourg fut, en 1785, l'objet d'une fête publique ordonnée par Joseph, et voici à quelle occasion.

Cet homme, l'un des plus habiles de sa profession, avait acquis des richesses immenses. Resté veuf et sans

enfans, n'ayant que des parens très-éloignés, il imagina de se choisir des héritiers dont la postérité ne pourrait s'éteindre à moins d'événemens qu'il n'est pas donné aux hommes de prévoir. Il institua par testament la *Maison des Pauvres* son héritière universelle; et, dès ce moment, déposa trente-trois mille florins à la caisse impériale, pour le produit en être employé annuellement au soulagement des malheureux.

Cette action étant parvenue jusqu'à l'Empereur, il voulut que l'on en perpétuât le souvenir par une fête annuelle qui eut lieu dans OEdenbourg le 8 juin de la même année.

Par ordre du magistrat, le peuple fut assemblé. Le bourgmestre se rendit en personne chez Jean-Joseph *Thot* (c'est le nom du bienfaiteur de l'humanité), le conduisit à la maison de ville où, après que l'on eut prononcé son éloge, il lui remit, au son de la musique impériale, une chaîne d'or de la part du souverain. Ensuite on célébra la messe, et de là, on retourna dans la maison commune où le jour entier s'écoula dans des réjouissances publiques, entremêlées des vœux et des bénédictions que les citoyens donnaient, sans relâche, à leur respectable compatriote.

En l'année 1784, Vienne fut témoin d'une générosité fraternelle, d'un genre bien rare dans tous les pays.

M. de Reizenstein mourut riche et laissa cinq enfans. L'un de ses fils, le seul présent à l'ouverture du testament (les autres n'avaient pas cru devoir y assister), voyant, par le protocole de cet acte, qu'il donnait qua-

rante mille florins à chacun des quatre d'entr'eux et dix mille seulement au cinquième, ne permit pas que la lecture fût continuée. Ce partage inégal l'affecta douloureusement ; il courut chez ses frères et les informa de ce qu'il venait d'entendre et de faire.

« Quel que soit celui d'entre nous sur qui tombe cette injustice, leur dit-il, promettons-nous mutuellement de la réparer, et que ce soit en conservant le respect dû par nous à la mémoire du défunt. Avant de connaître l'objet disgracié par lui, ainsi que les motifs de cette disgrâce, partageons la succession en cinq portions égales. C'est ce que nous commande l'équité. »

Les quatre co-héritiers, parmi lesquels était une fille, y consentirent, parce que chacun d'eux craignait d'être l'objet du courroux paternel. On s'engagea formellement, et par écrit, à n'avoir aucun égard à cet article du testament.

La lecture ayant été reprise, on trouva que c'était sur la fille du testateur que tombait le poids de sa vengeance. Un mariage contracté, sans son aveu, l'avait secrètement irrité. La réconciliation qui avait eu lieu n'était qu'apparente, et cet homme implacable avait porté le ressentiment au-delà du trépas.

Joseph, informé de cette action vraiment belle, en témoigna sa satisfaction au jeune homme, par quelques lignes de sa main, et lui promit la première place vacante dans la partie à laquelle il s'était voué.

Aucune considération humaine n'arrêta, ni ne suspendit la justice de ce prince. Il pensait que les grands,

nés pour donner l'exemple, devaient être punis plus sévèrement que le peuple, lorsqu'ils abusaient des prérogatives de leur naissance ou de leurs dignités.

Une princesse s'était plainte à lui du déréglement excessif de son époux qui, pour satisfaire au luxe indécent de ses maîtresses, à leurs caprices, ruinait elle et ses enfans. Joseph ordonna, par écrit, au prince de Kaunitz, de disperser ce sérail, de faire saisir les meubles et immeubles du dissipateur, de les faire vendre, et de former du produit, dettes prélevées et acquittées, une masse qui, placée, pût servir à l'éducation et entretien des enfans auxquels, sans cette précaution, il ne serait pas resté un morceau de pain.

En juin 1784, un paysan polonais, vexé par le comte de Bielsky, vint se réfugier en Gallicie avec sa famille et s'y établit. Son seigneur ayant appris sa fuite et le lieu de son séjour, forma le projet de se saisir de lui. Suivi de ses satellites, exécuteurs ordinaires de ses vengeances, il s'empara de ce malheureux, le fit jeter dans un cachot et battre chaque jour avec des courroies.

Il y avait déjà quelque temps qu'il était détenu, lorsque sa femme fut informée de sa situation. Elle court chez le commandant du cercle de Zamoski, et lui raconte son malheur. Cet officier en instruit l'Empereur qui, sur-le-champ, charge son ambassadeur de demander satisfaction au roi de Pologne. Ce monarque répond que cela ne dépend pas de lui, et qu'il faut s'adresser au *conseil permanent*.

Joseph, qui sentit que cette affaire, tirant en longueur, entraînerait la perte du malheureux resté au

pouvoir d'un ennemi implacable, et d'autant plus animé qu'il ne pouvait ignorer les démarches de la cour de Vienne, résolut de se faire justice par lui-même.

Le gouvernement de Zamoski reçut ordre de l'informer quand le comte viendrait dans la terre où il exerçait cette cruauté. Le moment de la vengeance arriva. Quatre-vingts hommes de la garnison de Zamoski, et quarante dragons entrent dans cette partie de la Pologne, entourent le château du comte et le font prisonnier, ainsi que tous ses domestiques. Il fut amené au monastère des Carmes déchaussés, interrogé et condamné à rendre la liberté au paysan, à lui donner une indemnité de mille florins; et, pour le punir de s'être fait justice en pays étranger, il fut amendé de cinq mille florins au profit de la caisse impériale.

Malgré les supplications de sa famille et celles de ses amis, il resta en prison jusqu'à ce qu'il eût satisfait au contenu de la sentence. Ceux qui l'avaient aidé à reprendre le paysan reçurent cinquante coups d'étrivières, parce que Joseph ne pouvait trop châtier l'insolente bassesse des satellites du comte. Il pensait que s'ils eussent refusé de participer à sa tyrannie, il lui serait devenu impossible de s'y livrer; et que l'obéissance ne doit point s'étendre jusqu'à partager les excès d'un supérieur.

La vue d'un malheureux excite la compassion, parce qu'elle nécessite un retour sur soi-même: la compassion tient de près au murmure; et celui-ci conduit à l'injustice. C'est ce qu'éprouva Joseph

En punissant le crime, il voulait effrayer ceux que la faiblesse de caractère, l'oisiveté ou d'autres passions pourraient y entraîner. Pour parvenir à ce but il chercha le moyen d'offrir un exemple qui, se renouvelant tous les jours, s'imprimât fortement dans l'esprit de la multitude, et crut l'avoir trouvé en substituant la peine de la *chaîne* à celle du glaive.

C'est un des amers reproches qu'on s'est permis de lui faire, sans avoir pris la peine d'examiner quel avait été son but. On n'a point voulu se souvenir de ces mots populaires répétés partout : *Un moment est bientôt passé.*

En effet, la mort n'est rien, les souffrances sont tout; et vingt, dix ou seulement cinq années passées dans des souffrances corporelles, auxquelles se joint la honte, sont un châtiment plus sévère que la perte de la vie.

Mais pour que ce châtiment remplisse le but que l'on s'est proposé en l'établissant, il faut qu'aucun adoucissement ne paraisse en tempérer l'amertume; il faut que la crainte d'y être soumis remplace, dans certains hommes, l'amour de la vertu dont leur dépravation ne les rend plus susceptibles; il faut qu'ils puissent contempler ce châtiment dans toute son horreur, et qu'aucun espoir n'en adoucisse l'idée.

On dit à l'Empereur que *Tett* ne pouvait soutenir la peine de la chaîne, et que sa santé s'altérait visiblement.

« La maison de force, répondit-il, n'est pas un lieu de plaisance. L'homme que de grands crimes ont dé-

gradé, ne peut plus être utile à la société qu'en lui offrant un exemple terrible. Peut-être, et je le désire bien ardemment, les souffrances de *Tett* épargneront-elles cent crimes. Quel gain pour mes sujets et pour moi ! »

La sévérité de Joseph ne s'étendait point sur les fautes involontaires. Lorsque ses secrétaires se méprenaient, ou qu'ils lui présentaient des écrits incorrects, il avait coutume de dire :

« Nous nous sommes trompés, recommençons. »

Pendant une grande manœuvre, à laquelle assistait Joseph, un major fit une faute qui porta le désordre dans tout le régiment. L'Empereur s'avançant au galop, lui cria :

« Que faites-vous, monsieur le major ?

— » La présence de votre majesté m'a troublé. »

Joseph sourit de la réponse, et s'éloigna, après avoir ordonné de recommencer.

Quelquefois ce prince se permettait des plaisanteries ; non-seulement elles ne blessaient personne, parce qu'il savait que les paroles d'un souverain sont, en ce cas, un dard aigu, mais encore elles tournaient presque toujours à l'avantage de ceux qui en étaient l'objet.

Ayant un jour trouvé les paysans d'un village rassemblés devant la porte de l'hôtellerie où il descendait, il les examina, et remarquant parmi eux un jeune homme de la plus haute taille, il lui demanda combien il avait de *semelles*.

« Deux paires, répondit le villageois, qui crut qu'on lui demandait le compte de ses chaussures ; deux paires et une paire de bottes.

« — Hé bien, voilà de quoi acheter une paire de pantoufles (1) » ; et il lui donna deux ducats.

Une société, composée de vingt-quatre personnes, s'occupait, dans Vienne même, à la fabrication de faux billets de banque. Les principaux agens étaient le comte de Potzdazky, un graveur, un papetier et un Juif. L'Empereur, averti de cette opération, avait, depuis quelque temps, l'œil ouvert sur les manœuvres de ces fripons; mais il voulait qu'ils fussent pris sur le fait, et ce n'était pas chose facile. Tandis que l'on employait pour cela divers moyens, Joseph manda le comte, et l'interrogea sur ses occupations depuis son séjour à Vienne. Interdit, tremblant, le coupable essaya vainement de répondre.

« L'oisiveté est mère de tous les vices, ajouta Joseph, qui avait pitié de sa jeunesse; je crains que vous ne causiez beaucoup de chagrin à votre père, et que vous ne deveniez l'opprobre de votre famille : il est temps encore de prévenir votre ruine. »

Le comte, qui se croyait maître de son secret, résistant à cette insinuation, se retira. Peu de jours après les coupables furent surpris, arrêtés et punis.

Ce ne fut pas la seule friponnerie de ce genre que l'Empereur eut à réprimer, elles se multiplièrent au point qu'il se vit forcé d'autoriser les dénonciations, d'accueillir les dénonciateurs, quels qu'ils fussent, et même de les récompenser : ce qui entraîna beaucoup d'abus.

(1) L'original porte le mot *souliers*. C'est une manière de compter qui équivaut, en Allemagne, à notre mot *pied*.

La cupidité, la vengeance s'exercèrent à l'envi; on dépouillait l'opulent; on faisait perdre au négociant son crédit, à l'homme en place, sa réputation, que ne pouvait lui rendre parfaitement la réparation la plus authentique, parce que le pouvoir des méchans s'étend plus loin que celui de la justice, dont la marche est nécessairement lente et mesurée, tandis que les accusations les plus destructives volent de bouche en bouche avec la rapidité de l'éclair.

Quelque soin que l'on eût pris pour assujétir les dénonciateurs à fournir la preuve de ce qu'ils avanceraient, et, quelque grave que fût la peine infligée à ceux qui accusaient sans preuves suffisantes, il n'en est pas moins vrai que beaucoup d'innocens furent victimes de cette *inquisition d'état*, si fort en usage dans les républiques, tant anciennes que modernes, et l'un des plus grands fléaux de l'*ordre social*.

Plus que tout autre, Joseph s'affligea des causes qui avaient nécessité cette mesure, et de la mesure même: il ne tarda point à restreindre les dénonciations à si peu de cas, devint si sévère pour les délateurs, et marqua tant d'horreur pour eux, que cette branche d'infamie fut bientôt retranchée.

Il y avait très-long-temps que Joseph n'avait pu se résoudre à signer un arrêt de mort, lorsqu'en l'année 1786, le nommé *Zahlheim* encourut cette peine capitale.

Cet homme était employé aux archives de la ville de Vienne avec 400 florins d'appointemens. Il faisait assidûment la cour à une de ses parentes, femme âgée,

dont il recevait fréquemment des présens, mais pas autant qu'il en eût désiré. L'ayant un jour invitée à déjeuner, sous prétexte de faire la revue de son linge pour le remettre en ordre, il la conduisit dans sa chambre à coucher et l'assassina à coups de couteau. Ayant trouvé moyen de cacher le cadavre, et de faire disparaître les traces de cet exécrable forfait, il alla chez la défunte, et s'empara des effets les plus précieux, parmi lesquels était une obligation de 1,500 florins. Sa profusion excita des soupçons; il fut épié, arrêté, convaincu et jugé à mort.

« Ciel! dit Joseph, en portant la main à son front, ciel! à quoi suis-je réduit! Est-il donc légitime de punir un forfait par un autre? Et cependant l'intérêt général de la société l'exige. »

Il signa donc la sentence, et mit au bas de sa signature, que l'énormité du crime le forçait à confirmer l'arrêt (1).

Plus la peine décernée par Joseph était sévère, plus elle était infamante, et plus ce prince s'efforçait d'affaiblir le préjugé qui en faisait rejaillir la honte sur les parens du coupable. Il se faisait informer de leur conduite, de leurs facultés, et les employait selon leur capacité.

La femme du graveur qui avait falsifié des billets de banque s'étant jetée à ses pieds, il lui promit d'avoir

---

(1) Deux autres traits de ce genre ont été saisis par M. Engelsohn, et mis en action dans sa pièce du *Prince Équitable*. On les trouvera dans la traduction de cette même pièce qui terminera cet ouvrage.

soin de ses quatre enfans, ainsi que de celui dont elle était enceinte, et lui assigna une gratification annuelle pour sa subsistance.

Pendant son voyage en Hongrie, il fut prié par un soldat, dont il connaissait la bravoure, d'être parrain de deux enfans dont sa femme venait d'accoucher : l'Empereur y acquiesça et se rendit de suite à l'église. Le curé lui ayant demandé quels prénoms on imposerait à ces jumeaux :

« Nommez l'un Joseph *Premier*, et le cadet Joseph *Deux*. Autant vaut ce surnom que tout autre. »

Le père reçut cinquante ducats, un doublement de paye pendant sa vie, et la promesse de l'avancement de ses enfans dès qu'ils auraient atteint leur neuvième année.

Une jeune fille, jolie et bien faite, attendait avec impatience que l'Empereur parût dans la salle où il donnait ordinairement ses audiences. Dès qu'elle l'aperçut elle s'avança promptement.

« Qui êtes-vous ? lui demanda Joseph.

—» Anne de Klein.

—» Que demandez-vous ?

—» Une pension, votre majesté.

—» Quels sont vos droits pour l'obtenir ?

—» Mes droits, sire ? je n'en ai point.

—» Et vous me demandez une pension ?

—» Oui, sire : orpheline, jeune et de figure passable, de mœurs pures il faut que votre majesté me secoure; sans cela je ne saurai que devenir.

—» Quoi, vous n'avez point d'adorateur ?

—» Quelle est la fille de mon âge qui n'en a point ? mais un grand obstacle s'oppose à mon établissement. L'homme de mon choix n'est que lieutenant d'infanterie; il ne peut espérer d'avancement prochain, et sa paye ne suffirait pas pour deux.

— »Envoyez-le moi, » dit le monarque en la quittant.

Le lieutenant se présenta le lendemain. Joseph l'interrogea avec cette bonté paternelle qui honore si bien le rang suprême, et lui remit un billet cacheté, adressé au directeur général de la police qui, l'ayant ouvert, y trouva ces mots :

Le lieutenant N. quitte le service militaire. Recevez-le au nombre des in pecteurs, jusqu'à ce qu'un meilleur emploi se présente. Ses appointemens sont de 600 florins, à condition qu'il épousera Anne de Klein.»

Un garde-frontier ayant été blessé par un déserteur qu'il voulait ramener, fut porté à l'hôpital où il mourut. Sa veuve se présenta devant l'Empereur.

« Qui êtes-vous ? lui demanda-t-il.

—» Veuve du garde-frontier assassiné pour avoir voulu remplir son devoir, et mère de cinq enfans.

— » On m'a dit que votre mari n'est pas mort des blessures qu'il a reçues, mais des suites d'une maladie secrète.

—» Ne le croyez pas, votre majesté, mon homme se portait très-bien avant cet accident; mais les chirurgiens des hôpitaux ne savent ce qu'ils font; ils tuent

au lieu de guérir; et pour couvrir leur ignorance, ils calomnient les défunts, parce qu'ils savent bien que les morts ne parlent plus.

— » Cela peut être. Combien le magistrat vous a-t-il donné ?

— » Six florins.

— » Ce n'est rien, comparé à la perte d'un père de famille, mort dans l'exercice de son emploi.

— » L'institut des pauvres m'a promis *quatre sous par jour.*

— » C'est trop peu pour une veuve chargée de cinq enfans. Donnez-moi votre placet, et revenez dans trois jours. »

Il la renvoya avec quelques ducats. Elle revint au terme fixé, et reçut l'assurance de quatre sous par jour pour chacun de ses enfans.

« Ah ! s'écria-t-elle, on a raison de dire qu'il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints ! »

Un septuagénaire suivait Joseph depuis Laxembourg, et ne put l'atteindre qu'à Anvers, dans l'auberge où il s'arrêta. C'était pour le supplier d'ordonner l'accélération du jugement d'un procès qui durait depuis vingt-cinq ans.

« Soyez tranquille, je serai votre juge, » répondit l'Empereur en relevant le vieillard qui, surpris du ton affectueux de cette réponse, si différent de celui des magistrats qui éternisaient son affaire et par-là le réduisaient à une détresse plus insupportable que la

mort, retomba aux pieds du souverain sans forces et sans voix. Ce prince lui fit donner les secours nécessaires, et resta près de lui jusqu'à ce qu'il eût recouvré l'usage de ses sens.

A Bruxelles, un officier se présenta devant lui, et demanda sa retraite.

« Je suis bien fâché, dit-il, de ne pouvoir rester plus long-temps au service de votre majesté. Le cœur y est, mais les forces ne sont plus les mêmes, et la santé décline.

— » Combien y a t-il d'années que vous servez ?

— » Quarante ans, sire.

— » Quel âge avez-vous ?

— » Soixante-dix ans.

— » Hé bien, vous conserverez pour retraite la totalité de vos appointemens. »

L'officier lui rendit grâces, mais demanda la permission de se retirer dans le village qu'habitait son père, afin de partager avec lui l'aisance que lui procurerait une si bonne retraite.

« Votre père ! répéta Joseph, quel âge a-t-il donc ?

— » Cent dix ans, votre majesté; il se porte fort bien encore, et m'a laissé entrevoir le désir de me revoir et de mourir dans mes bras. Jugez, sire, combien votre bonté nous rend tous deux heureux !

— » Allez, monsieur l'officier; partez au plutôt; et,

lorsque vous verrez ce père vénérable, saluez-le au nom de Joseph II (1). »

Les bienfaits du monarque accompagnèrent ce salut.

Ce n'est pas seulement à la cour que se trouvent les adulateurs, la ville fournit les siens; et ces derniers sont d'autant plus à redouter, que, voilant l'intérêt particulier qui les fait agir, ils semblent ne parler et n'écrire que pour éclairer le peuple ou le défendre; et par-là ils captent son suffrage.

Une de ces *chenilles* s'avisa de griffonner une prétendue histoire de la *papauté;* et croyant s'insinuer dans l'esprit de Joseph, il la lui dédia, sans l'en avoir prévenu, sans avoir soumis son ouvrage au censeur des mœurs, établissement plus utile qu'on ne le pense, si l'on a soin de ne pas le laisser dégénérer en *inquisition.*

Tout dans l'œuvre du sieur *Waschke,* respirait la partialité, tout tendait à saper, par les fondemens, la religion établie; des faits tronqués, déplacés ou mal rapportés; des anecdotes fausses et des conséquences qui ne l'étaient pas moins, le rendaient indigne d'être lu par des personnes instruites, et fort dangereux pour celles qui ne le sont pas. Joseph écrivit au président du collége de censure.

« Le nommé *Waschke* s'est permis de publier un livre contre le pape; il a porté l'audace jusqu'à me le

(1) Pour comprendre cette expression de Joseph, il faut se rappeler que ce centenaire était né sous le règne de *Léopold* Ier, père de *Joseph* Ier, grand-oncle maternel de l'Empereur Joseph II.

dédier à mon insu : faites connaître que ce libelle scandaleux m'a déplu. Je défends à l'auteur de publier à l'avenir aucun ouvrage, et je désire que l'imprimeur soit puni suivant la loi. »

Une jeune orpheline avait deux aspirans à sa main, qui paraissaient animés d'une ardeur égale et très-vive ; l'un, fils de son tuteur, était haï d'elle en proportion de l'amour que l'autre avait su lui inspirer. Ne sachant comment échapper à la surveillance des argus qui la gardaient, elle s'adressa secrètement à la régence de Lemberg, qui envoya son mémoire à l'Empereur. Joseph, informé que cette rivalité faisait, chaque jour, naître des querelles dont les suites pourraient devenir funestes, ordonna que la jeune personne entrât dans un couvent, jusqu'à ce que l'âge lui laissât la liberté de faire un choix.

Mécontente de cet arrangement, elle imagina d'écrire au souverain et de se plaindre en *langue française*, d'un ordre aussi *dur*, aussi contraire aux intérêts de son cœur. Joseph lui répondit :

« Mademoiselle, si votre éducation n'a pas été assez soignée pour que vous puissiez déchiffrer ce billet écrit en allemand, votre *langue maternelle*, faites-le traduire, afin de comprendre mieux ma volonté sur ce qui vous concerne.

» Je vous ai ordonné le séjour temporaire du cloître comme un asile sûr contre les entreprises qu'aurait pu former, contre votre liberté, l'amant dont vous rejetez les vœux, et contre celles d'un amant chéri, non moins à craindre, peut-être. La prudence

et l'amour vont rarement de compagnie. Dès que, selon les lois, vous pourrez disposer de vous-même, vous serez libre, et pourrez, à votre gré, choisir l'un ou l'autre des aspirans, les prendre ou les rejeter tous deux. » JOSEPH.

Cette affectation de ne parler ou de n'écrire qu'en français, déplaisait à Joseph; c'est ce qui a fait dire aux partisans de cette mode qu'il n'aimait point la *nation française*. Ces sectateurs de la mode, introduite en Prusse par la prédilection de *Frédéric* II, pour cette langue, se sont trompés. Joseph recevait bien les Français, les accueillait, ainsi que les autres étrangers, lorsqu'il les croyait exempts de la légèreté qu'on leur attribue généralement; il acceptait leurs services, les plaçait dans ses armées, et les avançait en proportion de leur mérite; mais il croyait devoir davantage à ses propres sujets. Ainsi que *Frédéric*, il pensait que rien n'est si gauche qu'un *Allemand francisé*; et que, chaque pays, ayant des mœurs, des usages et une langue qui lui sont propres, c'est un ridicule de vouloir s'en dépouiller, pour s'affubler d'un costume étranger. Il avait coutume de dire :

« Corrigeons-nous et ne nous travestissons jamais. »

S'étant placé pendant un concert, près d'une femme très-aimable, il l'entretint en allemand; mais elle lui répondit en français, selon l'usage de Vienne, et de plusieurs autres cours de l'Europe.

« Pourquoi, dit-il, ne me répondez-vous pas en allemand, puisque nous sommes en Allemagne? »

Il la quitta, et, depuis, ne l'a jamais abordée.

Si Joseph punissait les vices avec sévérité, il n'était pas moins attentif à récompenser les vertus. Dans ce dernier cas, il avait l'habitude de dire :

« Ceci est le contre-poids de mes peines. »

Avant que le trop fameux *Szekely* partît pour Segedin, où il devait subir le châtiment auquel il avait été condamné, l'un de ses domestiques se présenta devant l'Empereur, et supplia qu'il lui fût permis de suivre son maître à Segedin. Joseph lui demanda ce qu'il ferait auprès d'un maître condamné à la plus dure prison, à des travaux plus durs encore.

« Je l'ai servi dans ses jours de prospérité, répondit cet homme sublime, maintenant je désire partager son affreuse situation : il aura bien plus besoin de mes secours, à mesure qu'il avancera en âge; et quand je ne servirais qu'à le consoler, à lui faire supporter avec plus de résignation la peine encourue, ce serait encore beaucoup. »

Joseph, vivement ému d'un dévoûment si désintéressé, si rare, ne balança point à accorder la permission demandée; il y joignit une solde suffisante pour la subsistance de cet excellent homme.

Ce prince sortant un jour d'un jardin public, fut arrêté par une jeune personne qui, se prosternant à ses pieds, le supplia de vouloir l'écouter, et de lui répondre.

— « Votre majesté part-elle demain?

— » Oui mademoiselle.

— » Et moi, fille infortunée, je reste dans cette ville!

— » Eh quoi, voudriez-vous voyager ainsi que moi?

— » Non sire ; mais je suis bien malheureuse..... Et votre majesté part demain !

— » En quoi puis-je vous servir ? Parlez.

— » Fille de la comtesse***, enfermée, par ses ordres, dans un couvent où elle me força de prendre le voile à l'âge de quinze ans, j'ai trouvé le moyen de m'adresser à votre majesté qui, dans le temps, daigna me protéger. Mes vœux ont été annulés.

» Depuis ce moment, jusqu'à celui où votre majesté a ordonné la suppression des monastères, ma mère n'a cessé de me tendre des piéges, pour me forcer à rentrer dans ma prison. J'ai résisté avec autant de courage que de respect. Les prières, les menaces, les privations, les caresses et même les coups, ont été employés sans succès, pour vaincre ce qu'on nomme la perversité de mon esprit.

» Plus irritée encore, par l'impossibilité de me réduire à me laisser mener dans un pays où règne l'abus que vous venez de détruire, ma mère m'a déshéritée, m'a chassée de chez elle, et je ne subsiste que par les bienfaits de quelques amis, qu'elle s'efforce d'aliéner de moi ; et cela... par des moyens que votre majesté me dispensera de détailler. Il est bien dur d'être l'accusatrice de sa mère !... »

Joseph prit cette jeune personne par la main, et rentra avec elle dans le jardin où se promenait la comtesse***. L'ayant aperçue, il fit écarter sa protégée, et parla à cette femme avare, altérée et vindicative, comme l'aurait pu faire l'ami le plus tendre. Elle ré-

sista à ses raisons ; rejeta sa demande, et fit serment de ne jamais revoir un enfant rebelle qui, non contente d'avoir désobéi, osait en appeler à son souverain.

Peu satisfait de cette indécente opiniâtreté, l'Empereur revint vers la jeune personne, dont le désespoir lui parut si violent et si juste, qu'il se décida à parler en souverain.

« Vous êtes riche, madame, dit-il à la comtesse qui, ne s'attendant pas à le revoir, se félicitait de sa fermeté, vous êtes riche, et c'est pour alimenter l'ambition de votre fils, que vous avez sacrifié le bonheur de la seule fille que vous ayez : vous êtes devenue implacable.... Hé bien, puisque vous refusez à cette infortunée la subsistance que vous lui devez, et le pardon qui ne doit pas l'être, même au coupable qui l'implore, je lui servirai de père, et je vous jugerai selon la loi.

» De plus, ce fils, ce cher objet d'une prédilection injuste, ne trouvera en aucun temps l'avancement que vous, et lui, voulez acheter aux dépens des sentimens les plus chers, des devoirs les plus sacrés : eût il des talens effectifs et rares, il ne pourra prétendre à ma faveur. Je fais cas des talens acquis, mais ils me semblent nuisibles dès qu'ils ne sont point accompagnés des vertus du cœur. Vous connaissez ma fermeté; décidez-vous, madame. »

La comtesse déconcertée, humiliée, tremblant pour le sort futur de l'idole qu'elle s'était créée, consentit, du moins en apparence, à se réconcilier avec sa fille.

Une pension convenable fut assignée à la demoiselle qui alla vivre chez ses parens paternels.

« Voilà, dit Joseph, une heureuse soirée ! cela portera bonheur à mon voyage. »

Pendant le séjour que ce prince fit à Pavie, il reçut avec bonté les hommages des professeurs de l'université de cette ville, et s'entretint long-temps avec eux. Lorsqu'ils prirent congé, il s'adressa aux théologiens, et leur dit :

« Messieurs, je ne suis pas instruit dans la science que vous professez : je ne suis que soldat ; mais je sais qu'il n'y a qu'une voie qui conduise au ciel ; ainsi donc il ne doit y avoir qu'une doctrine. J'espère que toutes vos leçons seront conformes aux préceptes de notre divin Maître ; ces préceptes-là sont clairs, sont simples, et ne doivent plus être défigurés par des sophismes, ou par des subtilités. »

Benucci, virtuose de l'Opéra de Rome, avait passé l'hiver précédent à Vienne. Il était connu de l'Empereur qui, le voyant entrer chez le receveur du spectacle, l'accueillit en disant :

« *Vi salute Benucci.* »

Ce salut fut accompagné de 30 ducats posés sur le bureau. Benucci pensant qu'ils étaient pour lui, voulut s'en emparer ; mais le receveur le prévint et lui dit :

Il compimatò era per voi, me gli zecchini sono per me : Le compliment était pour vous, mais les sequins sont pour moi.

L'Empereur, informé de cette dispute, la termina en envoyant 30 autres ducats au chanteur.

En juin 1784, une femme nommé *Barbara Liputi*, vint de Presbourg se présenter à Joseph, pour le supplier de lever quelques entraves nuisibles à son commerce. L'Empereur lui parla long-temps, apprit d'elle qu'elle avait servi seize ans dans le régiment des hussards de Nadasti, et s'était élevée, par sa bravoure et sa bonne conduite, jusqu'au grade de lieutenant-colonel. La singularité de ce récit engagea l'Empereur à vérifier le fait. Les renseignemens donnés par cette héroïne moderne furent certifiés vrais par le collége de la guerre; alors l'Empereur, qui lui avait rendu justice sur ses réclamations concernant son négoce, voulut également lui assigner sur les fonds du département de la guerre, une pension de 300 florins, qui est celle d'un lieutenant-colonel retiré du service.

Au mois de mai précédent, Joseph visita la Maison des Frères-Mineurs, à qui l'on avait donné un emplacement très-agréable dans une campagne riante. Il leur demanda, avec ce ton de bonté qui ne le quittait jamais qu'à l'aspect du coupable, s'ils se trouvaient bien dans cette retraite, et s'ils jouissaient de tout l'agrément dont leur état les rend susceptibles. De profondes inclinations furent la réponse des religieux, et ils gardèrent le silence le plus obstiné à toutes les questions qu'il leur fit. Mais enfin, au moment où il remontait en voiture, ils le supplièrent d'augmenter leur pension.

« Il n'est plus temps, messieurs, leur dit-il. C'est à mon tour d'être muet : je le deviendrai pour vous comme il vous a plu de le paraître pour moi. »

Les religieuses *d'Ofen* avaient manifesté, depuis longtemps, un esprit d'inquiétude et de mécontentement dont Joseph voulut connaître la cause, pendant le séjour qu'il fit dans cette ville.

En 1786, il se rendit à leur monastère, les fit assembler toutes, et voulut que chacune pût librement exposer ses griefs. Trois d'entr'elles se séparent à l'instant du demi-cercle, et nasillent leurs plaintes avec toute l'aigreur que des recluses oisives savent mettre dans les bagatelles qui leur remplissent la tête. L'exposé fut long; et, malgré toute l'attention que Joseph apporta à démêler dans ce fatras quelque chose de sensé, il ne put y parvenir.

« Mesdames, leur dit-il, je vous donne un an pour finir des débats aussi futiles qu'indécens dans l'état que vous avez embrassé. Au bout de ce terme, je reviendrai; et si vous êtes encore mécontentes, j'enverrai l'une de vous vivre à Lemberg, une autre en Transylvanie, et la troisième en Bukowine. »

On a reproché à Joseph de vouloir innover tout, sans égard pour les convenances, même locales; le trait suivant sert de réponse aux détracteurs de mauvaise foi : les autres peuvent en être éclairés.

Un Hongrois, plus zélé que sensé, ayant présenté à ce prince un projet pour l'accroissement de la population dans le royaume de Hongrie, en fut d'abord accueilli avec bienveillance; mais l'auteur ayant posé en principe qu'il fallait proscrire le célibat par une loi sévère, et même flétrissante, Joseph rejeta le plan, et répondit :

« Toute loi doit avoir pour base l'intérêt général de

la société; mais elle ne peut forcer les individus, qui la composent, à embrasser un état contre leur volonté sans devenir injuste, tyrannique, et par conséquent odieuse : le législateur doit encourager la population, et non pas l'ordonner : en agir autrement, c'est attenter à la liberté naturelle. Vous auriez dû savoir que le but de toutes mes démarches, est de la conserver dans toute son intégrité à ceux qui en jouissent, et de la redonner aux infortunés à qui l'ignorance et la barbarie l'ont enlevée. »

Lorsque, malgré les clameurs de ces atrabilaires qui s'obstinent à méconnaître dans les Israélites des hommes formés, ainsi qu'eux, par l'artiste suprême; lorsque, dis-je, Joseph eut admis ce peuple méprisé au nombre de ses sujets; lorsqu'il l'eut rendu à la liberté sociale, plusieurs de ces hommes régénérés se montrèrent dignes de cet acte de justice. On les vit allier l'observance de leur culte aux devoirs sociaux et militaires. Dégagés du poids insupportable de la flétrissure morale, sous lequel ils gémissaient depuis *dix-huit siècles*, ils méritèrent d'être distingués, et le furent aussi. Des actions de courage leur valurent des grades militaires, et ces grades leur inspirèrent une reconnaissance qui fut sentie et partagée par leurs compatriotes. Tous s'empressèrent d'envoyer leurs enfans dans les colléges protestans, ou dans les écoles; et ces enfans s'acquirent généralement la bienveillance de leurs supérieurs, et l'amitié de leurs condisciples. En apprenant ces heureuses nouvelles, Joseph dit :

« Ceci est l'unique réponse que je veuille faire aux détracteurs de ce projet. »

Un batelier, venu à Vienne avec son bateau chargé de marchandises, se disposait à s'en retourner à vide, après les avoir vendues, lorsque les officiers du port lui signifièrent qu'il fallait laisser le bateau, et lui demandèrent ce qu'il avait coûté. Il dit l'avoir acheté 70 florins. On lui rit au nez, et on lui dit que l'Empereur ne payait les bateaux ou barques que 20 florins, et qu'il était maître de les accepter ou de les laisser. Ce malheureux les reçut, et, passant sur le nouveau pont, il s'y arrêta pour s'y livrer à toute sa douleur. Ses exclamations, ses larmes attirèrent bientôt près de lui une quantité de peuple à qui il raconta son aventure. L'intégrité de Joseph était si connue alors, que plusieurs voix s'élevèrent, et ce fut pour conseiller au batelier d'aller à l'audience publique que le monarque donnait régulièrement.

Un hasard heureux fit que l'Empereur, qui revenait d'Augarten, remarquant cette foule, s'avança, et demanda ce qui l'occasionnait : l'ayant appris, il dit au batelier de le suivre, et se rendit, au petit pas de son cheval, dans le bureau de l'employé préposé pour traiter de ces achats. Il se fit montrer le registre, et vit que cette barque y était inscrite pour *quatre-vingts florins.* Deux officiers de police reçurent l'ordre de conduire ce fidèle employé à la maison de force, d'où il ne sortit que pour *balayer les rues.* Le batelier reçut les 70 florins, et en outre, une poignée de ducats pour l'indemniser de son chagrin.

Si le résultat du règne de Marie-Thérèse, dont la bonté dégénéra souvent en faiblesse, et l'audace des

fripons avaient forcé Joseph d'avoir recours à l'odieuse mesure des dénonciations, il marquait, en toute occasion, tant de mépris pour les dénonciateurs, qu'il fallait avoir un front d'airain pour oser se présenter devant lui à ce sujet.

Le taxateur Balza, ayant dissipé en dépenses particulières une partie des sommes contenues dans sa caisse, crut se soustraire au châtiment, en se réfugiant dans le monastère des Carmes, à *Mannersdorff*. Le gardien du couvent le reçoit en ami, lui promet le secret, et court demander une audience à l'Empereur, à qui il révèle toute l'affaire. L'attention du souverain, son silence, tout persuade cet homme vil qu'il a fait un coup de maître, en trahissant son ami, et que la faveur impériale va suivre sa déclaration. Quelle est sa surprise, de s'entendre prononcer ces mots :

« Le coupable est votre ami, votre couvent est son asile, asile donné par vous, et c'est vous, vous qui le trahissez ! »

Ce reproche fut accompagné d'un regard dédaigneux. Le religieux se retira bien confus, bien humilié, mais la leçon fut perdue, puisqu'il n'en profita point pour réparer sa vile action.

Un moment après, l'Empereur manda le chef de la commission, chargée des affaires de Balza, et lui dit :

« Balza est encore dans mes Etats ; qu'on le cherche et qu'il soit arrêté. »

Mais il n'ajouta rien qui décelât l'asile du coupable. Huit jours s'étant écoulés en recherches inutiles, l'Empereur écrivit au chef :

« L'imbécille Balza est encore dans mes états; je veux qu'on le trouve. »

Les perquisitions furent si exactes qu'on le découvrit et qu'on l'amena à Vienne. Il fut condamné aux travaux publics et à toute l'humiliation qu'ils entraînent. Ses parens, ses amis s'unirent vainement pour obtenir sa grâce ou, du moins, une commutation de peine. Sa sœur se jeta vainement aux pieds de l'Empereur qui la releva avec bonté, mais sans vouloir l'entendre.

« Si vous avez un aspirant à votre main, lui dit-il, que ce soit un bon sujet et propre à quelque chose, amenez-le moi; je prendrai soin de tous deux. Mais je ne relâcherai rien de la peine du coupable, le service de l'État y est trop intéressé. »

Les actions de Joseph avaient, pour l'ordinaire, plus de solidité que d'éclat; elles étaient, comme son extérieur, simples, mais bonnes en elles-même, utiles à la société en général, et dénuées de ce faste imposant qui conduit à la célébrité. Sa vie entière appartient à la philosophie la plus épurée.

La ville d'Ofen devait une somme considérable à la chambre du trésor, et la régence en poursuivait le payement avec rigueur. Joseph se fit apporter les titres, examina les défenses de la ville et fit remise entière de toute la dette. Cette munificence, blâmée par les employés du fisc, excita la gratitude des habitans d'Ofen, qui sollicitèrent la permission d'ériger une colonne en l'honneur de l'Empereur, sur laquelle serait gravé le bienfait. La régence de Hongrie envoya

la pétition à Vienne. Joseph écrivit de sa main le billet suivant :

« Lorsque les préjugés nuisibles auront été détruits; lorsque le véritable patriotisme aura succédé à toute idée d'intérêt personnel, lorsque chacun aura contribué, avec joie, aux besoins de l'Etat, selon ses facultés et comme membre d'une même famille ; lorsque des études mieux dirigées auront enseigné aux Hongrois à se faire une idée juste de la religion intimement liée aux mœurs sociales; lorsque l'accroissement de la population aura été le fruit de l'amélioration rurale ; lorsque les seigneurs terriens auront connu que leur véritable intérêt est de soulager leurs vassaux, qu'ils auront des vassaux et non des esclaves ; alors, et j'espère que cela arrivera enfin ; alors, dis-je, que les manufactures seront en activité, que l'industrie sera délivrée des entraves de la cupidité et de l'ignorance, alors, je le répète, j'accepterai volontiers la colonne que l'on veut me décerner; mais actuellement que je n'ai, à cet honneur, d'autre droit que celui que donnent l'intention et un léger bienfait en faveur de ma ville *d'Ofen*, je refuse positivement cette marque ostensible de sa reconnaissance, et l'invite à employer plus utilement, pour elle, les fonds dont elle peut disposer. »

JOSEPH.

Vienne, 28 juin 1784.

Le fait suivant prouve que ce monarque était moins affecté de son propre danger que de celui d'autrui.

Étant à la chasse il s'égara; et lorsqu'il voulut prendre un autre sentier, un cerf, poussé par les chasseurs,

se lança contre lui avec toute l'impétuosité qui est l'attribut de ces animaux. Joseph se baissa promptement, en sorte que le cerf passa sur lui sans l'offenser autrement que par un froissement douloureux.

Ce danger n'aurait pas suffi pour lui faire abandonner un exercice qu'il aimait, sans l'événement malheureux qui en résulta. Ce prince, s'étant relevé, tira sur l'animal et sans l'atteindre; mais la balle ayant traversé le Danube, alla frapper mortellement un jeune homme qui était assis avec son père près de l'autre rive, derrière des buissons. Dès que Joseph fut informé de ce cruel événement, qu'il n'avait pu prévoir, il envoya tout l'argent qu'il avait sur lui à ce père infortuné, et se retira plus abattu par le chagrin que par la douleur que lui causaient ses contusions, par le péril plus imminent que sa présence d'esprit lui avait fait éviter. Il se renferma pendant deux jours, et prit la ferme résolution de ne plus chasser. Il fit remettre au père du jeune homme 2,000 ducats. Celui-ci, en les recevant, mêla des pleurs de joie et de reconnaissance aux regrets paternels.

La Providence, s'écria-t-il, m'avait favorisé en m'accordant plusieurs enfans; mais tous étaient voués au malheur de la pauvreté : la Providence a voulu que la perte de l'un d'eux causât le bonheur de ceux qui me restent : je dois donc bénir la Providence et le magnanime Empereur qui répare un accident funeste, il est vrai, mais involontaire, par une générosité qui fait la fortune de ma famille.

Lorsqu'il eut été décidé que l'on bâtirait les casernes

de l'artillerie sur l'emplacement de l'hôtel de Gunpendorf, Joseph désira de joindre à ce terrain celui qu'occupait une brasserie qui en était voisine. En conséquence, il manda le propriétaire et lui proposa un échange, l'invitant à déclarer ce qu'il voulait.

—« Remercier votre majesté de la *grâce* qu'elle me fait, et la supplier d'accepter librement tout ce dont je peux disposer.

—» Ce n'est pas assez; il faut me dire ce que vous désirez.

—« Rien, sire ; je ne veux rien, sinon que votre majesté me fasse la *grâce* d'accepter ma brasserie.

—» Je l'accepte; mais je vais ordonner que l'on choisisse un emplacement convenable pour en bâtir une autre, ce qui se fera à mes dépens. »

Le brasseur se retira, en remerciant l'Empereur de la *grâce* qu'il voulait lui faire. L'emplacement trouvé, le brasseur fut de nouveau consulté ; il approuva tout, et rendit *grâce* de la justice qu'on lui faisait.

« Cet homme-là est bien singulier, dit Joseph, tout est pour lui *grâce;* il approuve tout; tandis que je suis souvent forcé de parler tout un jour à des gens à qui je ne demande que des choses justes, sans être assez heureux pour les persuader, même, de la bonté de mes intentions. »

Sous le règne de Marie-Thérèse, il était défendu de prendre pour enseigne des noms d'empereurs romains.

Le propriétaire d'une fort belle maison de com-

merce, ayant osé transgresser la défense, en fit peindre une de cette espèce, avec un soin et un luxe extraordinaires. Aussitôt qu'elle fut en évidence, la police le somma de la supprimer. Il imagina d'avoir recours à Joseph; le supplia d'examiner la peinture, et d'avoir égard à l'argent qu'elle avait coûté, avouant qu'il attachait une partie de son bonheur à la conservation de ce chef-d'œuvre. Joseph lui répondit qu'il ne pouvait rien dans cette affaire. Le commerçant parut si désolé, que Joseph lui dit, en souriant :

« Que ne faites-vous un saint de cette peinture ? On cessera de vous chagriner. »

Ce conseil fut suivi. Le propriétaire fit changer la draperie, et imposa le nom de saint Joseph à cette peinture chérie.

Les Juifs présentèrent une requête relativement à l'impôt auquel ils étaient assujétis, lorsqu'ils voulaient se servir de chevaux pour le transport de leurs marchandises. L'Empereur s'étant aperçu que l'on cherchait, dans le conseil, à gêner par des entraves leurs opérations commerciales, demanda gravement si les chevaux, appartenant aux Juifs, pouvaient être baptisés ?... « Oh ! non, s'écria un conseiller, votre majesté.....

« Ma majesté pense, répliqua Joseph, que, puisque les chevaux des Israélites n'ont pas plus de prérogatives que ceux des Chrétiens, il faut qu'ils leur servent aux mêmes usages. »

Un chirurgien de Brunn obtint la direction de l'hôpital de Léopold-Stadt, et s'empressa de faire beau-

coup de changemens dans les salles ; il fit percer des fenètres nouvelles entre chaque lit ; il agrandit les anciennes, et porta une main hardie sur les statues colossales des saints qui ornaient ce séjour de douleurs, et empêchaient la circulation de l'air.

Joseph vint, selon sa coutume, inspecter cette maison. Frappé de la différence qu'il y trouvait, agréablement surpris de respirer un air libre dans un lieu où, jusqu'alors, il n'avait aperçu, senti que fétidité, il examina tout, témoigna sa satisfaction, et demanda ce qu'étaient devenus les *saints ?*

« Je les ai fait abattre, répondit le chirurgien.

— » Ceci me plaît d'autant plus que, depuis longtemps, je craignais que leur chute soudaine ne tuât, ou n'estropiât les malades que vos soins doivent guérir. »

Lors de la prohibition des vins étrangers, on trouva dans les celliers de la cour douze cents bouteilles de vin du Cap. Joseph en fit présent à l'hospice des malades pour servir à fortifier les convalescens.

Un soldat ayant été condamné, par le conseil de guerre, à la chaîne de terre pendant dix jours, sa femme vint demander justice à l'Empereur, en protestant qu'il était innocent.

« Ce n'est pas, dit-elle, que dix jours ne soient bientôt passés ; mais la honte ne se passe jamais : » et ses larmes coulaient en abondance.

Joseph, ému des larmes de cette femme, ordonna la révision totale de l'affaire, recommanda l'impartialite ; et, de plus, voulut que les pièces produites, pour

ou contre l'accusé, lui fussent présentées. Le prétendu coupable, dont le châtiment avait été différé fut bientôt reconnu innocent, et de suite élargi, et le rapporteur condamné à lui donner douze ducats, par forme de dédommagement; mais Joseph, peu satisfait de cet arrêté, qui n'infligeait aucune peine aux vrais coupables, cassa le rapporteur, obligea le major à donner les *douze ducats*, et le condamna à garder prison pendant huit jours, pour avoir, en qualité de président de ce conseil, accueilli trop légèrement une accusation qui emportait peine afflictive. Les officiers de grades supérieurs qui avaient opiné à punir le prévenu, subirent la même détention; le prévôt fut mis en geôle pendant vingt-quatre heures, et les bas-officiers gardèrent les arrêts pendant le même espace de temps.

Une villageoise s'étant rendue au palais pour présenter une requête à l'Empereur, racontait, à qui voulait l'entendre, qu'étant nouvellement veuve, et ayant besoin de son fils aîné, elle venait le redemander au souverain, au nom duquel on le lui avait arraché pour l'enrôler.

Joseph, qu'elle ne connaissait pas, s'approcha d'elle, et lui demanda sa requête; mais elle ne voulut point la lui confier, et s'obstina à ne la remettre qu'à *l'Empereur en personne.*

—« Je puis vous être utile, ma bonne femme, et je vous promets de la lui donner dans l'instant. Vous serez bientôt expédiée si vous voulez prendre confiance en moi.

—» Vous me paraissez si brave homme, si serviable,

que je ne veux pas vous refuser ; mais pourtant c'est à une condition.

— » Quelle est-elle cette condition ?

— » Que vous ferez mettre au bas de ce papier, *vivat !*

— » *Vivat ?* y pensez-vous ? c'est *fiat* qu'il faut dire.

— » Oh ! que non... je savons lire, peut-être. Je veux *vivat*, sans cela, le griffonnage ne servirait à rien. »

Joseph sourit, promit et emporta la requête qu'il renvoya, le moment d'après, ornée du *vivat* exigé.

Cette femme, après avoir lu *vivat* Haddick, courut au département de la guerre. M. de Haddick, reconnaissant l'écriture de l'Empereur, mais ne pouvant comprendre le sens du *vivat*, alla au palais, toujours suivi par la villageoise qui lui disait qu'elle ne le quitterait pas qu'elle n'eût reçu l'ordre nécessaire pour revoir son fils, et qu'il n'était pas aussi bon que le monsieur qui lui avait fait, sans tant de façons, donner le *vivat* de Joseph.

L'énigme étant expliquée, la villageoise se retira emportant l'ordre formel de licencier le jeune recrue.

« V'là ce que c'est que d'avoir bonne tête, disait-elle, je savais bien que c'était le *vivat* qui me rendrait Guillaume ! »

FIN DES ANECDOTES (1).

---

(1) Ces anecdotes sont authentiques; elles nous paraîtraient incroyables si des exemples touchans n'en avaient rapproché de nous la vérité. (*Note de l'Éditeur.*)

UNE MATINÉE

DE

JOSEPH SECOND,

EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

PIECE EN TROIS ACTES ET EN PROSE,

TRADUITE DE L'ALLEMAND.

Représentée sur le Théâtre de Molière à Paris, en l'an 5.

PERSONNAGES.

JOSEPH SECOND, Empereur d'Allemagne.

LE GÉNÉRAL Cronstein.

BROSCHALK, baron Moravien.

SOPHIE, *détenue dans une maison de correction.*

FERDINAND, âgé de treize ans.

CHARLES, âgé de neuf ans.

AMÉLIE, âgée de sept à huit ans.

(*Tous trois enfans du baron et de Sophie.*)

LE CONCIERGE de la maison de correction.

SA FEMME.

CAROLINE, leur fille.

TROIS PRISONNIERS.

UN MENUISIER.

SUITE DE L'EMPEREUR, consistant en officiers de sa maison, secrétaires, inspecteurs, pages, etc.

La scène est à Vienne.

Les deux premiers actes se passent dans la maison de correction. Le troisième et dernier dans le Palais impérial.

UNE MATINÉE

DE

JOSEPH SECOND,

EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

ACTE PREMIER.

Le théâtre représente une chambre meublée simplement, ayant plusieurs portes, dont une, latérale, conduit au corps-de-logis des prisonniers.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE CONCIERGE, SA FEMME, CAROLINE.

LE CONCIERGE.

Trève de discours. Je veux que cela soit ainsi.

LA FEMME.

Mais....

LE CONCIERGE, *d'un ton très-ferme.*

Point de *mais*. J'entends que les prisonniers, quels qu'ils soient, trouvent ici leur nécessaire; et, de plus, quelques douceurs.

LA FEMME.

Vous verrez qu'il faudra se ruiner; et.... pour qui! pour des malfaiteurs.

LE CONCIERGE.

Nous sommes faits pour les nourrir, et point du tout pour les juger.

LA FEMME.

Voilà de magnifiques idées! C'est dommage que je ne puisse y rien comprendre.

LE CONCIERGE.

Ma femme! ... C'est tant pis pour vous. (*A sa fille.*) Caroline! vas à la fruiterie, fais emplir deux grandes corbeilles. Tu les feras porter aux prisonniers, et tu veilleras à ce que la distribution de ces fruits soit égale. C'est un soin dont je peux te charger.

CAROLINE.

J'y cours.

LA FEMME, *l'arrêtant.*

Attends! Choisis du moins...

LE CONCIERGE.

Les plus sains.

LA FEMME.

Ceux qui commencent à se...

LE CONCIERGE.

Les plus sains, te dis-je. Obéis.

LA FEMME, *poussant Caroline.*

Va donc, puisqu'il le faut; mais en passant, dis qu'on m'apporte mon café.

(*Caroline sort.*)

SCÈNE II.

LE CONCIERGE, SA FEMME.

LE CONCIERGE.

Votre café! Osez-vous bien satisfaire ainsi votre goût dans l'instant même où vous voudriez que l'on refusât un faible soulagement à des malheureux! Femmes! ô femmes! l'humanité, la compassion doivent être votre lot.

LA FEMME.

Et la patience aussi. Je ne sais d'où viennent toutes ces belles imaginations, ces graves sentences. Assurément, vous êtes devenu fou.

LE CONCIERGE.

Je suis devenu humain, compatissant, et je me repens de ne l'avoir pas été toujours. Au reste, l'exemple du souverain m'a corrigé.

LA FEMME.

Ce magnifique exemple me coûte plus de cinquante florins par mois. Singe du maître! vous vous donnez les airs de goûter la soupe, de peser le pain des prisonniers, de.....

LE CONCIERGE, *avec impatience.*

De corriger des abus qui, jamais, n'auraient dû exister. En les tolérant, je m'étais rendu bien coupable! Mais écoutez. Puisque la pitié ne parle point à votre cœur, il faut que je vous fasse connaître votre véritable intérêt. Apprenez que de notre conduite envers les détenus, dépend notre subsistance. Vous n'ignorez pas que l'Empereur est exactement informé de tout ce qui se passe ici: rien ne lui échappe. Il écoute les

supplications des prisonniers; il reçoit leurs requêtes. C'est le motif de ses visites fréquentes et toujours inattendues.

LA FEMME.

Inattendues! Ce n'est pas ce qu'il fait de mieux. On lui faisait bien parvenir ses requêtes sans qu'il vînt les provoquer; car venir les recevoir en personne, c'est les provoquer. En les lui adressant on saurait ce qu'elles contiennent. Le mensonge, la scélératesse habitent sous ces voûtes. Ne peut-on nous calomnier?

LE CONCIERGE.

Je ne le crains pas.

LA FEMME.

C'est porter très-loin la confiance. Mais si ces gens-là s'imaginent que nous devons satisfaire à leurs fantaisies, prévenir leurs désirs!

LE CONCIERGE.

Une nourriture frugale, mais saine, mais suffisante, voilà ce qu'il m'est ordonné de leur fournir. L'Empereur est trop équitable pour en exiger davantage. Il s'est expliqué sur ce point.

LA FEMME.

Au moins si l'on était prévenu du moment de son arrivée, si ses visites avaient lieu à des époques fixes, ainsi qu'on en usait autrefois, on pourrait s'arranger.

LE CONCIERGE, *avec ironie.*

En effet, cela serait très-commode. Ces jours-là tout serait tenu dans le plus grand ordre. La soupe serait succulente, les légumes d'excellente qualité, le fruit

beau et bon, la boisson salubre; et Joseph, protecteur né de tous les malheureux, ne pourrait concilier ce qu'il aurait vu avec les plaintes énoncées; de sorte que les victimes de notre rapacité, loin d'être soulagées, auraient contr'elles le préjugé de leur situation qui, peut-être, influerait d'une manière bien triste sur leur sort. Quant à moi, je pense que l'Empereur fait bien de venir sans se faire annoncer. N'est-ce pas ainsi que vous agissez dans votre ménage? très-souvent levée avant le jour....

LA FEMME.

Quelle comparaison! n'ai-je pas des valets à surveiller?

LE CONCIERGE.

Sommes-nous donc autre chose?

LA FEMME.

Avec cette différence que....

LE CONCIERGE.

Vous avez raison, la différence est grande en effet. Le tort que l'on peut nous faire n'intéresse que nous; au lieu que pour peu que l'on retranche aux détenus une partie de leurs alimens, ou qu'on se permette d'en altérer la qualité, on leur ôte l'énergie qui leur est nécessaire pour se défendre, ou la force de supporter le châtiment commandé par la loi.

SCÈNE III.

LE CONCIERGE, SA FEMME, CAROLINE.

Elle est suivie d'un valet qui porte le déjeuné.

CAROLINE.

Maman, voici votre déjeuné.

LA FEMME, *avec humeur.*

La crême est-elle fraîche ? Hum ! il y en a trop peu.

CAROLINE.

La mesure ordinaire.

LA FEMME.

Et vous ?

CAROLINE.

Moi...

LA FEMME.

Oui, vous ?

CAROLINE.

Maman... j'ai déjeuné.

LA FEMME.

Ainsi, j'ai beau dire et beau faire, la prodigalité va son train ; bientôt le dîner suivra.

LE CONCIERGE.

Qu'est-ce donc ?

LA FEMME, *à Caroline.*

Que cela vous arrive encore !

CAROLINE.

Maman, je...

LA FEMME, *la contrefaisant.*

Je... je.. Taisez-vous.

LE CONCIERGE.

Dites donc ce qu'elle a fait.

LA FEMME.

Ce qu'elle a fait ? Cent sottises. Elle dispose de son déjeuné ; et cela, tous les jours.

LE CONCIERGE.

En faveur de qui ?

LA FEMME.

En faveur de qui ? de cette Sophie, de cette beauté langoureuse, dédaigneuse, dont les yeux chargés de pleurs ne distinguent personne ; qui, au sein de la souffrance et de l'ignominie, conserve une fierté qu'on ne peut ni supporter, ni soumettre. Oui, mon mari, oui ; c'est à cette créature que Caroline porte du café, des fruits ; c'est près d'elle qu'elle passe une partie de son temps. Cela finira, vous dis-je, cela finira. Ah ! mijaurée !

LE CONCIERGE.

Caroline a tort. Cependant...

LA FEMME, *le contrefaisant.*

Cependant... Quoi ? allez-vous prendre son parti ? Vous savez ce que la digne baronne, dont cette Sophie..

LE CONCIERGE.

Parlez-vous de cette furie qui, hier encore, promettait une récompense à nos valets, s'ils voulaient doubler le châtiment infligé à sa rivale ?

LA FEMME.

D'elle-même. Et quoique je désapprouve la durée de son ressentiment, je ne peux m'empêcher de dire, qu'à sa place... peut-être... en ferais-je autant. Il est si outrageant pour une brave femme qui aime bien son

mari, de l'avoir vu traîner à ses côtés, et en public, une créature effrontée qui, usurpant son nom, ses titres, montrait partout son minois comme si.... Fi donc, fi donc, fi donc! Quand je pense à cela.... Oh! oui, je ferais comme la baronne.

CAROLINE.

Mon père...

LE CONCIERGE, *bas à Caroline.*

Tais-toi, sa bile est échauffée. Mon enfant, sois toujours compatissante et sensible : ne t'informe jamais des crimes du coupable, ne vois que ses besoins, son malheur. Cependant évite toute familiarité avec ces filles hardies que la loi met en notre garde. Il est rare que leur repentir soit plus durable que le châtiment.

CAROLINE, *bas à son père.*

Mon père, que cette femme est à plaindre. Savez-vous si l'Empereur viendra bientôt?

LE CONCIERGE, *bas à Caroline.*

Non.

CAROLINE, *bas à son père.*

Il est si bon, si juste! Ah! s'il venait...

LE CONCIERGE, *bas à Caroline.*

Cet éloge est mérité; mais l'Empereur ne ferait rien pour Sophie. La loi a prononcé. Mon enfant, la prérogative des souverains est le pouvoir suprême; mais .....

LA FEMME *qui, en prenant son café, a donné diverses marques d'impatience.*

Cessera-t-on bientôt ce babil inutile? *(à Caroline.)* Je vous défends de faire un seul pas sans ma permission.

LE CONCIERGE.

Caroline obéira. Mais aussi, à mon tour, j'exige qu'à chaque repas, vous envoyiez quelque chose de notre table à cette infortunée. Six années passées dans les fers, et, pour alimens uniques, du pain et de l'eau !

C'en est trop, je ne peux plus supporter cela. Tant de douceur, tant de patience dans l'horrible traitement qu'elle endure, lui ont bien mérité cette légère distinction. Nous lui refusons une consolation ; hé bien ! tâchons de l'en dédommager d'autre manière.

LA FEMME, *avec humeur.*

Que de balivernes ! Au reste, c'est votre affaire. Je sors.

CAROLINE.

Vous accompagnerai-je, maman ?

LA FEMME.

Non, mademoiselle, non. Restez ici ; veillez à ce qui s'y passe, et travaillez. Vous m'entendez, je crois ? (*Elle sort.*)

SCÈNE IV.

LE CONCIERGE, CAROLINE.

CAROLINE.

(*A part.*) Je respire. (*Haut.*) Mon père, on me défend de voir Sophie... Hélas ! l'infortunée succombera bientôt à l'horreur de son sort !

LE CONCIERGE.

Mon enfant, calme-toi et m'écoute. Je ne dois point t'encourager à la désobéissance. Ta mère a raison de t'interdire une communication de ce genre. Cependant,

comme j'ai remarqué que cette femme ne prend aucune part aux discours licencieux de ses compagnes, j'ai résolu d'adoucir sa misère. Je le ferai monter ici tous les jours. Nous choisirons les momens où ta mère a coutume de s'absenter.

CAROLINE.

Que de bontés !

LE CONCIERGE.

L'inhumanité de cette baronne m'a révolté.

CAROLINE.

(*A part.*) Que serait-ce donc s'il savait... (*Haut.*) Mon père ! encore une grâce et votre fille sera heureuse, tout-à-fait heureuse.

LE CONCIERGE.

Que désires-tu ?

CAROLINE.

Je désire... que Sophie soit admise en la présence de l'Empereur, la première fois qu'il viendra visiter cette maison. Mon père, ce n'est point pour une femme coupable que je sollicite cette faveur. L'innocence de Sophie est aussi réelle qu'il est vrai que vous m'êtes cher. Comment votre Caroline, dont vous avez fait soigner l'éducation, pourrait-elle ne pas chérir un père tel que vous ? Un père dont l'humanité, la bienfaisance, qualités si rares dans un état... Oh ! pardon ! je sollicite à genoux votre indulgence.

LE CONCIERGE, *la relevant, dit avec émotion.*

L'intention aurait pu seule m'offenser et je rends justice à la tienne. Sais-tu ce qui me retient ici ? C'est la volonté de remplir des devoirs (*à part*) trop long-temps

négligés ou méconnus. Quelle leçon me donne cette enfant ! (*Haut.*) Ma Caroline doit se rappeler ce que je lui ai dit : les visites de l'Empereur n'ont pour but que d'inspecter cette maison, et d'interroger les prisonniers sur le sort desquels la loi n'a pas encore prononcé. Sophie n'est pas de ce nombre.

CAROLINE, *vivement.*

N'importe, mon père, n'importe. Quand l'Empereur saura... Obtenez seulement qu'elle soit entendue : lorsqu'elle fut condamnée ce prince n'était pas à Vienne.

LE CONCIERGE.

La justice...

CAROLINE.

Ne l'a-t-on jamais égarée, surprise, séduite? Elle est rendue par des hommes. Si vous aimez votre fille, ne la refusez pas. (*Elle embrasse son père.*)

LE CONCIERGE.

Flatteuse ! Je veux bien essayer de te satisfaire. Mais quelle certitude as-tu que cette femme soit innocente? Ton inexpérience n'a-elle pu t'abuser ? La sensibilité, cette qualité si précieuse, est quelquefois la cause de beaucoup d'erreurs : les méchans en prennent avantage et nous associent, pour ainsi dire, à leurs forfaits.

CAROLINE.

Des forfaits ! Ah ! qu'ils sont loin du cœur de Sophie.

LE CONCIERGE.

Enthousiaste ! réfléchis sur les conséquences de ta demande. Je t'avertis qu'il est difficile d'en imposer à

un souverain aussi éclairé que le nôtre. Tu veux alléger les maux de Sophie... Jeune imprudente! Tremble de les accroître si le mensonge....

CAROLINE.

Répondez-moi de la justice de l'Empereur : je réponds de l'innocence de Sophie.

LE CONCIERGE.

Tu le veux?

CAROLINE.

C'est tout mon désir.

LE CONCIERGE.

Je consens à le remplir, si cela m'est possible. Je vais commencer par t'envoyer ta protégée; mais il ne faut pas la garder long-temps. Ta mère peut revenir plutôt que nous ne le pensons.

CAROLINE.

Que vous m'êtes cher!

(Le concierge sort.)

SCÈNE V.

SOPHIE, CAROLINE. *Sophie est amenée par deux guichetiers. Elle est enchaînée, et paraît dans le plus grand accablement. Son vêtement est de couleur brune; elle a les cheveux épars.*

CAROLINE, *courant au devant d'elle.*

O mon amie! mon intéressante amie! venez. *(Les conducteurs la placent sur un siége et se retirent.)*

SOPHIE.

Où vient-on de me conduire? Ce jour me blesse; il

ajoute à mes maux. Ne pourrait-on me rendre à mon obscurité ?

CAROLINE.

Chère Sophie ! je n'ose, en ce moment, vous appeler d'un autre nom. Vous êtes avec votre amie, votre Caroline.

SOPHIE.

Pardon, ô mon amie, ma bienfaitrice ! mes yeux éblouis n'avaient pu vous distinguer. Mais dites-moi où je suis, et pourquoi on m'offre la vue du soleil dont je suis privée depuis si long-temps. Est-ce pour varier mes tourmens en me forçant à de nouveaux regrets ?

CAROLINE.

Ne croyez pas cela ; ne le croyez jamais. J'ai obtenu de mon père... obtenu... Que dis-je? sa bonté m'a prévenue. Que votre âme s'ouvre à l'espoir d'un avenir moins malheureux.

SOPHIE.

A l'espoir? Depuis long-temps je n'en ai plus.

CAROLINE.

Il doit renaître, si vous suivez les conseils de l'amitié.

SOPHIE.

La vôtre est ingénieuse; mais rien ne peut changer mon sort.

CAROLINE.

Espérons.

SOPHIE.

Cela est impossible.

CAROLINE.

Veuillez m'entendre. La première fois que l'Empe-

reur viendra dans cette maison, nous tomberons toutes deux à ses genoux et....

SOPHIE.

Quel projet! Non, Caroline; non, je ne pourrais soutenir sa vue. Jouet infortuné de la scélératesse et de la perfidie... Je dois périr ignorée.

CAROLINE.

J'avais cru que l'innocence inspirait plus de fermeté.

SOPHIE, *sans l'entendre*.

Vil séducteur! Rivale implacable! digne en effet du nom que je devrais abhorrer, c'est maintenant qu'il faut venir contempler votre victime. Accourez, venez vous rassasier des tourmens qu'elle endure. Ce spectacle accroîtra votre félicité. Vous m'avez enlevé mes enfans. Que sont-ils devenus? O Broschalk, Broschalk! que tu es coupable! Mais pourquoi ces plaintes et qui puis-je inculper quand, volontairement, j'ai sacrifié ces trois innocentes créatures à la sûreté de leur père? Quand, pour le sauver de l'échafaud, j'ai attiré sur moi seule l'iniquité qui le couvrait? Je ne m'en repens point; mais avant de souscrire à cet arrêt, n'aurais-je pas dû assurer un sort à mes enfans?... Le pouvais-je? le glaive était levé. Un mot, un seul mot et Broschalk périssait, et ces enfans, nés d'un hymen que repousse la loi, auraient vu ajouter à la honte de leur naissance, la flétrissure du préjugé... Souvenir déchirant!

CAROLINE.

Que ne puis-je le bannir, cet affreux souvenir!

SOPHIE, *toujours livrée à ses idées*.

Hé bien, je suis parvenue à sauver cette tête si

chère et pourtant si coupable. Au même instant on m'a traînée, on m'a reléguée dans cet affreux repaire. J'y ai souffert... et n'ai pu y mourir.

CAROLINE.

Chère infortunée! Au nom du ciel protecteur de l'opprimé, calmez-vous. Dès maintenant, ne craignez plus d'endurer le châtiment... Mon père m'a promis de vous faire venir ici tous les jours. Le souverain ne peut tarder à s'y rendre, vous lui ouvrirez votre cœur.

SOPHIE.

Jamais; je vous l'ai dit.

CAROLINE.

Vous ne rendrez pas inutiles les soins de l'amitié.

SOPHIE.

Je les adore, mais ils sont superflus. La justice, la bienfaisance de l'Empereur sont des vertus dont l'effet ne peut plus m'atteindre. Les habitans du ciel, réunis aux puissances terrestres, pourraient-ils empêcher que je n'aie été la victime du crime d'autrui?

CAROLINE.

On peut du moins empêcher que vous ne continuiez de l'être.

SOPHIE.

Puisque j'ai embrassé la honte d'un crime présumé, puisque j'ai pu supporter la flétrissure de l'opprobre, je ne révélerai pas inutilement le secret que vos instances m'ont arraché. Je l'avoue, trop sensible ou trop fier, mon cœur n'a pu résister aux preuves touchantes

de votre compassion. Il m'a semblé juste de vous tirer d'erreur à mon sujet, afin d'empêcher qu'on ne vous reprochât un jour d'avoir eu pour une criminelle un sentiment plus vif que celui de la pitié. O ma jeune amie ! d'après mes aveux, avez-vous pu penser qu'ayant, par un mensonge qui imprima la honte sur mon front, une tache ineffaçable sur mes mœurs, conservé l'existence de celui dont je m'étais crue l'épouse, du père de mes enfans, je voulusse rendre ce malheureux au glaive suspendu sur sa tête ?

CAROLINE.

Si notre Empereur n'était que juste, peut-être aurais-je le courage de vous dire : Femme étonnante! *consomme ton noble sacrifice*. Mais, Sophie, la clémence de notre souverain est si connue, et les motifs qui exigent que, surmontant votre répugnance, vous rompiez ce funeste silence, sont si importans que je dois insister.

SOPHIE.

Ces motifs me sont inconnus ; le danger ne l'est pas.

CAROLINE.

Souffrez que j'interroge votre cœur. Vous êtes mère... Remplissez les devoirs que ce titre sacré vous impose.

SOPHIE.

En me dévouant, j'ai cru les remplir tous.

CAROLINE.

Et vous étiez livrée au prestige de l'erreur ; noble erreur dont je respecte la source, tout en gémissant sur l'effet. Maintenant, écoutez-moi. L'objet de ce dévouement fut la sûreté de votre époux. Ce but est at-

teint. Il n'a point reparu; il est probable que son séjour, dans un climat étranger, le dérobe à la rigueur de la loi. Vos enfans... sont-ils en âge de se passer de vos soins? La petite Amélie...

SOPHIE.

Nuit et jour elle occupe bien douloureusement ma pensée.

CAROLINE.

Ne rejetez donc pas le seul moyen que puisse vous suggérer l'amitié. Jamais, non, jamais l'Empereur ne pourra refuser de vous laisser connaître ce que sont devenus vos enfans.

SOPHIE.

Ah! si j'osais me livrer à cet espoir attrayant, vous me verriez implorer, près de vous, le secours que vous m'offrez avec une si rare bienveillance; mais...

CAROLINE, *apercevant un geôlier.*

Déjà ma mère est revenue! (*A Sophie.*) Il faut nous séparer. J'espère que ce ne sera pas pour long-temps.

SOPHIE.

Obéissons.

(On la reconduit.)

SCÈNE VI.

LE CONCIERGE, CAROLINE.

LE CONCIERGE, *vivement.*

Tes vœux sont exaucés; l'Empereur vient ici.

CAROLINE.

Quoi? sitôt! Mon père! souvenez-vous. .

LE CONCIERGE.

Caroline, j'ai tout entendu. Actuellement aussi ardent que toi... Mais cours l'avertir, la préparer ; change vite d'ajustemens et reviens. Moi, je vais attendre le souverain.

CAROLINE, *après un coup-d'œil rapidement jeté sur sa parure.*

Ces vêtemens sont propres, ils conviennent à votre fille. Un soin plus important va m'occuper.

Fin du premier acte.

ACTE SECOND.

SCÈNE PREMIÈRE.

L'EMPEREUR, LE GÉNÉRAL DE CRONSTEIN, OFFICIERS, INSPECTEURS ET SECRÉTAIRES DE L'EMPEREUR, LE CONCIERGE, CAROLINE, GARDES.

L'EMPEREUR, *voyant les portes remplies de gardes.*

Pourquoi cet appareil?

UN OFFICIER.

C'est pour la sûreté de la personne de votre majesté.

L'EMPEREUR.

Le motif est obligeant; la précaution est superflue. *(Au concierge.)* Le nombre des personnes détenues en cette maison, avant jugement, est-il considérable?

LE CONCIERGE.

Non, Sire. Conformément aux ordres de votre majesté, les interrogatoires sont plus fréquens.

L'EMPEREUR.

Tel est en effet l'esprit de la loi... Si l'intérêt général de la société, si sa sûreté forcent à punir ceux qui en troublent l'harmonie, il faut au moins éviter de les faire languir. Concierge, je suis satisfait de votre conduite. Tout, dans cette maison, annonce l'ordre, la propreté.

UN INSPECTEUR.

Sire, c'est une justice qu'il faut rendre à cet homme,

Il ne craint pas l'inspection fréquente. Jamais de plaintes contre lui.

L'EMPEREUR, *apercevant Caroline qui tient un bouquet.*

Voilà une aimable fille. Que veut-elle?

CAROLINE, *s'inclinant et d'une voix émue.*

Offrir... à votre majesté... ces fleurs.

L'EMPEREUR.

Je les reçois, donnez. *(Avec réflexion.)* Ce bouquet est joli et... singulier. Le choix des fleurs, leur couleur, celle du ruban qui les rassemble... Ah! je devine l'intention.

CAROLINE.

Innocence et justice.

L'EMPEREUR.

Puisse ma présence encourager l'une et faire régner l'autre!

CAROLINE.

Ah Sire!...

L'EMPEREUR.

Parlez, aimable fille; parlez avec assurance. Vous semblez émue... Calmez-vous. Je vais passer aux prisonniers. Je vous reverrai.

L'OFFICIER-INSPECTEUR.

Si votre majesté permettait que les détenus fussent amenés ici, elle les interrogerait sans s'exposer à respirer un air peu sain, quelles que soient les précautions que l'on prend à cet égard.

L'EMPEREUR.

Hé bien, qu'on les amène, mais sans être enchaî-

nés (1). On peut les contenir et m'épargner la douleur de voir des hommes... mes semblables ! garrottés comme de vils animaux. (*Il aperçoit Caroline qui, dans ce moment, fait un geste admiratif*). A qui appartient cette jeune personne ?

LE CONCIERGE.

Sire, c'est ma fille.

L'EMPEREUR.

Vous êtes un heureux père.

LE CONCIERGE.

Oh ! cela est bien vrai, car la bonté de son cœur est fort au-dessus des agrémens de sa figure. (*Caroline s'éloigne*).

LE GÉNÉRAL, *la suivant des yeux.*

Sire, un bataillon ennemi, composé de pareils objets, serait bien redoutable.

L'EMPEREUR, *souriant.*

Ce serait la première fois *qu'on vous aurait vu rendre les armes.*

SCÈNE II.

LES PERSONNAGES PRÉCÉDENS (*à l'exception de Caroline*), Ier PRISONNIER, L'INSPECTEUR *annonçant* EBRARD SCHARF.

L'EMPEREUR.

Il est bien jeune ! Quelle est la cause de sa détention ?

---

(1) L'usage des chaînes a duré, en Allemagne, jusqu'au règne de Joseph II. C'est à ce prince que les malheureux détenus, autres que ceux condamnés à la chaîne, ont dû cet adoucissement de peine

L'INSPECTEUR.

Vols, fausses signatures, assassinats.

L'EMPEREUR.

Si jeune ! *(Au prisonnier.)* Auriez-vous quelque chose à dire qui pût atténuer cette repoussante inculpation ?

ÉBRARD SCHARF.

Non, Sire. Je ne pourrais alléguer qu'une éducation négligée, l'attrait des plaisirs, l'habitude de l'oisiveté : c'est à l'indulgence coupable d'une mère trop inattentive que je dois ma perte.

L'EMPEREUR.

(Bas au général.) Cet aveu m'intéresse. *(A l'inspecteur.)* Les crimes sont-ils avérés ?

L'INSPECTEUR.

Les preuves seront mises sous les yeux de votre majesté. Cette famille s'est identifiée avec le crime. Ce jeune homme est neveu de l'entrepreneur des travaux publics de Moravie, qui s'appropria les fonds destinés à la solde des ouvriers.

L'EMPEREUR.

Qu'on emmène cet homme. *(Le prisonnier sort accompagné d'un garde.)* Combien il est cruel de périr ainsi à la fleur de ses ans ! Cronstein, c'est bien en ce moment que je m'applaudis d'avoir conçu le projet d'une éducation publique qui, je me livre à cet augure heureux, me procurera l'estimable avantage d'avoir moins à punir et plus souvent à récompenser !

SCÈNE III.

LES PERSONNAGES PRECÉDENS, LE PRISONNIER.

L'EMPEREUR.

Quel est cet homme ? Que son regard est sombre !

L'INSPECTEUR.

Il se nomme Henri Schildt.

L'EMPEREUR.

De quoi l'accuse-t-on ?

SCHILDT.

D'avoir essayé d'éclairer les hommes sur leurs droits et sur leurs devoirs.

L'INSPECTEUR.

Éclairer les hommes ? Oui , à sa manière. C'est-à-dire d'avoir propagé les principes d'une liberté qui tend évidemment à soulever le peuple contre l'autorité.

SCHILDT.

Contre l'autorité ? Ceci est une imposture. Je la respecte , cette autorité , et ce n'est que contre les abus que j'ai élevé la voix. Il en a existé , peut-être en existe-t-il encore , que je n'ai pu supporter. A qui donc sera-t-il réservé de les faire connaître, s'il est défendu au gens instruits de porter le flambeau dans l'antre de Trophonius ?

Sire , il y a plus de deux années que je suis détenu dans cette maison. J'ai su que votre majesté y est venue plusieurs fois et cependant.... il ne m'a pas été

permis de paraître devant elle. Je dois donc saisir ce moment, l'unique sans doute, qui m'aura été accordé pour vous féliciter des réformes commencées. Vous êtes digne d'entendre la vérité. Qu'on la laisse approcher de votre trône, qu'on la laisse circuler partout; les bons rois n'ont rien à craindre d'elle.

L'EMPEREUR.

Quel usage feriez-vous de celle qui vous serait rendue ?

SCHILDT.

Le même que par le passé. Je me vengerais de ma longue détention en publiant les motifs qui l'ont occasionnée; je publierais aussi l'acte de justice qui, brisant mes fers, m'aurait rendu à la société; mais si l'on craint ma plume, je dis ainsi que le philosophe grec : *Qu'on me remène aux carrières.*

L'EMPEREUR.

Si dans vos écrits vous n'avez attaqué que les abus, j'ai un moyen certain de vous réduire au silence.

SCHILDT.

Je doute de son infaillibilité.

L'EMPEREUR.

C'est de corriger ces mêmes abus dès qu'ils seront venus à ma connaissance ; c'est de vous permettre de les attaquer, de les poursuivre partout où ils tenteraient de se réfugier.. Mais souvenez-vous que cette liberté ne doit pas dégénérer en licence. Cette dernière serait sévèrement punie. Vous êtes libre.

(Schildt sort.)

SCÈNE IV.

LES PERSONNAGES PRÉCÉDENS, IIIe PRISONNIER, CAROLINE, GARDES.

L'INSPECTEUR.

Guillaume Herman, laboureur.

L'EMPEREUR.

Qu'a-t-il fait ? Rarement ces hommes utiles se rendent coupables de grands délits. Le travail assidu et paisible qu'exige la culture de la terre, en écartant de chez eux l'oisiveté, les sauve d'une infinité de vices. (*A Guillaume.*) Parlez, bonhomme.

GUILLAUME.

Un guet-apens, assassinat réfléchi, voilà ce qui me fait paraître devant votre majesté.

L'EMPEREUR.

Un assassinat ! Vous ?

GUILLAUME.

Oui, Sire. Voici le fait. Il y a quelque temps que l'on amena, de bien loin, un très-beau cerf pour l'amusement de votre majesté.

L'EMPEREUR.

Mon amusement ! Depuis long-temps j'ai renoncé au plaisir de la chasse... Poursuivez.

GUILLAUME.

Cette maligne bête s'est échappée du parc. Elle est venue ravager ma chétive possession : champ verger, tout a été détruit par elle. Je me suis plaint, on m'a répondu par des menaces. On m'a dit que ce cerf était sacré. Sacré ! me suis-je écrié avec

amertume. Ma subsistance, celle de ma famille, qui dépendent de ma récolte, ne le sont-elles pas également? Bref, on n'a pas voulu m'entendre. Le cerf a continué ses dégâts; je m'y attendais. J'ai pris un fusil, je l'ai armé, j'ai tiré et je l'ai tué. Le coup avait été entendu par les rôdeurs, toujours à l'affût des amendes. Ils accourent. Ils m'entourent, me chargent de liens et me jettent dans cette prison. M'étant souvenu que vous aviez permis que les paysans défendissent leurs propriétés contre les animaux qui les gâtent, et sachant bien qu'un jour viendrait où vous entendriez parler de cette affaire, je suis resté calme. J'ai attendu, sans crainte, le moment de paraître devant un souverain qui fait régner la loi.

L'EMPEREUR.

Honnête vieillard, supprimez la louange.

GUILLAUME.

Qui la mérite, doit la permettre.

L'EMPEREUR, *à l'inspecteur.*

Le récit de cet homme est-il exact?

L'INSPECTEUR.

Oui, Sire. Cependant j'ai une observation à soumettre.

L'EMPEREUR.

Parlez.

L'INSPECTEUR.

Ce que votre majesté va ordonner servira d'exemple. Dès avant le délit de cet homme, les habitans des cantons voisins, sous prétexte de défendre leur terrain, se sont permis de pénétrer dans les parcs, dans les garennes; ils faisaient lever le gibier et le détruisaient. La

détention de Guillaume a répandu, parmi eux, une terreur salutaire; son châtiment...

L'EMPEREUR, *à l'inspecteur.*

C'est assez.

L'INSPECTEUR.

Qu'ordonne votre majesté?

L'EMPEREUR.

J'ordonne que le dégât, commis par le cerf, soit estimé et payé selon sa valeur. Je veux que, désormais, les parcs soient fermés. Toute contravention à cet ordre sera punie. (*Au général.*) L'agrément de la chasse aurait-il dû l'emporter, ou seulement être mis en balance avec la sûreté des possessions d'un citoyen? (*A Guillaume.*) Honnête Guillaume, vous êtes libre; je vous sais gré d'avoir eu confiance en mon équité.

GUILLAUME.

O mon souverain! Que d'humanité! Quelle sera votre récompense sur terre?

CAROLINE, *à demi-voix.*

Le spectacle du bonheur qu'il procure.

L'EMPEREUR.

Fille sensible! (*A Caroline.*) N'avez-vous maintenant rien à me demander?

LE CONCIERGE ET SA FILLE, *s'inclinant profondément.*

Sire...

L'EMPEREUR.

Je parle à cet enfant. Que désirez-vous?

CAROLINE.

Que la plus infortunée, la plus innocente des femmes soit admise en présence de votre majesté.

L'EMPEREUR.

Qu'on la fasse venir.

SCÈNE V.

LES PERSONNAGES PRÉCÉDENS, *à l'exception de Guillaume.* CAROLINE, SOPHIE, *soutenue par Caroline.*

SOPHIE, *un genou en terre, mais appuyée sur Caroline.*

(A part.) Ciel! accorde-moi la force de m'expliquer, *(Haut.)* C'est aux pieds de votre majesté que j'implore compassion et justice.

L'EMPEREUR *lui faisant signe de se relever.*

Vous obtiendrez l'une et l'autre, ainsi que des secours, si vous en méritez. Expliquez-vous.

SOPHIE, *avec timidité.*

J'aurais un secret à révéler à votre majesté.

L'EMPEREUR.

Qu'on s'éloigne. *(Toute la suite se retire dans l'enfoncement.)* Général, restez. *(Au concierge et à Caroline.)* Restez aussi.

SCÈNE VI.

L'EMPEREUR, LE GÉNÉRAL, SOPHIE, CAROLINE ET LE CONCIERGE.

L'EMPEREUR.

Vous pouvez parler.

SOPHIE.

Née dans la Hongrie, de parens nobles et vertueux

que je perdis dès l'enfance, je vivais tranquille lorsqu'un jeune homme m'offrit son cœur et sa main. Le vœu de ma famille et l'inclination qu'il sut m'inspirer déterminèrent mon choix. Trois enfans furent le fruit de cette union que je croyais devoir assurer mon bonheur. Mon époux ayant désiré de s'établir à Vienne, je vendis mes biens et l'y accompagnai. A peine fûmes-nous arrivés que l'on arracha de mes bras cet époux que j'adorais... que j'aime encore. Désolée, je cours sur ses pas, je m'informe de la cause de cette violence. J'apprends qu'une Moravienne se dit son épouse, que ses droits sont réels, puisqu'ils sont antérieurs aux miens, qu'elle est venue les réclamer, ou plutôt signaler sa vengeance, en invoquant contre lui la peine décernée par la loi contre les bigames. Elle demandait sa tête...

Frappée de mon malheur, mais plus encore du danger de ce parjure, je me livre, en aveugle, à l'unique moyen de conserver ses jours. Hélas! c'était le père de mes enfans. Je me fais conduire au tribunal, et là, en présence de ma rivale, je feins d'être du nombre de ces créatures aussi viles que cupides et hardies, que l'appât de l'or séduit. J'avoue les droits de cette rivale, je dis les avoir connus, les avoir usurpés pour donner un nom, un rang aux enfans de l'adultère. Mes pleurs coulaient et ne parurent à mes juges que l'expression d'une honte tardive et méritée. Mes aveux furent reçus. Mon époux fut rendu à sa Moravienne. Elle connaissait mon innocence; mais la cruelle..... *(Les pleurs empêchent Sophie de continuer.)*

L'EMPEREUR.

Se peut-il? Poursuivez.

SOPHIE.

Courbée sous le poids énorme de la honte, n'ayant pour consolation unique que d'avoir dérobé mes enfans à la flétrissure que le supplice de leur père aurait fait rejaillir sur eux, je revins mêler mes pleurs à leurs caresses touchantes. Tout à coup ma porte s'ouvre; on me lit un ordre que le saisissement m'empêche d'entendre, et l'on me traîne dans ce séjour... J'y languis depuis six années.

L'EMPEREUR, *au concierge*.

Avez-vous connaissance de ce fait ?

LE CONCIERGE.

Voici son écrou. Il porte seulement la déclaration qu'elle a faite, son nom, ou celui qu'elle s'est donné. (*Il lit.*) Sophie Müller, bailliage d'Hannaw, Basse-Saxe, naissance obscure.

SOPHIE.

J'ai dû ce ménagement à ma famille. De quel droit l'aurais-je entachée par l'avilissement volontaire auquel je venais de me dévouer ?

L'EMPEREUR, *au général*.

Que j'admire cette magnanimité ! (*A Sophie.*) Votre nom ?

SOPHIE.

Sophie de Barkerode.

LE GÉNÉRAL.

Barkerode ! Le plus cher de mes amis portait ce nom. Il eut un fils.

SOPHIE.

Conrard de Barkerode était mon frère. Lieutenant au régiment de Walstein, il eut la même destinée que mon père. Tous deux périrent au siége d'Égra.

LE GÉNÉRAL.

Votre père, cet homme respectable dirigea mes premières armes.

SOPHIE.

Vous voyez sa fille... sa fille bien infortunée !

LE GÉNÉRAL.

Reste précieux de l'ami le plus vénéré, en quel état vous trouvé-je ? *(A l'Empereur.)* Que votre majesté daigne me pardonner l'attendrissement... Qu'ai-je dit, pardonner ? Ah ! je vois avec transport que mon souverain le partage. Sire, permettez-vous que cette noble victime soit désormais sous ma garde ?

L'EMPEREUR.

C'était ma pensée ; vous m'avez prévenu, je vous en sais gré. *(A Sophie.)* Vous n'habiterez plus cette maison et... vous serez vengée.

SOPHIE.

Vengée ! hélas ! et de qui ? Ah ! Sire, daignez vous rappeler que j'ai désiré vous parler en secret. Ce n'est point à un juge que je me suis confiée, c'est au souverain, c'est à l'ami de l'humanité.

L'EMPEREUR.

Et surtout à l'ennemi du vice.

SOPHIE.

Un seul vœu s'échappe de mon cœur. C'est qu'il me

soit permis de revoir mes enfans, de les presser quelquefois contre ce cœur maternel.

L'EMPEREUR.

S'ils existent, s'ils sont dans mes États, vous les verrez. Que ne puis-je rendre un père à ces jeunes orphelins! Mais vous, quelles sont vos vues pour l'avenir?

SOPHIE.

D'ensevelir mes malheurs dans une obscurité profonde. Si ma fatale aventure et ses suites affreuses ne m'interdisaient pas l'espoir d'être reçue dans un monastère, je serais...

LE GÉNÉRAL.

Jamais, jamais, je ne consentirai à cette réclusion. Fille et sœur de mes amis, vous me tiendrez lieu d'eux. Chez moi, près de moi, vous trouverez un asile convenable. Vous éleverez vos enfans que j'adopte. J'en fais ici le serment.

SOPHIE.

Mortel généreux! Oui, devenez le protecteur de mes enfans. Le sang de vos amis coule aussi dans leurs veines. Quant à moi, le flambeau de la vie ne peut, désormais, jeter qu'une faible lueur que le plus léger souffle éteindra bientôt.

L'EMPEREUR.

Qu'est devenu l'auteur de tant de maux?

SOPHIE, *avec empressement.*

L'imprudent a cessé d'exister.

L'EMPEREUR, *au concierge.*

N'a-t-il pas tenté d'adoucir le sort de sa victime?

LE CONCIERGE.

Une dame est venue...

SOPHIE.

Ah ! sûrement de sa part. Heureuse Sophie ! L'objet que ton cœur chérit encore ne s'est pas du moins dégradé jusqu'à l'oubli.

LE CONCIERGE.

Celle qui est venue...

L'EMPEREUR, *au concierge.*

Hé bien ?

LE CONCIERGE.

Je craignais de parler. Cette dame... c'est l'implacable baronne. *(A Sophie.)* Elle demandait qu'on doublât vos tourmens.

SOPHIE.

(A part.) Combien je suis déçue ! *(Haut.)* Cruelle ! cruelle ennemie ! Ah ! sans doute que l'éloignement de celui qui nous fut si cher à toutes deux l'aura de nouveau courroucée.

LE CONCIERGE.

Madame, votre époux est dans cette ville.

SOPHIE, *à part.*

Hélas ! qu'ai-je fait ? *(Haut.)* Peut-être...

LE CONCIERGE.

J'en suis certain. La baronne, elle-même, me l'a dit. Elle publie aussi que la plus aimable intelligence règne entr'eux, que...

SOPHIE.

Ingrat Broschalk !

L'EMPEREUR.

Broschalk! ce nom m'est connu.

SOPHIE, *à Caroline.*

Tout ce que j'ai souffert cède à ce coup imprévu.
Pour moi, c'est celui de la mort.

CAROLINE, *la soutenant, dit du ton du reproche.*

Ah! mon père... fallait-il...

L'EMPEREUR.

Qu'on entre! qu'on la secoure! *(A part.)* Scélérat! tu seras rendu à l'échafaud! *(Haut.)* Qu'on arrête ce monstre d'ingratitude. Que, dans l'instant, on l'amène ici avec sa digne compagne, et que tous deux y attendent mes ordres. *(Il s'approche de Sophie et lui fait respirer des sels.)*

PLUSIEURS VOIX.

Vous-même, Sire!

L'EMPEREUR.

M'auriez-vous cru moins sensible que vous? *(A Sophie qui reprend ses sens.)* Sophie, rappelez votre courage; vous en aurez besoin pour soutenir la vue de vos enfans. *(A sa suite.)* Que l'on cherche une voiture.

LE GÉNÉRAL.

La mienne m'a suivi. Je suis trop fier du dépôt que daigne me confier votre majesté pour le perdre de vue un seul instant.

L'EMPEREUR.

Consolez-la et la préparez à me revoir. Dans quelques heures je vous ferai avertir.

SOPHIE, *s'inclinant, et montrant Caroline.*

Sire, voilà ma bienfaitrice.

L'EMPEREUR.

Qui? cette aimable fille?

SOPHIE.

Sans ses soins généreux je n'existerais plus. Sans ses conseils je n'aurais osé paraître devant mon Empereur.

L'EMPEREUR, *souriant et se tournant vers Caroline.*

L'intention du bouquet est donc enfin expliquée?

CAROLINE.

Oui, Sire; candeur et justice.

L'EMPEREUR.

Et récompense. *(Au général.)* Emmenez votre pupille.

CAROLINE.

Qu'il me soit permis de la suivre. Elle est si faible!

L'EMPEREUR.

J'y consens. *(Sophie, le général et Caroline sortent.)* Providence, arbitre de nos destins! je te rends grâces. Daigne me conduire souvent près des malheureux, et surtout au secours de l'innocence opprimée.

Fin du second acte.

ACTE TROISIÈME.

Le théâtre doit représenter la salle d'audience du palais impérial. A l'un des côtés, sur le devant de la scène, est un bureau sur lequel sont des papiers.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE GÉNÉRAL, SOPHIE, *richement vêtue*, CAROLINE.

SOPHIE.

Oui, monsieur le comte, tant d'éclat loin d'accroître mon courage me l'ôte presqu'entièrement. Je sais qu'il ne m'appartient pas de blâmer ce qu'ordonne mon souverain; mais pourquoi veut-il exposer la tremblante Sophie aux yeux d'une foule curieuse et oisive, dont les regards avides, pénétrans, rendront ma douleur encore plus amère?

LE GÉNÉRAL.

Avez-vous déjà oublié que cette justification publique peut seule effacer la tache imprimée sur vous et vos enfans?

SOPHIE.

Mes enfans!.. Ils ne me sont pas encore rendus. Peut-être...

LE GÉNÉRAL.

Le doute est une offense. Tous trois, je vous l'ai dit, sont en cette ville.

CAROLINE.

Toujours des craintes, toujours des larmes?

SOPHIE.

Je suis mère... Long-temps j'ai dû me croire épouse... Tant de frayeurs m'agitent!

LE GÉNÉRAL.

Dans ce palais, sous les yeux de Joseph, qu'avez-vous donc à redouter?

SOPHIE.

Sa justice.

LE GÉNÉRAL.

Que dites-vous ?

SOPHIE, *d'un ton de reproche.*

Pouvez-vous encore me le demander ? Le malheureux baron...

LE GÉNÉRAL.

Sera jugé.

SOPHIE.

Cet arrêt... sera celui de ma mort. A quoi m'auront servi de si longues souffrances ?

CAROLINE.

A procurer à vos enfans un nom dont ils n'auront jamais à rougir.

LE GÉNÉRAL.

J'ose m'en flatter. Sophie, calmez-vous et m'écoutez. Avant de remettre vos enfans en vos bras, l'Empereur veut vous revoir. Prenez garde qu'un excès de sensibilité, pour le plus coupable des hommes, n'altère dans ce prince une bienveillance que vous devez chérir et cultiver pour ces objets si intéressans.

SOPHIE.

Seront-ils moins infortunés, si le sang de leur père... O mon Dieu ! détourne cet effroyable malheur !

CAROLINE.

Ne vous livrez point à de vaines terreurs.

LE GÉNÉRAL.

Aimable Caroline, ce jour est celui de votre triomphe.

CAROLINE.

Ma joie serait au comble sans les craintes de mon amie et sans la douleur de me séparer d'elle.

LE GÉNÉRAL.

Je sais qu'il dépendra de vous de ne point en être séparée.

CAROLINE.

De moi, monsieur le comte ? Ah ! ce sera remplir mon vœu le plus cher ; mais j'ai des parens et leur consentement est nécessaire.

LE GÉNÉRAL.

L'honnêteté de votre âme a fait prévoir cette objection ; ainsi, soyez tranquille. L'Empereur, chez qui vous allez passer toutes deux, vous fera connaître plus amplement sa volonté. Il n'a point oublié le bouquet.

CAROLINE.

Je l'avoue, c'était un artifice innocent que j'avais imaginé pour fixer l'attention du souverain, afin de parvenir à l'intéresser en faveur de Sophie. Le succès a passé mon espoir. Ah ! c'est bien à présent que, si j'osais, je semerais des fleurs sous ses pas.

SCÈNE II.

LES PERSONNAGES PRÉCÉDENS, UN OFFICIER.

L'OFFICIER.

L'Empereur demande ces dames. J'ai ordre de les conduire dans son cabinet.

(Sophie et Caroline sortent avec le général qui les accompagne jusqu'au fond du théâtre et revient.)

SCÈNE III.

LE GÉNÉRAL, *seul.*

Le baron périra.,. L'Empereur irrité d'une conduite aussi inhumaine, veut qu'il serve d'exemple. Malheureuse Sophie! Déjà je crois entendre ses gémissemens. Ils retentissent dans ce cœur que la pitié, l'horreur et la tendresse partagent et déchirent. Qu'oser tenter pour soustraire le coupable à la juste sévérité de Joseph? Faciliter sa fuite... Je le puis : alors Sophie moins infortunée... Quel projet ! Moi, abuser de la confiance de mon souverain... Jamais. Sophie m'est bien chère ; mais, fût-elle ma fille, je n'acheterais ni son repos, ni même sa vie, par une trahison. Espérons. J'entends du bruit... On vient... Déjà l'Empereur !

SCÈNE IV.

L'EMPEREUR, LE GÉNÉRAL, SUITE DE L'EMPEREUR.

L'EMPEREUR. *Il s'approche du bureau, examine des papiers et dit :*

C'est pour une chaire de professeur. (*Se tournant*

vers sa suite.) Celui qui la demande est-il connu de quelqu'un d'entre vous ? Wandelmann est son nom.

UN SECRÉTAIRE.

C'est un homme très-instruit; mais un puissant obstacle s'oppose à sa demande.

L'EMPEREUR.

Cet obstacle, quel est-il ?

LE SECRÉTAIRE.

Il n'est pas né dans vos États.

L'EMPEREUR.

Et c'est là ce qu'on appelle un obstacle puissant ! Fût-il des extrémités de la terre, ce Wandelmann, il ne sera pas affligé par un refus, s'il unit la pureté des mœurs à une capacité reconnue. Hé quoi ! faudra-t-il donc toujours que le plus absurde des préjugés prive un homme de mérite d'une place qu'il remplirait bien, que même il honorerait, parce qu'il n'est pas né dans le pays où il désire l'exercer ! A mérite égal mes sujets auront la préférence, c'est à eux à ne pas se laisser surpasser. Je nomme Wandelmann à la chaire vacante.

LE GÉNÉRAL.

Sire, j'entrevois un vieillard et une petite fille. Si c'était....

L'EMPEREUR.

Oui, c'est la fille de Sophie. J'ai voulu être témoin de son entrevue avec des enfans dont la naissance lui coûte si cher. On apprend à connaître la nature dans de semblables événemens : c'est la plus

douce des jouissances, je n'ai pu me la refuser. Mais comme l'équité veut que j'accorde une audience au baron, j'ai confié pour quelques momens votre pupille aux soins empressés de la comtesse d'Harneim. Que dit-on des deux garçons?

LE GÉNÉRAL.

Ils donnent les plus grandes espérances. Le directeur de la maison des Orphelins ne se lasse point de faire l'éloge de l'aîné.

L'EMPEREUR.

C'est au protecteur de cette jeune famille à me les présenter. (*Le général s'incline et fait avancer Amélie et le vieillard.*)

SCÈNE V.

LES PERSONNAGES PRÉCÉDENS, UN MENUISIER, *en habit de travail, tenant la jeune Amélie par la main.*

L'EMPEREUR.

C'est donc vous, homme estimable, qui avez recueilli cette orpheline! J'ai voulu vous voir, vous féliciter d'avoir fait cette bonne action. Oh! puissé-je trouver dans mes vastes États beaucoup de cœurs qui ressemblent au vôtre! Recevez cette ordonnance; c'est l'acquit de la pension d'Amélie. Celui qui a pris soin de l'enfance abandonnée mérite récompense et honneur. (*Le général, sur un signe que fait l'Empereur, donne au menuisier une médaille civique.*) Ne vous éloignez pas; je veux que la mère de cette enfant connaisse son bienfaiteur.

AMÉLIE, *courant après le menuisier qui se retire au fond du théâtre.*

Mon père, emmenez-moi, je ne veux pas rester ici.

LE GÉNÉRAL, *arrêtant Amélie.*

Reste avec moi, chère enfant, je serai ton père.

AMÉLIE, *montrant le menuisier.*

Je n'en veux pas d'autre que lui.

LE GÉNÉRAL.

Pourquoi cela!

AMÉLIE.

Parce qu'il m'aime bien, ainsi que ma mère. Comme elle pleurait, comme elle m'embrassait en me conduisant, et encore quand nous sommes entrés dans cette grande maison, où il y a tant de soldats! Je veux retourner avec elle.

L'EMPEREUR.

Touchante ingénuité, voilà bien ton langage! (*A Amélie.*) Bientôt tu reverras ta mère. Ne nous fuis pas, Amélie. Est-ce que nous te faisons peur?

AMÉLIE.

Oh! non; mais.... (*Au menuisier.*) Mon père! ne me quittez pas.

SCÈNE VI.

LES PERSONNAGES PRÉCÉDENS, FERDINAND, CHARLES, *présentés par le* GÉNÉRAL. *Les enfans fléchissent un genou devant l'Empereur qui leur fait signe de se relever.*

L'EMPEREUR.

Le compte que l'on m'a rendu de vous m'intéresse;

il paraît que vous méritez les soins que l'on prend de votre éducation.

FERDINAND.

C'est un devoir que nous tâchons de remplir. Ah! Sire, nous sommes orphelins. Assez heureux pour avoir été placés dans la maison de ce nom, la reconnaissance et l'intérêt de notre sort futur nous engagent à profiter des leçons que l'on y donne. On nous a dit que nous pourrions devenir officiers.

L'EMPEREUR.

Oui, si vous continuez à mériter mes bontés.

FERDINAND.

C'est notre unique désir. Nos instituteurs nous répètent souvent que ceux à qui la fortune a refusé ses faveurs, doivent y suppléer par les mœurs et par les talens. C'est une leçon que nous n'oublierons jamais.

L'EMPEREUR.

Bien, très-bien pensé. Vous êtes en grade parmi vos camarades?

FERDINAND.

Je suis sergent.

CHARLES.

Et moi volontaire.

L'EMPEREUR, *en souriant.*

Je le crois.

CHARLES.

Hé mais, c'est que cela est vrai. Dans peu je serai caporal.

L'EMPEREUR.

Je t'en félicite.

CHARLES.

Et moi, je vous remercie. J'aime beaucoup ceux qui me veulent du bien.

FERDINAND, *bas à son frère.*

Charles! du respect.

L'EMPEREUR, *à Ferdinand.*

Laissez-le parler. Qu'est-ce que ce papier?

FERDINAND.

C'est un plan qne je viens d'achever. On m'a ordonné de l'apporter.

L'EMPEREUR.

Voyons. (*Ferdinand présente le dessin, un genou plié, se relève et se retire à quelque distance.*) Cronstein, regardez ceci: se peut-il que ce soit l'ouvrage d'un enfant de treize ans?

LE GÉNÉRAL, *bas à l'Empereur.*

D'après ce qui vient de m'être dit de Ferdinand, rien ne peut me surprendre; et votre majesté se rappellera sans doute que l'on n'a pu deviner que cet ouvrage dût lui être présenté.

L'EMPEREUR, *au général.*

L'observation est juste; mais elle accroît ma surprise. (*A Ferdinand qui se rapproche sur un signe du général*). Je garde ceci. Continuez. J'aurai soin de votre fortune.

CHARLES.

J'ai bien aussi quelque chose à montrer. (*Il tire de son sein un petit rouleau de papier qu'il présente à*

l'Empereur.) Votre majesté voit que c'est une forteresse. On ne veut pas me donner de couleurs, et je n'ai point d'argent pour en acheter.... (*Se haussant.*) Ici c'est la caserne..., là un bastion..., plus loin une tour..., tout dans le fond...

FERDINAND, *bas à Charles.*

Charles, Charles! du respect.

CHARLES, *sans écouter son frère.*

De plus, je sais très-bien faire l'exercice. Si j'avais un fusil... Cette canne m'en servira. A présent, qui veut me commander ?

LE GÉNÉRAL.

C'est moi. Attention.—Garde à vous !—Portez.... arme.—Présentez... arme.—Portez... arme.—Arme.. au bras.—Portez... arme.—Posez... arme.—Très-bien, mon petit ami.

CHARLES, *en soupirant.*

Si c'eût été un fusil !.. Quelle différence !

L'EMPEREUR.

Il se croit dans sa classe. (*A Charles.*) Tu veux donc être soldat ?

CHARLES.

Oui, certainement. Quand je serai grand j'irai à l'armée. Je me battrai bien, je tuerai les ennemis et je deviendrai général.

L'EMPEREUR.

C'est aller vite.

CHARLES.

Tous les jours on me le dit. Je vais être caporal; hé bien, avec le temps, je serai général.

L'EMPEREUR, *à Ferdinand.*

Vous souvenez-vous de votre mère?

FERDINAND.

J'étais bien jeune quand on nous l'enleva; mais je m'en souviens parfaitement. Maman, maman! hélas! faut-il donc ne plus vous revoir!

L'EMPEREUR.

Pourquoi ces larmes?

FERDINAND.

Puis-je les retenir, lorsque je me rappelle l'affreux moment où, penchée sur le berceau de mon frère, sur celui de ma sœur plus petite encore, elle les embrassait tour à tour et ne les quittait que pour me serrer dans ses bras! Toujours je crois l'entendre s'écrier: *Que le ciel vous protège*! On l'entraîne... et le même jour, Charles et moi, fûmes conduits à l'hospice des Orphelins.

L'EMPEREUR.

Vous a-t-on quelquefois parlé d'elle?

FERDINAND.

Jamais. On m'a dit que mon père... Votre majesté daignera sans doute agréer mon silence.

L'EMPEREUR.

Tu pleures aussi, Charles! Cependant tu n'as pu,

comme ton frère, conserver le souvenir de cette tendre maman.

CHARLES, *en sanglottant.*

Ferdinand m'en a parlé souvent, et toujours en pleurant. Quand il a du chagrin, je ne suis pas content.

L'EMPEREUR, *à Ferdinand.*

Et votre sœur?

FERDINAND.

J'ignore ce qu'elle est devenue. Elle était si petite!

L'EMPEREUR.

Auriez-vous du plaisir à la revoir?

FERDINAND.

Ah, Sire... beaucoup. *(Regardant Amélie que l'on fait avancer.)* Mais, serait-ce...

L'EMPEREUR.

C'est Amélie.

FERDINAND.

Ma sœur!... Charles, viens aussi l'embrasser.

AMÉLIE, *effrayée.*

Laissez-moi, messieurs; laissez-moi donc. *(Au menuisier.)* Mon père! faites finir ces jeunes soldats.

L'EMPEREUR.

Amélie, ce sont vos frères.

FERDINAND, *regardant attentivement Amélie.*

Comme elle ressemble à maman! Oui, tu es notre sœur.

L'EMPEREUR, *à un officier qui lui a parlé bas.*

Cela suffit. (*Au général.*) Passez dans mon cabinet avec ces enfans et cet homme.

LE GÉNÉRAL *sort, suivi d'Amélie et de ses frères qu'elle ne repousse plus, et du menuisier.*

L'EMPEREUR.

Le baron peut entrer, mais seul.

SCÈNE VII.

L'EMPEREUR, LE BARON, SUITE DE L'EMPEREUR.

L'EMPEREUR.

Votre nom est Broschalk. (*Le baron s'incline.*) Vous savez de quel délit vous êtes accusé? La loi vous est également connue.

LE BARON.

Je m'attends à toute sa rigueur. Cependant, avant de prononcer, votre majesté daignera-t-elle m'entendre?

L'EMPEREUR.

Que pouvez-vous avoir à dire?

LE BARON.

La vérité. Je la dirai sans crainte et sans espoir.

L'EMPEREUR, *d'un ton sévère.*

La vérité! a-t-elle jamais habité dans votre cœur? Marié en Moravie, n'avez-vous pas abandonné votre épouse, et trompé, indignement trompé l'innocente Sophie?

LE BARON.

Hélas!

L'EMPEREUR.

Abusée par vos impostures, mademoiselle de Barkerode n'a-t-elle pas consenti à vous accorder sa main, à vous rendre maître de sa fortune? En recevant l'une et l'autre, n'avez-vous pas fait le serment de protéger cette jeune personne, de la chérir?

LE BARON.

Ce serment, tout mon cœur l'a ratifié.

L'EMPEREUR.

Lorsque cet hymen, ou plutôt cet attentat social, fut découvert, n'avez-vous pas consenti à jouir de la vie, aux dépens du repos de Sophie, de son honneur, de son existence civile? N'avez-vous pas souffert que, renfermée dans le séjour des criminels, confondue avec eux, soumise aux mêmes châtimens, elle y languît comme eux? Ces enfans, gages de son crédule amour, que sont-ils devenus? C'est aussi sur cela qu'il faut répondre.

LE BARON.

Les erreurs de ma jeunesse pèsent sur mon cœur. C'est un souvenir bien cruel, c'est un supplice. Cependant si l'on excepte mon second hymen formé trop légèrement, je n'ai point à rougir des crimes dont on m'accuse.

Dans l'âge où l'on s'ignore encore, une famille avide me força d'épouser une veuve très-riche, à laquelle j'avais eu le malheur de plaire.

Ne pouvant m'accoutumer au joug que l'on m'avait imposé, je quittai ma patrie, j'errai long-temps en divers lieux, et ne me rapprochai de ma fatale épouse que

pour rompre un lien mal assorti. Près d'y parvenir, d'horribles complots, dont je peux prouver l'existence, me forcèrent à m'éloigner de nouveau. J'allai en Hongrie. J'y connus Sophie. Ce fut alors que toute la pesanteur d'une chaîne abhorrée m'accabla. Je gémissais lorsque l'espoir me fut inopinément rendu.

Un scélérat (il se disait mon ami et lui seul connaissait le lieu que j'habitais) me fit tenir des actes qui constataient la mort de ma femme. Me croyant libre, je demandai et j'obtins la main de Sophie. Jamais union ne fut plus fortunée jusqu'à l'époque fatale... L'héroïque générosité de Sophie me fut soigneusement cachée. Je le jure à votre majesté.

L'EMPEREUR.

Six années d'oubli !

LE BARON.

Cet oubli ne fut qu'apparent. Ces six années se sont écoulées dans une détention rigoureuse. La baronne n'avait feint de réclamer ses droits que pour mieux assurer son exécrable vengeance : elle obtint un ordre contre ma liberté. Des prisons de Vienne je fus transporté dans la citadelle de Brinn, d'où je ne suis sorti que depuis peu de mois.

L'EMPEREUR.

Comment avez-vous été rendu à la liberté ?

LE BARON.

Sire, c'est un des bienfaits de votre majesté. Compris dans le nombre des prisonniers victimes, ainsi que moi, de vengeances particulières, les portes de la prison me furent ouvertes. La baronne en fut instruite.

Elle accourut et me remit une lettre qui annonçait la mort de Sophie. Que de regrets s'échappèrent de mon cœur ! L'intérêt de mes enfans me les fit dévorer. Ne pouvant parvenir jusqu'à eux qu'au moyen de cette femme, je me prêtai à une sorte de réconciliation. Je vins ici ; elle m'y a suivi.

L'EMPEREUR.

Cette lettre... où est-elle ?

LE BARON, *posant la main sur son cœur.*

Elle est là ; elle y restera jusqu'à mon dernier soupir.

L'EMPEREUR.

Ne puis-je la voir ?

LE BARON.

J'obéis. *(Il remet la lettre à l'Empereur.)*

L'EMPEREUR.

(Il regarde la suscription et lit : Le timbre ? Vienne. Lisons.) A madame la Baronne de Broschalk.

« Une maladie subite vient d'enlever votre protégée. » Votre protégée ! Sophie protégée de la baronne ! Quelle audace ? « Tranquille dans la retraite dont vous lui aviez si généreusement laissé le choix, certaine des bontés que vous avez pour ses enfans, elle ne ressentit jamais d'autre peine que d'être privée de leur vue. Elle m'a suppliée de vous les recommander. Ce sont les derniers mots qu'elle a prononcés.

» Je crois cet événement si important pour vous, en raison de l'entêtement ridicule du baron, que je m'empresse de vous faire partager la joie que m'a causée

cet heureux incident. Tout cela doit amener une réconciliation que vos procédés auraient dû accélérer depuis long-temps. »

Votre fidèle amie WALTÉRINE DE SCHULTZ.

2 mars 1776.

L'EMPEREUR.

(A part.) Quel monstre! Non, je ne verrai point cette femme. *(Haut.)* Broschalk, on vous a trompé; Sophie n'est point morte.

LE BARON.

Elle existerait! elle! ma Sophie!

L'EMPEREUR.

Qu'on entre.

SCÈNE VIII.

L'EMPEREUR, LE BARON, SOPHIE, CAROLINE.

LE BARON.

Sophie! Ah! Dieu..

SOPHIE.

Oui, Broschalk; c'est Sophie.

LE BARON.

O bonheur imprévu!

SOPHIE.

Tu la revois cette infortunée, livrée au courroux d'une rivale implacable! De tous les outrages que j'ai reçus, je ne rappelle que ceux dirigés contre nos enfans. Ces innocentes créatures abandonnées à la charité publique, vouées au mépris, à l'opprobre... Frémis, tu le dois; mais reçois le pardon que je t'offre. Puisse le repentir s'emparer de ton cœur, et puisses-tu aussi...

LE BARON.

Arrête... épargne-moi. Ta bonté m'accable.

SCÈNE IX.

LES PERSONNAGES PRÉCÉDENS, LE GÉNÉRAL, LES TROIS ENFANS, LE MENUISIER.

SOPHIE, *apercevant les enfans.*

Chère Caroline... Mes enfans !..

FERDINAND, *se jetant dans les bras de sa mère.*

O maman, maman ! C'est donc vous que je revois !

CHARLES.

C'est aussi maman !... laisse-moi donc...

SOPHIE.

O mes enfans ! Ferdinand, Charles et toi, mon Amélie.... (*Elle les couvre de caresses. A l'Empereur.*) Sire, cette félicité...

L'EMPEREUR.

Je la partage.

SOPHIE, *jetant un regard compatissant sur le baron qui, un peu éloigné, cache son attendrissement en se couvrant le visage.*

Cruel ! Ces enfans... ce sont les tiens.

FERDINAND.

Charles, c'est notre père, tombons à ses genoux. (*Tous trois s'approchent.*)

LE BARON, *les relevant et les repoussant doucement.*

A mes pieds ! Infortunés... Éloignez-vous.

FERDINAND.

Voulez-vous encore nous abandonner ? Voyez les larmes de maman, les nôtres.

CHARLES.

Puisque vous êtes mon papa, je ne vous quitte plus. Venez avec maman, venez demeurer dans la maison des Orphelins. Vous verrez comme j'apprendrai, comme j'obéirai. Ah ! tous deux vous aimerez le petit Charles.

LE BARON.

Je n'y résiste plus. Oui, mes enfans, venez dans mes bras. Que ce baiser atteste ma juste tendresse ! Ce jour, le dernier d'une vie bien agitée, bien infortunée, en est aussi le plus heureux.

SOPHIE, *éperdue.*

Qu'entends-je, et qu'ai-je fait ? *(A l'Empereur.)* Ah, Sire ! Que la clémence succède à la justice ! Plus imprudent que coupable... son repentir... Non, vous ne serez pas plus inexorable que le ciel !... Mes enfans, tombons aux pieds du souverain qui nous a réunis. *(Au général.)* Soyez notre intercesseur, sauvez, sauvez ces enfans d'une honte... Sire, grâce... grâce ! ou j'expire. *(Sophie, les enfans, Caroline et le menuisier sont prosternés. La suite de Joseph est inclinée et tend les mains vers lui. Le baron est seul debout. Son attitude est celle d'un homme profondément ému, mais calme et résigné.)*

LE GÉNÉRAL.

Sire, grâce entière ! Si mes services... *(Il fléchit un genou.)*

L'EMPEREUR.

Cronstein ! que faites-vous ? Levéz-vous tous. *(On obéit.)* Ignore-t-on que lorsque je punis, c'est malgré

moi? *(Au baron.)* Votre sincérité m'a touché, votre fermeté me plaît. Les malheurs de Sophie, ses vertus désarment ma justice. *(Se tournant vers elle.)* C'est à vous, femme intéressante, à vous seulement que j'accorde grâce à l'imprudent Broschalk. J'ai même du plaisir à vous annoncer, à vous certifier qu'il n'a eu aucune part à tant de souffrances. Depuis le jour où vous vous dévouâtes pour lui, il a tout ignoré.

SOPHIE.

L'objet de tant d'amour justifié par vous... Ah ! de quel poids mon âme est délivrée !

L'EMPEREUR.

Que la liberté soit rendue à la baronne. Je la livre aux remords, ce sont les plus sévères vengeurs du crime.

UN OFFICIER.

Elle demande à être entendue.

L'EMPEREUR.

Qu'elle s'éloigne, qu'elle parte dans l'instant. Je casse cet hymen.

LE GÉNÉRAL.

Cet acte, d'une justice éclairée, va laisser le baron sans aucun bien ; je l'adopte ainsi que sa famille. Sire, c'est un serment que j'accomplis.

LE BARON, *au général.*

Accepter un bienfait, c'est prendre l'engagement de le mériter. *(A l'Empereur.)* Puis-je espérer d'être admis à l'honneur de servir ma patrie ? Réparer vingt années d'une existence oisive, c'est le vœu actuel de mon cœur.

L'EMPEREUR, *au général.*

Qu'il soit reçu comme volontaire dans le régiment de Saarbruck. Les grades sont la récompense du mérite; tous les guerriers peuvent y prétendre. *(Au baron.)* Broschalk, regardez cet homme... C'est un menuisier; c'est lui qui a recueilli votre fille.

LE BARON.

Ma reconnaissance...

L'EMPEREUR.

Vous aurez le temps de la lui témoigner. Êtes-vous satisfaits tous? *(On s'incline.)* Je vais l'être aussi. *(A Caroline.)* J'ai conservé votre bouquet; recevez ceci en échange. C'est votre dot. Vous resterez près de Sophie, jusqu'au moment où vous aurez fait choix d'un époux. *(A Sophie.)* Et vous, âme noble et, peut-être incomparable, qu'un lien renouvelé, sous de meilleurs auspices, fasse de vous, du baron et de vos enfans, l'une des plus heureuses familles de cet Empire.

Adieu pour aujourd'hui. Puissé-je avoir beaucoup de matinées semblables à celle-ci !

FIN.

